



PROJET DE TERRITOIRE 2022



En 2021, la communauté de communes du Pays d'Étain (CCPE) a souhaité engager l'élaboration d'un nouveau projet de territoire après un premier projet établi il y a désormais une vingtaine d'années.

Ce projet n'est pas uniquement celui de l'institution CCPE puisqu'il dresse des perspectives de travail approfondies et renouvelées avec les communes et plus largement avec l'ensemble de nos partenaires locaux (associations, autres territoires nord meusien) et nos partenaires institutionnels tels que la région Grand-Est et le Département. Il doit nous permettre de conforter notre cohésion et nos solidarités afin de répondre aux besoins très concrets de nos habitants actuels et ceux que nous voulons accueillir, d'assurer le maintien et le renouvellement de notre tissu d'entreprises et enfin de mieux prendre en compte les défis environnementaux et énergétiques.

Fort des enjeux identifiés en phase de diagnostic, le projet de territoire a permis de se mettre collectivement d'accord sur une vision souhaitée et partagée du développement du Pays d'Étain à l'horizon des dix prochaines années. Pour mettre en œuvre cette vision, une feuille de route identifiant quinze chantiers prioritaires de travail a été retenue.

Au-delà de ces grandes ambitions, le projet de territoire doit trouver des débouchés très concrets et opérationnels. De fait, la stratégie à dix ans est déclinée dans un plan pluriannuel d'actions de la CCPE pour la durée restante du mandat, soit 2022-2026. Ce plan d'actions se veut souple et agile. Il pourra faire l'objet d'ajustements durant le mandat au regard de l'évolution des politiques de nos partenaires (règlementations européennes et nationales, politiques contractuelles de la Région Grand-Est, du Département, de la CAF, de l'ARS...) ou encore au regard de l'évolution de la conjoncture régionale/nationale.

Enfin, le projet de territoire est une démarche inscrite dans la durée bien davantage qu'une étude ponctuelle. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre collectivement, de se donner les moyens humains et financiers de cette mise en œuvre et de la décliner sous des formes multiples. A titre d'exemple, notre Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou encore l'élaboration à venir de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) constituent des outils très concrets au service de nos ambitions.

LE « PROJET DE TERRITOIRE » : LA DÉMARCHE

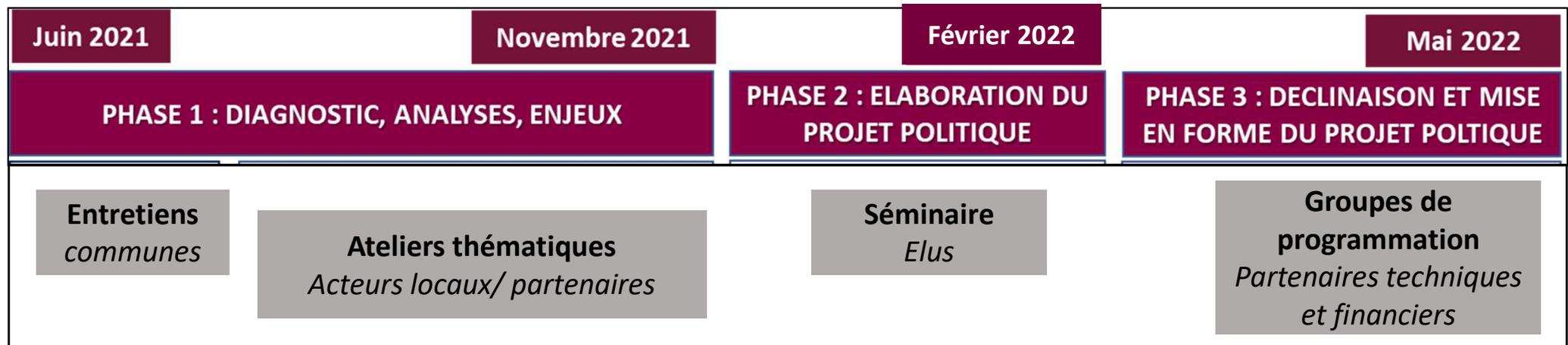
La démarche de projet de territoire est le fruit d'une réflexion et d'une mise en débat en profondeur réalisée entre juin 2021 et mai 2022. Elle s'est articulée autour de trois grandes phases :

- une phase de réalisation du diagnostic de territoire, visant à mieux appréhender son fonctionnement et ses dynamiques et à repérer les grands enjeux ;
- une phase d'élaboration du projet politique à 10 ans, intégrant les grandes ambitions à porter et les priorités d'intervention ;
- une phase de programmation d'actions à 5 ans, assortie de la formalisation du document final.

Elle donné lieu à des échanges interactifs entre le cabinet NTC et les services communautaires ainsi qu'à des temps successifs de restitution/validation dans des configuration diverses (comité de pilotage, bureau communautaire, conférences des maires).

Au-delà du cercle des élus/services communautaires, il faut souligner qu'une concertation importante a été réalisée à toutes les étapes :

- en phase de diagnostic, à travers des entretiens auprès des 26 communes mais aussi l'organisation d'ateliers thématiques ayant réuni un panel d'acteurs socioéconomiques et de partenaires institutionnels. Une enquête habitants a également été réalisée, sans toutefois donner des résultats probants en termes de participation ;
- via l'organisation et l'animation d'un séminaire « élus » sur une journée, conçu comme un temps fort de construction du projet politique ;
- en phase d'élaboration de la programmation, à travers l'organisation de groupes de travail dédiés, ayant réuni les partenaires techniques et financiers utiles.



Projet de territoire

Diagnostic - enjeux

Le diagnostic de territoire : focale sur la concertation

➔ Les rencontres avec les 26 communes

- Des rencontres organisées les 12, 13, 16, 19 et 20 juillet 2021
- Des configurations diversifiées (du maire au conseil municipal ; présence ponctuelle de DGS et/ou secrétaires de mairie)

➔ Les auditions collectives thématiques

- Des auditions organisées les 20 et 21 septembre 2021
- Les thématiques abordées : mobilité durable et solidaire / Transition écologique et énergétique / Animation culturelle et sportive / Services publics de proximité / Dynamique touristique / Attractivité économique-emploi
- De 5 à 10 participants...pour des échanges ayant nourri qualitativement le diagnostic

➔ L'enquête habitants

- Une enquête en ligne et « papier » réalisée du 5 au 26 septembre 2021
- 29 répondants, soit une participation très faible
- Une « valorisation interne » à défaut de communication large sur les résultats



LA DEMARCHE : ELEMENTS DE CADRAGE.....	3
1. ENJEUX SPATIAUX, PATRIMONIAUX ET D'HABITAT.....	7
I. Qualité environnementale, urbaine et énergétique.....	7
II. L'habitat.....	20
III. Les mobilités.....	25
2. ENJEUX ECONOMIQUES.....	33
I. Offres foncières et immobilières.....	33
II. Animation économique et emploi-formation.....	39
III. Focus filière : le tourisme.....	44
3. ENJEUX SOCIAUX – SERVICES AUX HABITANTS.....	48
I. L'enfance-jeunesse	48
II. La culture et le sport.....	56
III. La santé et les personnes âgées.....	64
IV. Le service public local et l'animation de la vie sociale.....	68

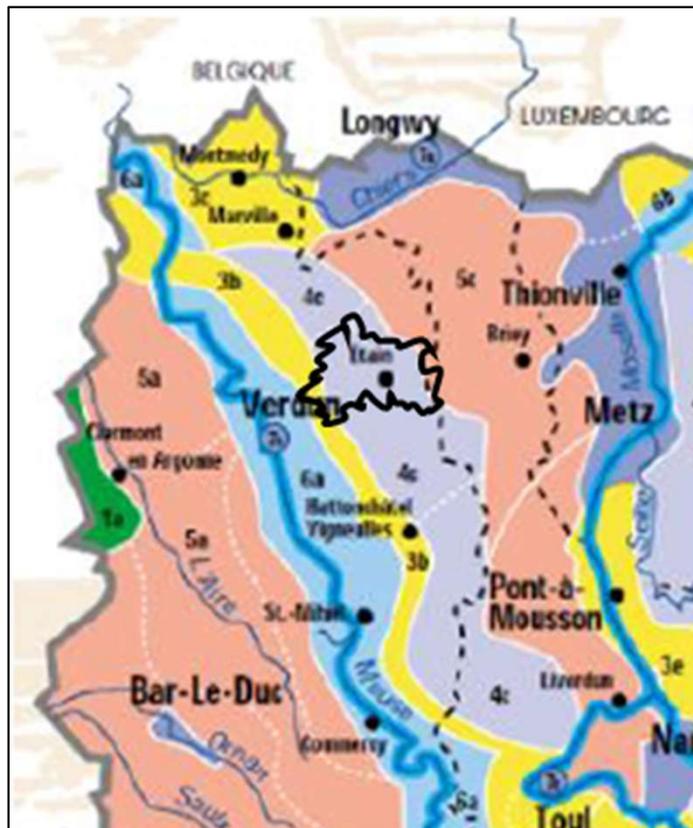
1. Enjeux spatiaux, patrimoniaux et d'habitat

- I. **Qualité environnementale, urbaine
et énergétique**
- II. L'habitat
- III. Les mobilités

Un socle agronaturel relativement cohérent souligné par quelques marqueurs prépondérants

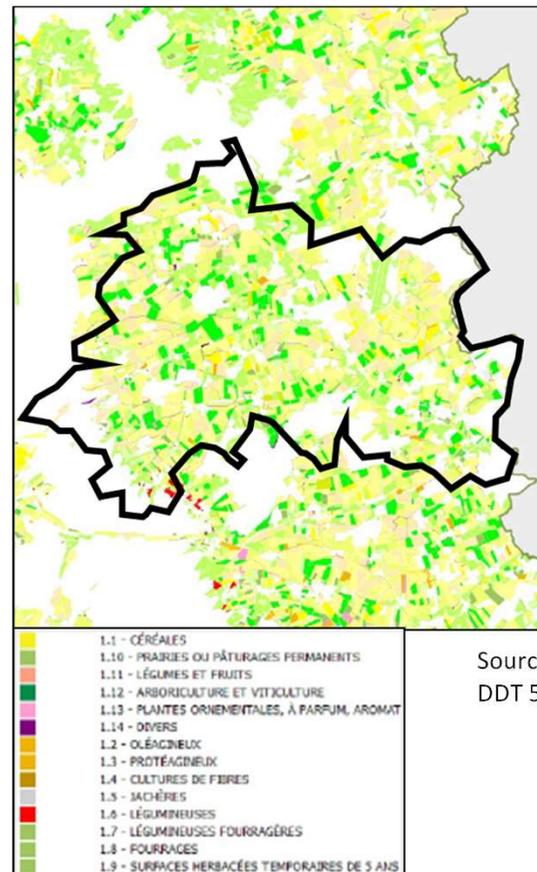
- ➔ Un ancrage principal aux plaines argileuses et humides de la Woëvre et de l'Orne, assorti d'une ouverture à l'ouest sur les côtes de Meuse
- ➔ Une agriculture prépondérante, largement orientée vers les cultures céréalières
- ➔ Un maillage forestier relativement clairsemé, dominée par la forêt communale et intégrant une frange de forêt à l'Ouest (logique côte de Meuse)

Grandes régions paysagères



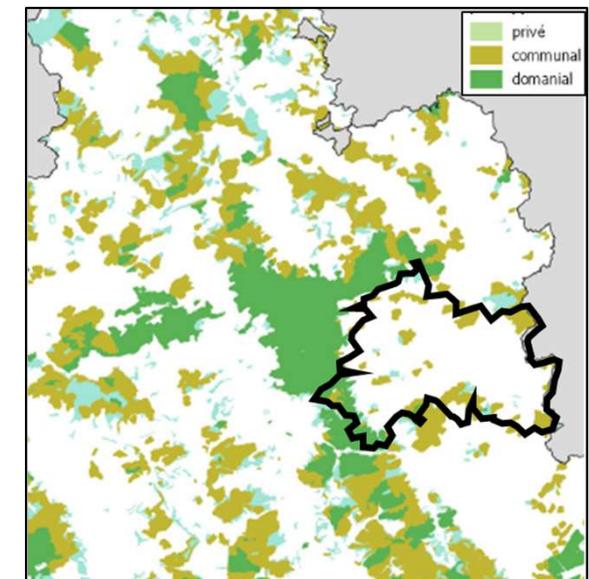
Source : Dreal Grand Est

Cultures agricoles principales



Source :
DDT 55

Massifs forestiers

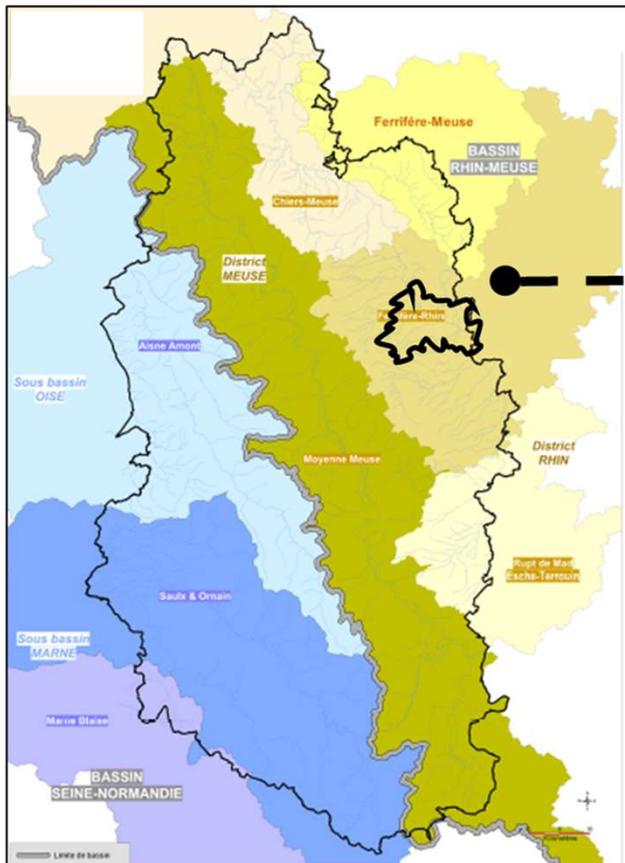


Source : DDT 55 / ONF

➔ Un ancrage au bassin versant de l'Orne et au Bassin Ferrifère

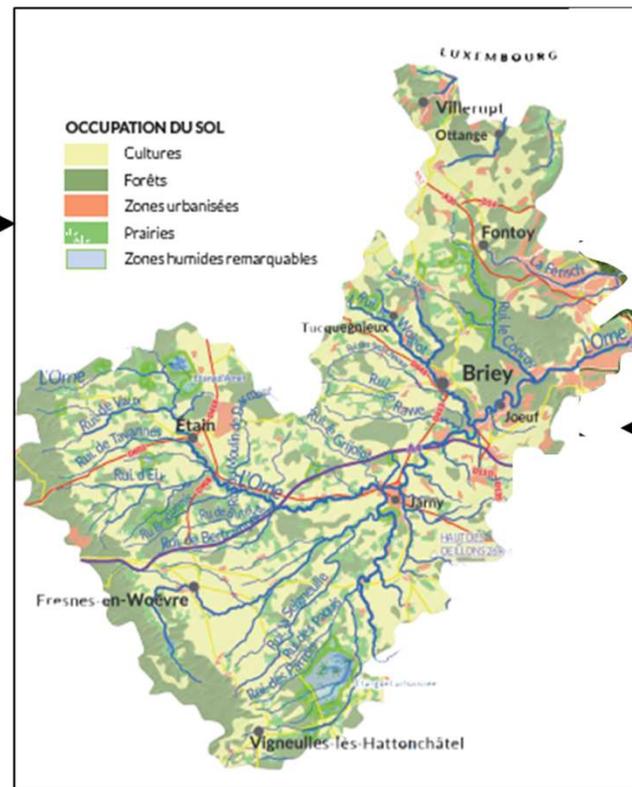
- Un réseau hydrographique structuré autour de l'Orne sur un axe Nord/Sud, débouchant sur la Moselle
- Plus largement, un ancrage au **Bassin Ferrifère versant Rhin**, correspondant à la zone ouest de l'ancien bassin minier d'extraction et de transformation du fer, ayant laissé diverses traces sur la ressource eau
- Une couverture par le **schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Ferrifère**

Bassins hydrographiques en Meuse



Source : DDT 55

Le bassin Ferrifère-Rhin



Source : Agence de l'eau Rhin-Meuse

Périmètre du SAGE du Bassin Ferrifère



Source : Agence de l'eau Rhin-Meuse

Des enjeux locaux de restauration des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages...et plus largement d'accompagnement aux transitions

➔ Une ressource en eau, des équilibres hydrauliques et des milieux aquatiques apparaissant fragilisés

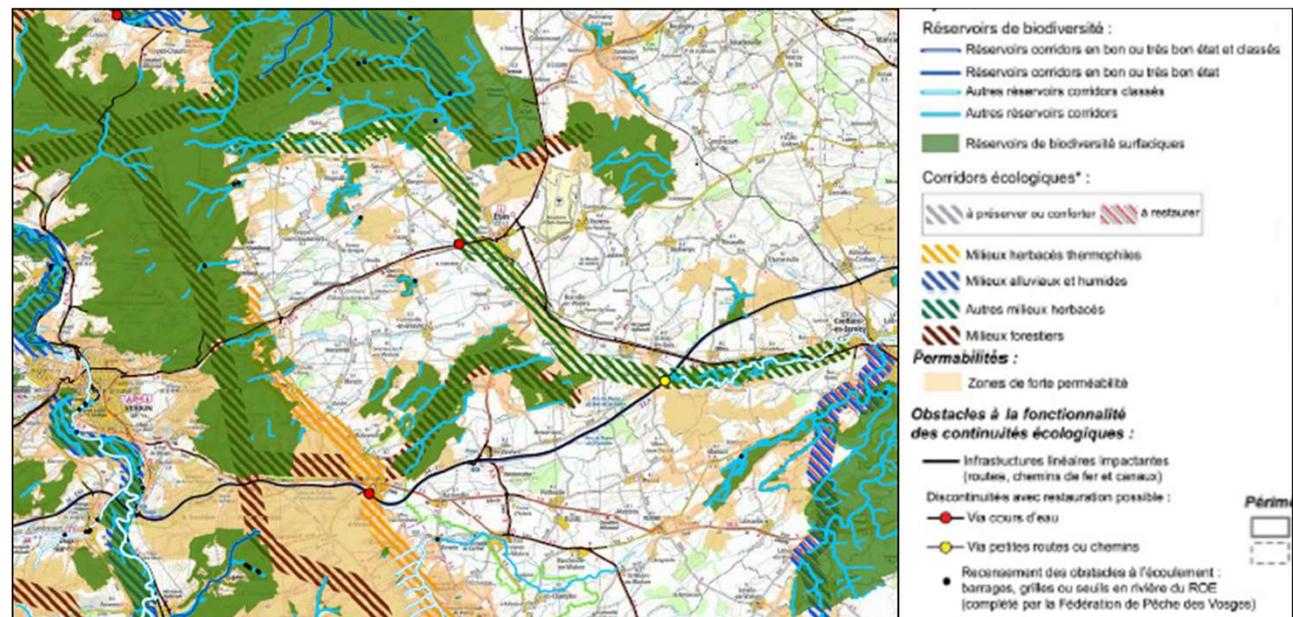
Différents phénomènes à l'œuvre, ayant notamment motivé la mise en place de politiques communautaires d'entretien et de restauration des cours d'eau depuis une quinzaine d'années (voir-ci après).

- **Les phénomènes d'érosion et de ruissellement**, renvoyant notamment au risque inondation notamment par débordement de l'Orne ou à l'Ouest par ruissellement des eaux pluviales depuis la côte...en l'absence d'ouvrages locaux de protection
- **La dégradation de la qualité des eaux**, le territoire étant notamment repéré comme zone vulnérable aux nitrates ...
- **La fragilisation des milieux humides** (étangs, mares, autres zones humides...) et de leurs fonctions écologiques et hydrauliques, en lien aux activités anthropiques (remembrement et drainage agricoles, artificialisation des sols, etc.)
- Les ruptures existantes en termes de continuités écologiques (voir ci-dessous)

➔ Des enjeux spécifiques de caractérisation et de préservation des trames vertes et bleues

- **L'érosion perçue de certains paysages ou habitats emblématiques** (bocage et haies en particulier)
- Au-delà, une **diversité de corridors écologiques à préserver** : milieux forestiers, milieux alluviaux et humides, milieux herbacés
- **Pour autant, des milieux et des enjeux de préservation/restauration apparaissant à ce jour peu repérés et affinés...**en l'absence notamment de schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de plans locaux d'urbanisme (en dehors d'Étain)

Trame verte et bleue : caractérisation globale et objectifs écologiques du SRCE



Source : Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

➔ Une transition encore émergente... et peu « visible » ?

- Des **problématiques, enjeux et potentialités inégalement repérés et caractérisés** (biodiversité, énergies...). Parallèlement, la perception exprimée d'une « qualité de vie »...à maintenir et valoriser, comme levier d'attractivité principal du territoire...mais recouvrant quelles réalités et quelles aménités ?
- **Une certaine faiblesse des outils locaux réglementaires, de planification et/ou de gestion**, permettant de décliner ou d'affiner les stratégies cadre régionales ou supra-territoriales (SRADETT, SAGE du bassin ferrifère, etc.) et d'intégrer en amont les enjeux de développement durable aux grands choix d'aménagement ou à certaines politiques sectorielles
 - L'absence de schéma de cohérence territoriale (SCOT) ou d'outils locaux de planification urbaine, à l'exception du PLU de Etain et de quelques cartes communales
 - L'absence d'adhésion de la CCTP à l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Moselle aval
 - Un plan de prévention des risques inondation de la vallée de l'Orne s'appliquant sur un périmètre restreint (communes de Foameix-Ornel, Etain, Warcq, Boinville en Woëvre, Gussainville, Buzy-Darmont, Saint Jean les Buzy, Parfondrupt)
 - L'absence de stratégies transversales et intégrées (ex : Plan climat-air-énergie territorial - PCAET) portées par le CCPE ou le PETR du Pays de Verdun et/ou d'outils opérationnels permettant concrètement de faire évoluer les pratiques et de les évaluer, en dépit de réflexions émergentes (une volonté est ainsi par exemple exprimée de travailler sur l'outil dédié « La Ddmarche »)
- **Une difficulté perçue d'engager les nécessaires transitions dans le contexte local...suggérant des enjeux forts de sensibilisation, de pédagogie, d'animation et d'accompagnement des publics**
 - Des « réflexes » bien ancrés...difficile à faire évoluer (pratiques agricoles, entretien des espaces publics et des cours d'eau, comportements des habitants, etc.)
 - La faiblesse d'une « culture commune » dans ce domaine, partagée et appropriée par le plus grand nombre
- **Des thématiques ou approches centrales apparaissant à ce jour peu explorées ou seulement émergentes, parmi lesquelles :**
 - La transition énergétique au sens large
 - L'urbanisme et les mobilités durables
 - ✓ La faiblesse des outils de planification, dans un contexte où une majorité de communes sont dotées d'une simple carte communale ou sont rattachées au règlement national d'urbanisme (RNU)
 - ✓ L'absence de réflexions, de boîte à outils et/ou d'ingénieries mutualisées sur ces questions
 - L'éco-exemplarité publique en tant que moteur du changement de pratiques

Des acquis importants et reconnus à mettre au crédit de politiques communautaires emblématiques ...ne devant toutefois pas occulter certains axes de progrès

➔ La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétence éprouvée s'appuyant sur un socle historique de politiques ciblées

- Une compétence « hydraulique » effective depuis 2006, ayant permis de **mettre en œuvre dans la durée l'entretien et la restauration de nombreux cours d'eau et ruisseaux** (L'Orne, le Vaux, le ruisseau d'Eix, le Tavannes, etc.)
 - **Différents types d'intervention** : traitement de la végétation et plantations, suppression des seuils faisant obstruction aux continuités, gestion des embâcles, etc.
 - Depuis 2016, **le recours à une ingénierie dédiée** (technicien GEMAPI) dans le cadre d'un emploi partagé à l'échelle intercommunautaire
 - **Des opérations emblématiques en cours**, dont celle portant sur la renaturation du site de l'ancienne baignade et le réméandrage de l'Orne en amont d'Etain sur 1,3 km de linéaire, incluant l'objectif de :
 - ✓ restituer les équilibres hydrauliques et d'adapter le profil du linéaire aux écoulements en supprimant notamment les seuils ;
 - ✓ valoriser l'espace au plan écologique, via le projet de création d'un Espace Naturel Sensible (ENS), incluant notamment une reprise de foncier sur les berges dans la perspective de créer un sentier pédagogique.
 - **Quelques outils pédagogiques développés**, portant en particulier sur les « bonnes pratiques » d'entretien et la répartition des interventions (collectivités, particuliers...). Pour autant, un déficit semble-t-il de diffusion et d'appropriation de ceux-ci.
- **Une dimension partenariale prépondérante**
 - Des politiques mises en œuvre en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, dans le cadre notamment du programme « Orne et affluents » actuel. Une signature du futur programme attendue pour 2022, dont le contenu devrait s'appuyer autant que possible sur les demandes remontées par les communes et intégrer autant que possible les enjeux écologiques (biodiversité, zones humides...)
 - Les coopérations nouées avec les services de l'Etat (DDT55) ou du Département 55, dans le cadre notamment de la définition et de la mise en œuvre des déclarations d'intérêt général (DIG)

➔ Un service de collecte et de traitement des ordures ménagères ayant fait ses preuves...et en cours d'ajustement

- **La mise en place dès 2014 d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)** pour financer le service public local d'élimination et de valorisation des ordures ménagères
- **Une compétence « collecte » relevant directement de la CCPE** – par le biais de l'opérateur Eco-Déchets - et une **adhésion au SMET** (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse) en **ce qui concerne le traitement des déchets**
- **Diverses modalités de collecte en présence**
 - **Un service de collecte en porte-à-porte** assuré selon une fréquence hebdomadaire ou bi-mensuelle > L'extension au 1^{er} janvier 2020 des consignes de tri pour la collecte sélective (admission des déchets plastiques de cuisine et de salle de bain dans les sacs jaunes)

- **Un maillage plus ou moins resserré de points d'apports volontaires** : bacs de récupération du verre, présents dans chaque commune ; bornes textiles
- **La déchetterie d'Étain, équipement structurant...et évolutif**
 - ✓ Une accessibilité assurée par une ouverture sans contrôle 4 jours par semaine dans l'après-midi ainsi que le dimanche matin ; une fréquentation très importante aux heures d'ouverture
 - ✓ Le projet de rénovation-agrandissement-mises aux normes en cours : ajout de deux bennes ; construction d'un bâtiment en haut de quai visant notamment à abriter les déchets dangereux et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ; ouverture planifiée d'une ressourcerie ; etc.
- **La mise en œuvre d'actions de communication-sensibilisation « grand public »** sur la qualité du tri - en réponse notamment à un respect des consignes parfois aléatoire - et sur la réduction des déchets à la source (ex : déchets organiques en particulier)...
- **Quelques réflexions actuelles visant à approfondir la collecte sélective, réduire les déchets à la source et à consolider plus largement le service rendu**
 - **Les réflexions relatives à l'évolution de la tarification du service via l'augmentation de la REOM**, dans un contexte de pression réglementaire croissante (réduction et valorisation des déchets) et de tendance inflationniste en ce qui concerne les coûts de traitement (prix de reprise de déchets, taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), etc.)
 - **Les réflexions relatives au fonctionnement de la déchetterie et de ses conditions d'accueil**, intégrant notamment l'objectif de mieux réguler l'accès à celle-ci en :
 - ✓ identifiant les usagers ;
 - ✓ tarifant le service le cas échéant, compte tenu notamment de l'augmentation observée des volumes de déchets recueillis - dont une partie pourraient résulter d'une volonté des ménages de réduire leur niveau de REOM - , en inscrivant cette réflexion dans celle plus globale relative à l'évolution de la tarification du service public local de collecte et de valorisation des ordures ménagères (cf. ci-dessus).
 - **Des manifestations d'intérêt relatives au renforcement de la valorisation des biodéchets/déchets verts et à la relocalisation de celle-ci**
 - ✓ Des nouveaux objectifs réglementaires de généralisation du tri à la source des biodéchets à anticiper (entrée en vigueur 31 décembre 2023)
 - ✓ Différentes pistes de travail : renforcement des pratiques de gestion de proximité (compostage domestique, méthanisation locale; création d'aires de stockage des déchets verts dans les communes associée au développement de broyeurs; etc.) ; mise en place d'une collecte séparée des biodéchets adossée à une unité de valorisation apte à traiter des déchets alimentaires
 - ✓ L'engagement actuel d'une réflexion ciblée sur la valorisation des déchets de cantine du collège d'Étain

Des politiques relatives au petit cycle de l'eau apparaissant relativement « éclatées » et en transition

➔ Une gouvernance relativement morcelée...en dépit de premières initiatives d'harmonisation

- Des compétences et une gestion opérationnelle réparties entre la CCPE (assainissement non collectif), les syndicats intercommunaux et les communes (assainissement collectif, alimentation en eau potable)
- Des réflexions engagées en 2019 par la CCPE ayant permis de mettre en avant l'intérêt d'accélérer l'adhésion des communes au syndicats intercommunaux existants en vue notamment de préparer le transfert obligatoire à la CCPE des compétences assainissement collectif/AEP au le 1er janvier 2026, en vertu du régime actuel issu de la NOTRe. Pour autant, une dynamique d'adhésion des communes apparaissant quelque peu ralentie actuellement

➔ Un service public d'assainissement non collectif (SPANC) communautaire ancien et globalement reconnu

- Deux missions principales, recouvrant respectivement les installations existantes (contrôle de l'état initial pour dresser un diagnostic de l'ouvrage, de son bon entretien ainsi que du fonctionnement périodique) et celles en projet (vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages)
- Suite à la première de campagne décennale de contrôle, aux diagnostics réalisés et au vu du grand nombre de non conformités, un appui administratif mis en œuvre par la CCPE au profit des particuliers pour leur recherche d'aides financières visant à favoriser la mise aux normes des installations individuelles
- L'engagement d'une nouvelle campagne de contrôle planifiée sur la période 2021-2023 dans un contexte de désengagement de l'Agence de l'Eau en ce qui concerne les dispositifs incitatifs de création-réhabilitation des installations, en dépit des besoins existants

➔ Une perception globalement partagée d'enjeux de sécurisation des approvisionnements en eau potable, en lien à la disponibilité de la ressource et à la performance des infrastructures

- La présence de deux syndicats AEP principaux (syndicat intercommunal des eaux de Piennes (SIEP) ; Syndicat Mixte des eaux Lafon de Ladébat (SIELL)) regroupant la majorité des communes, dans un contexte de nouvelles adhésions communales récentes(ex : Etain>SIEP ; Eix>SIEL...) ou en cours. Pour autant, la persistance d'organisation AEP à 2 ou 3 villages.
- Une sécurité des approvisionnements interrogeant sur le long terme :
 - La perception de tensions quantitatives sur la ressource en eau, considérée par certains comme un risque de facteur limitant du développement urbain, en particulier au Ouest du territoire
 - Des réseaux AEP apparaissant localement vieillissants d'où des enjeux de réfection-modernisation-renouvellement de ceux-ci
 - L'absence ou l'insuffisance de dispositifs d'interconnexion

Des premiers pas en matière de transition énergétique...à confirmer et amplifier

➔ Des politiques locales prioritairement tournées vers l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements

- **La plateforme Enorah, dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique organisé à l'échelle du Nord Meusien**
 - **Un portage et une organisation évolutifs**
 - ✓ De la mise en place d'un « Espace Info Energie » en 2010 dans une logique partagée privé/public, à la reprise du dispositif par le PETR du Pays de Verdun en lien avec le Centre Meusien d'Amélioration du Logement (CMAL), en s'appuyant sur un animateur dédié
 - ✓ Une inscription aujourd'hui dans le cadre du programme régional SARE (« service d'accompagnement à la rénovation énergétique »), adossée une organisation opérationnelle Nord Meusien/Sud Meusien
 - **Différentes fonctions développées...au service du plus grand nombre**
 - ✓ Un service gratuit à disposition de l'ensemble des habitants du PETR du Pays de Verdun, faisant ponctuellement l'objet de campagnes grand public de promotion-communication (expositions, thermographies par drone...)
 - ✓ L'objectif d'accompagner et conseiller les particuliers et les copropriétaires dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de rénovation énergétique : montage financier, préconisations techniques, aide administrative, analyse des devis, suivi des consommations. etc. De manière complémentaire, l'objectif de fédérer les acteurs locaux de la transition énergétique et de développer et pérenniser les filières biosourcées (chanvre, bois, paille, ...)
 - **Quelques réflexions mises en avant par le PETR du Pays de Verdun en vue de qualifier et renforcer le service**
 - ✓ L'ambition d'affirmer et de conforter une fonction de guichet unique centralisant l'ensemble des demandes dans le domaine de la rénovation énergétique de l'habitat, renvoyant notamment à des enjeux d'articulation/complémentarité avec les politiques locales, dont les OPAH (conditions d'accueils des publics, modalités d'intervention, information/communication conjointe, etc.)
 - ✓ Les réflexions émergentes relatives au renforcement des actions d'accueil/d'information de proximité (ex : permanences)
- **L'engagement par la CCPE d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ciblée sur les logements privés, dont le renforcement de la performance énergétique constituera un des objectifs principaux (voir II. « Habitat ») dans le contexte d'un parc résidentiel particulièrement énergivore et d'enjeux forts de résorption de la fracture énergétique**

➔ Des politiques énergétiques ciblées sur le patrimoine public apparaissant peu structurées et développées

- L'empreinte énergétique et carbone du territoire de la CCPE doit s'apprécier à travers non seulement le parc de logements privés (voir ci-dessus), mais aussi en rapport au profil du **parc de bâtiments et équipements publics, apparaissant le plus souvent ancien et énergivore** (gymnases, écoles, et plus largement établissements recevant du public ; ateliers techniques ; éclairage public localement ; flottes de véhicules publics ; etc.)
- En dehors de quelques actions locales de rénovation/modernisation (ex : éclairage public) et de pratiques et comportements qui commencent semble-t-il à tendre vers davantage de sobriété, un **champ portant sur la performance et la maîtrise énergétiques des bâtiments et équipements publics apparaissant à ce jour peu investi localement et appréhendé en ordre dispersé** :
 - en l'absence d'impulsion et d'appui communautaires et plus largement d'outils stratégiques et opérationnels ;
 - en dépit d'un contexte réglementaire et politique « favorable » (décret Tertiaire, programme ACTEE II, délibération du PETR du Pays de Verdun sur le principe de la mise à disposition d'un conseiller partagé « Energies » mais non mise en œuvre faute de financements...)

➔ Un chantier des énergies renouvelables locales apparaissant peu mûr en dépit du repérage de potentialités

- Une reconnaissance globalement partagée des énergies renouvelables pour la production de chaleur ou d'électricité comme levier pour renforcer l'autonomie énergétique du territoire, valoriser davantage les ressources locales et réduire l'empreinte carbone du territoire en limitant le recours aux énergies fossiles à moyen et long terme
- Certaines potentialités pressenties (ex : bois-énergie/biomasse-énergie via en particulier une meilleure exploitation/valorisation des forêts locales) des manifestations d'intérêt exprimées (ex : géothermie, énergie solaire photovoltaïque) en l'absence toutefois de réflexion stratégique territorialisée : approfondissement des besoins et potentiels locaux ; conditions d'implantation des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux d'aménagement du territoire ; modèles économiques ; etc.
- Les premières réflexions engagées dans ce domaine par le PETR du Pays de Verdun en ce qui concerne la structuration d'une filière de matériaux biosourcés...apparaissant toutefois non abouties et partagées pour l'heure

Différents démarches stratégiques « urbaines » en cours, qui pourraient concourir à renforcer l'anticipation et l'accompagnement des transitions sur le territoire de la CCPE, parmi lesquelles :

➔ La perspective d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la CCPE

- Une prise de compétence récente de la CCPE (1er juillet 2021)
- A ce jour des incertitudes portant sur le calendrier et les modalités de mise en œuvre de la démarche, en lien notamment à des interrogations soulevées par certaines communes (principe du transfert du droit de préemption ; crainte de freins au développement ; etc.)

➔ Les réflexions et projets ciblés sur la Ville d'Étain

- Le projet urbain de Étain : étude centre-Bourg et programme « Petites villes de demain »
- Le travail engagé sur la connaissance et la caractérisation de la biodiversité de la commune via l'élaboration d'un Atlas de la biodiversité intégrant une dimension participative via des approches de sensibilisation-réappropriation des milieux naturels

➔ Quelle ambition globale de transition écologique, urbaine et énergétique du territoire ?

- Quelle **appréhension transversale, volontariste et proactive** de ces enjeux, **quelles priorités d'intervention.....pour quelles retombées attendues** (contribution à des enjeux régionaux/planétaires, image, attractivité, activité économique et emploi local...) ?
- Au-delà des politiques locales, une « **éco-exemplarité** » **de la collectivité à promouvoir et renforcer**, pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (exploitants agricoles, habitants, entreprises...) ?

➔ Une transition énergétique à amplifier et accélérer ?

- **La rénovation des logements privés**, chantier prioritaire d'ores et déjà engagé (cf. OPAH en cours de lancement) pour **quels leviers d'accompagnement** ? Plus largement, quelle **structuration dans la durée d'un service public local de l'énergie** articulé notamment avec la plateforme nord-meusienne Enorah ?
- **Une stratégie et une feuille de route opérationnelle à préciser et coordonner en ce qui concerne le patrimoine public** ?
 - Une démarche à engager dans un esprit d'éco-exemplarité, de maîtrise des dépenses communautaires et communales, mais aussi de valorisation globale de ces infrastructures, dans un contexte de besoins majeurs de rénovation/modernisation (ex : gymnases...) ?
 - L'approfondissement de la connaissance des consommations énergétiques et l'identification des bâtiments ou équipements les plus énergivores au profit desquels seraient prioritairement consentis les actions d'efficacité, de rénovation et de maîtrise énergétiques (gestion des équipements, comportements d'usage, rénovations légères ou restructurations plus lourdes, renouvellement et rationalisation de l'éclairage public)
- Quel positionnement du territoire en ce qui concerne le **développement et la promotion d'énergies renouvelables locales** ?
 - Un enjeu d'approfondir les potentialités existantes sur le territoire voire à d'autres échelles pertinentes ?
 - Un chantier prioritaire portant en particulier sur le développement local de la filière bois-énergie/biomasse-énergie ?

➔ Des politiques de préservation/valorisation des patrimoines naturels et de la biodiversité à renforcer ?

- **L'objectif global de mieux caractériser les enjeux écologiques et de conservation/restauration d'espaces naturels** (réservoirs de biodiversité, corridors...) ? Des outils spécifiques à valoriser en ce sens (ex : futur PLUi, Atlas de la biodiversité au-delà du périmètre d'Étain, via une diffusion/amplification sur le territoire de la CCPE ? ; etc.) ?
- L'objectif ciblé de **s'emparer plus fortement de la problématique liée à la trame verte et bleue (TVB)...et de la mettre en œuvre** ?
 - La caractérisation de la trame elle-même (voir ci-dessus) et l'intégration en amont de celle-ci aux politiques d'aménagement du territoire, en déclinaison du Schéma de cohérence territoriale ?

- Favoriser l'appropriation de la TVB auprès du plus grand nombre et une contribution « partagée » à sa mise en œuvre ? : communication-sensibilisation-pédagogie ; animations ciblées/démarches volontaires portant sur la préservation/restauration de certains milieux « sensibles » (plantation de haies, entretien des mares, zones humides, etc.) à mener auprès des particuliers, entreprises, agriculteurs, etc.
- Des politiques foncières à poursuivre/renforcer ?
- Au-delà des politiques, **des « bonnes pratiques » à promouvoir/renforcer... auprès de qui et comment ?** Un travail spécifique à engager dans la durée sur la reconquête de la biodiversité en milieu agricole (valorisation des délaissés et cheminements, replantation de haies, etc.) ?

➡ **Consolider la résilience face aux risques naturels et préserver les équilibres hydrauliques du territoire ?**

- **Des outils** de prévention et de gestion des inondations à **conforter/renforcer ?**
- **Des pratiques d'hydraulique douce à développer** (ex : replantation de haies...) ?
- **Un contenu et des conditions d'exercice de la compétence GEMAPI à préciser/clarifier ?** Des actions de pédagogie-sensibilisation à poursuivre et dynamiser : sorties terrain et animation auprès d'élus, de particuliers ou d'agriculteurs... ; guides pratiques ciblés notamment sur l'entretien des cours d'eau et ruisseaux; etc.

➡ **Des services environnementaux à conforter ?**

- **L'objectif de réduire les déchets à la source, de mieux les valoriser localement et de renforcer plus largement le service rendu ?**
 - Une évolution de la tarification du service public d'élimination des déchets ménagers via l'augmentation de la REOM...selon quels échancier et modalités ?
 - Un enjeu spécifique relatif à la valorisation locale des biodéchets ? Une réflexion à mutualiser à l'échelle du SMET (étude d'opportunité/de faisabilité) ?
 - Les réflexions relatives au fonctionnement de la déchetterie et de ses conditions d'accueil à poursuivre et approfondir ?
 - La future ressourcerie, premier maillon vers la structuration d'une économie circulaire territoriale ?
- L'intérêt **d'accompagner des propriétaires à la création-réhabilitation de leurs installations d'assainissement individuel ?**
- Des objectifs de **rénovation des réseaux et infrastructures AEP et plus largement de sécurisation des approvisionnements ?**

➔ Une qualité urbaine à renforcer ?

- **Quelle maîtrise dans la durée des consommations foncières, quelle densification urbaine...et quels équilibres rechercher avec les enjeux d'attractivité résidentielle du territoire ?**
- **Des chantiers ou enjeux prioritaires ?**
 - L'aménagement et la qualification des centres-bourgs
 - ✓ Différents aspects ou approches potentiel(le)s : rénovation du bâti, via notamment la rénovation des façades ; traitement des dents creuses et/ou des friches (agricoles) ; petits aménagements « résidentiels » du type aires jeux ou place centrale ; etc.
 - ✓ Quelles ressources et outils mobiliser sur ces questions, notamment sur l'aménagement des centres-bourgs, au profit de l'ensemble des communes (ex : cahier des charges types, dispositifs incitatifs d'appui aux particuliers, boîtes à outils, ingénierie mutualisée, etc.) ? ...
 - La sécurisation de la circulation sur certains grands axes (ex : RD 603 dans le secteur de Saint-Jean-Les-Buzy/Buzy-Darmont) ?
 - La préservation du petit patrimoine rural ?
 - ...

1. Enjeux spatiaux, patrimoniaux et d'habitat

I. Qualité environnementale, urbaine et
énergétique

II. L'habitat

III. Les mobilités

Un marché immobilier et des offres résidentielles en proie à certains contrastes et déséquilibres

➔ Une dynamique de production de logements inscrite dans la durée...dans un contexte globalement détendu

- Une création nette de 864 logements en 40 ans, en dépit de la fragilité démographique du territoire, des disparités spatiales existantes en termes d'attractivité et d'une vacance résidentielle elle aussi en croissance (voir ci-dessous). Pour autant, un tassement de la production neuve observé entre 2014-2018, bien que l'offre en terrains à bâtir demeure importante

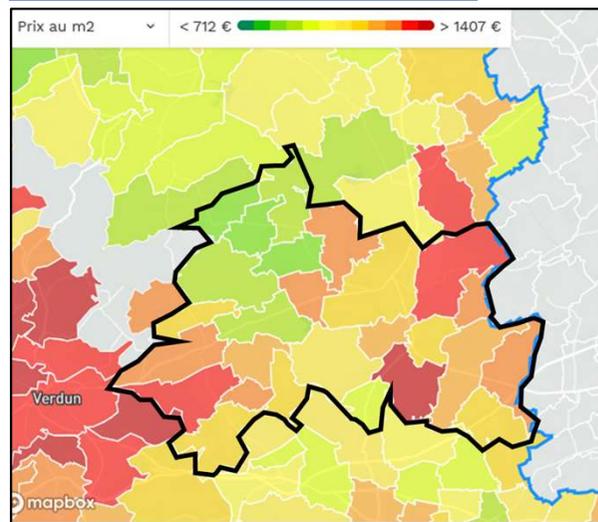
➔ Une attractivité résidentielle et des réalités de marché nuancées

- L'influence de la proximité de Verdun et Jarny sur le dynamisme et les prix de marché

➔ Une vacance résidentielle en augmentation depuis une vingtaine d'années

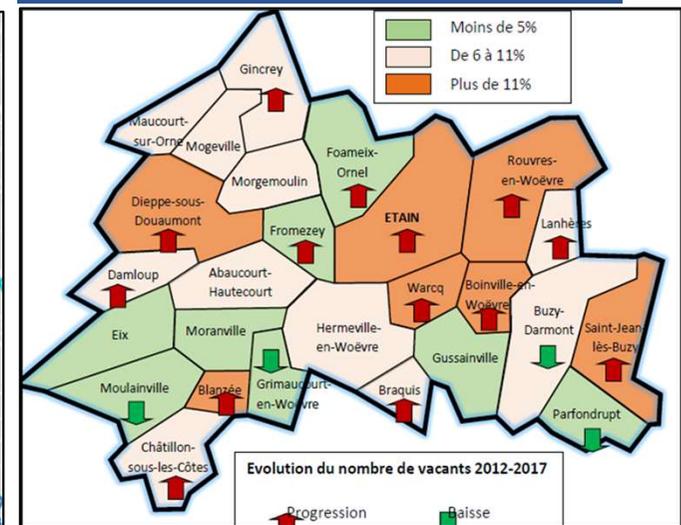
- 365 logements vacants recensés en 2017 sur le territoire de la CCPE, soit 10% du parc
> Un taux de vacance ayant doublé en 20 ans
- Pour autant, des situations différenciées entre communes, ce phénomène touchant particulièrement Etain et un chapelet de communes périphériques (Rouvres, Warcq, Boivinville notamment)
- Une problématique complexe à caractériser et à traiter recouvrant une multiplicité de situations, pouvant résulter de divers facteurs (déficit d'attractivité du logement, réticence à louer, contentieux...) et fortement dépendante de l'amélioration globale l'attractivité résidentielle du territoire

Prix immobiliers à la vente



Source : Meilleursagents.com, octobre 2021

Taux de vacance et évolution 2021-2017



Source : INSEE RGP / CCPE-Etude pré opérationnelle OPAH

Evolution du parc de logements au sein de la CCPE : période 1975-2017

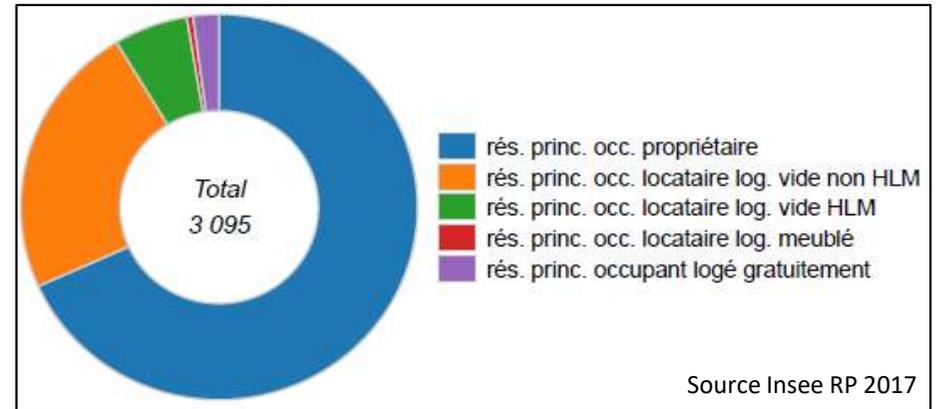
	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Total logements	2684	2866	2964	3021	3211	3513	3548
Logements vacants	275	226	288	185	226	324	365

Source : Insee RGP

➔ Un profil «rural» de logements et d'occupations, renvoyant notamment à une certaine faiblesse du parc locatif

- Environ 70% de propriétaires occupant, à relier à la prédominance des maisons individuelles, représentant 85% du parc de logements
- Une répartition propriétaires/locataires ayant peu évolué entre 2007 et 2017 > Seules Etain et des communes situées en bordure Est du territoire (Saint-Jean-les-Buzy, Buzy-Darmont, Boinville-en-Woëvre), voient leur parc locatif progresser légèrement
- En dehors de l'offre privée, un parc locatif représenté :
 - par le parc HLM à hauteur de 23%, soit 217 logements en 2019, concentrés sur Etain et Rouvres-en-Woëvre ;
 - par le parc communal à hauteur de 6%, soit 49 logements principalement situés à Etain et Buzy-Darmont - cette dernière présentant la particularité de pratiquer une tarification « sociale » sur ce type de biens.
- En dépit des limites quantitatives du marché locatif, le constat d'une offre qui reste localement significative, suggérant des difficultés à louer....en dépit d'une demande potentielle existante (jeunes ménages notamment)

Types d'occupation des résidences principales au sein de la CCPE



➔ Le rôle spécifique d'Etain dans le parcours résidentiel des ménages

- Des fonctions particulières indissociables du statut de ville-centre d'Etain et d'une sociologie spécifique
- Un centre-bourg concentrant 70% de l'ensemble du parc locatif intercommunal
- Une offre de 191 logements HLM, soit près de 90% du total de logements sociaux recensés à l'échelle de la CCPE

➔ Un parc de logements « à adapter » en termes de performance énergétique et d'habitabilité

- Une performance énergétique qui pose question
 - Un parc énergivore : plus de 2 000 logements construits avant la première réglementation thermique sur l'habitat (RT 1974) ; plus de 500 logements chauffés en « tout électrique » ; etc.
 - Une empreinte énergétique et carbone liée aux logements à mettre en perspective avec les enjeux de résorption de la fracture énergétique, au regard des niveaux de revenus des ménages
- Des enjeux d'adaptation des logements aux personnes âgées ou dépendantes, dans un contexte global de vieillissement - les plus de 65 ans représentant près de 30% de la population intercommunale - , de rallongement de la durée du maintien à domicile et de prédominance de grandes maisons individuelles
- A la marge, le repérage de situations localisées d'habitat dégradé, voire insalubre

La mise en œuvre de politiques orientées prioritairement sur l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements privés

➔ L'engagement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat privé (OPAH)

- **Une politique locale structurante dirigée vers l'habitat privé inédite à l'échelle de la CCPE**, en relais et en renforcement des dispositifs nationaux (ex : « Habiter mieux Agilité », fortement mobilisé localement en 2019), assortie d'actions de sensibilisation et d'animation spécifiques au territoire
- **La réalisation d'une étude pré-opérationnelle**, intégrant la réalisation d'un diagnostic général et approfondi par volets thématiques, assortis d'investigations complémentaires sur le centre d'Etain – en vue notamment d'identifier des actions potentielles en matière de renouvellement urbain
- **La construction à venir d'un projet d'ensemble comportant des objectifs et des actions, les moyens à mobiliser à l'échelle de la CCPE** et le cas échéant des leviers complémentaires et adaptés pour la commune d'Etain, retenue au titre du programme national « Petites Villes de Demain »...retranscrits dans une convention d'OPAH signée avec l'Etat, l'ANAH et le cas échéant d'autres parties prenantes.
- **4 grands axes qui se dégagent, autour desquels pourraient être structuré le futur programme opérationnel** - les deux premiers axes concernant l'ensemble des communes, les deux autres apparaissant davantage ciblés sur certaines communes, dont Etain :
 - Accompagner les propriétaires occupants dans la **transition énergétique de l'habitat**
 - **Favoriser le maintien à domicile** des personnes âgées ou en situation de handicap, via un volet « Autonomie » spécifique à prévoir dans le futur programme
 - Développer une **offre locative privée accessible et de qualité**
 - **Résorber les situations d'habitat indigne ou dégradé et lutter contre les logements vacants**

➔ La plateforme Enorah, dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique mis en œuvre à l'échelle du Nord Meusien (cf. I. « Qualité urbaine, environnementale, urbaine et énergétique »)

- ➔ L'engagement d'une politique volontariste de reconquête du logement dans les bourgs via une OPAH abordant des questions centrales et structurelles...**prélude à la mise en place à moyen terme d'une stratégie concertée et globale de diversification/qualification de l'offre de logements dans le contexte du futur PLUi ?**
- Le rééquilibrage des offres (typologies, maillage) pour susciter et accompagner les parcours résidentiel ?
 - L'adaptation au vieillissement, au-delà du maintien à domicile, intégrant le développement d'offres ciblées (ex : : offres diffuses de « foyer-logement – résidence seniors » assorties de services adaptés) ?
 - Le traitement dans la durée de la vacance résidentielle, via notamment un travail fin de repérage des logements vacants et de remise sur le marché de ceux-ci ?
 - L'amélioration de la qualité patrimoniale et thermique du parc de logements anciens ? Plus largement, l'opportunité d'une politique volontariste de reconquête du logement dans tous les bourgs incluant le cas échéant des formes d'habitat innovantes sous la formes de projets « pilotes » (ex : habitat intergénérationnel, via par exemple la reconquête des corps de ferme en cœur de village)
- ➔ **Quel élargissement de la réflexion pour appréhender plus largement la question de l'attractivité résidentielle ?**
- Un enjeu d'attractivité résidentielle à appréhender largement, en rapport notamment aux enjeux de redynamisation des centres-bourgs (commerce, aires, jeux, places centrales, prestations diverses, etc.)
 - Plus largement, un regain d'attractivité à anticiper et une « carte à jouer » dans le contexte post-covid ? Sur quel segment de demande et pour quels types de produits résidentiels ?

1. Enjeux spatiaux, patrimoniaux et d'habitat

- I. Qualité environnementale, urbaine et énergétique
- II. L'habitat
- III. Les mobilités**

Une problématique émergente et complexe...apparaissant encore peu réfléchi/débatue localement

➔ Un profil territorial obérant toute solution « évidente » et suggérant en l'état plus de questions que de réponses

- **Un tissu (très) rural** renvoyant à des enjeux de mobilité particulièrement complexes à appréhender et à traiter : fragilité de l'armature urbaine, faibles densité de population, territoire étendu, etc.
- **Des dynamiques sociodémographiques interpellant quant aux possibilités et conditions d'accession aux offres** : précarité, isolement, vieillissement, part importante des jeunes, etc.
- **Des logiques entrées/sorties du territoire prépondérantes, en lien aux pôles d'attraction voisins** (Verdun/Jarny ; Metz/Luxembourg...) : importance des déplacements domicile-travail ou domicile-études ; enclassement des bassins de vie, en dehors de celui d'Étain, etc.

➔ Des flux, des pratiques et des besoins apparaissant à l'heure actuelle faiblement caractérisés

- L'absence de caractérisation précise des flux, des pratiques et des besoins, dans un **contexte local de forte prédominance du véhicule individuel et d'offres alternatives peu développées**, en dehors du transport scolaire (voir ci-après)
- **Pour autant, la perception globalement partagée d'un enjeu majeur portant sur la capacité à se déplacer des publics « fragiles » ou « sensibles »**, dont la part est estimée à environ 20% des habitants du territoire, soit une frange significative de la population
 - Une grande diversité de publics concernés : seniors, jeunes, personnes en recherche d'emploi ou en insertion, publics en difficultés sociale (personnes isolées, familles monoparentales etc.)
 - De nombreux freins ou obstacles identifiés : absence de véhicule individuel ; méconnaissance des offres existantes et faible capacité d'accéder à l'information sur celles-ci ; appropriation psychologique des offres ; moyens financiers ; accès à des modes de garde ; etc.

➔ Une compétence communautaire « AOM » récente ...à construire et à rendre effective

- **L'absence de capital à mettre au crédit de la CCPE au titre de sa compétence « Aménagement de l'espace»**...sur lequel s'appuyer (stratégie, projets phares)
- Au-delà d'une reconnaissance partagée et globale d'enjeux « internes » (accessibilité au pôle d'Étain) et « externes », **un débat local ayant pour l'heure davantage porté sur le bien-fondé ou non de la prise de compétence communautaire que sur l'affirmation d'une priorité politique du territoire et sur le contenu de celle-ci** : connaissance des pratiques et des besoins, mise en débat sur le fond des grands enjeux, des objectifs stratégiques et des priorités d'intervention

Une offre globale de mobilités et d'accompagnement à celles-ci apparaissant limitée et faiblement coordonnée

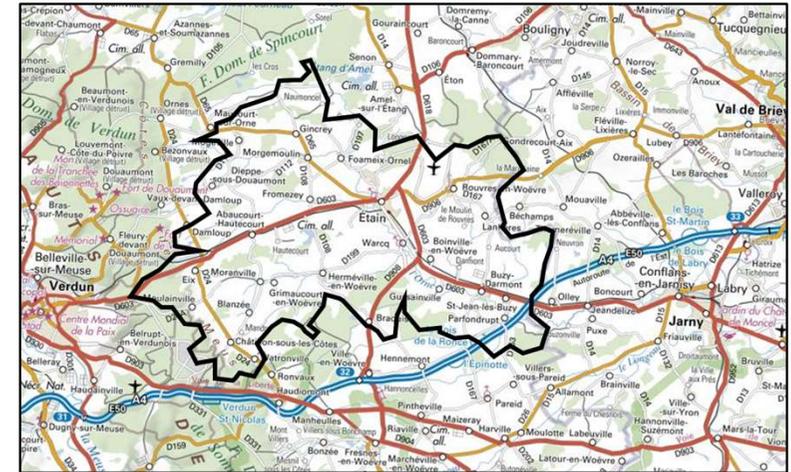
➔ Un réseau structurant d'infrastructures routières, répondant à une logique dominante Ouest-Est

- Un réseau routier structuré selon un axe Ouest-Est (D603/D65/D906 > Verdun/Jarjy), complété par un axe Nord-Sud (D908/D618), ce dernier apparaissant néanmoins moins bien doté au vu des flux actuels ou futurs à l'œuvre (desserte du bassin de Longwy, de la Belgique et du Luxembourg)
- Un ancrage au réseau autoroutier déterminant pour l'attractivité du territoire et la desserte de pôles externes majeurs (dont Metz/Nancy) > raccordement à l'A4 par Fresnes-en-Woëvres, celle-ci traversant le territoire dans sa pointe sud-est

➔ Des offres alternatives a minima, principalement inscrites dans des logiques Ouest-Est/entrées-sorties du territoire et caractérisées par une attractivité limitée

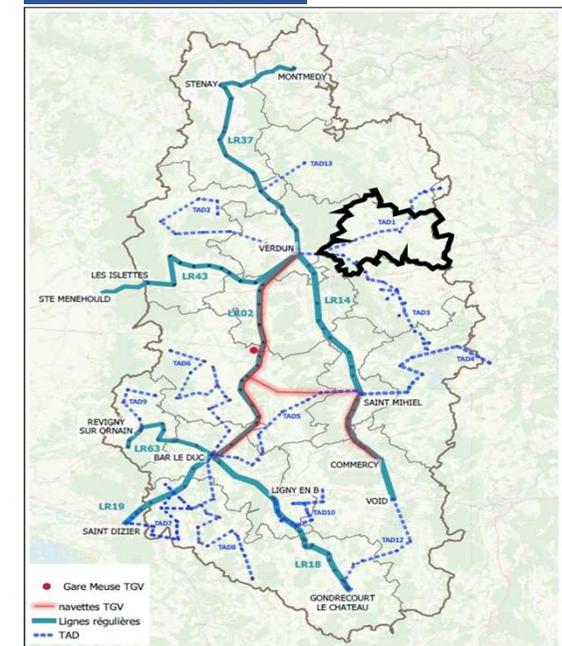
- La desserte ferroviaire via la gare d'Etain, point fort du territoire... apparaissant néanmoins encore inégalement attractive et valorisée
 - Un atout concurrentiel indéniable dans un contexte meusien de faiblesse de l'offre ferroviaire et du maillage de gares
 - Une desserte stratégique au profit notamment des actifs et des lycéens, pour rejoindre Verdun et Metz en particulier
 - Pour autant une offre apparaissant limitée en ce qui concerne son attractivité (fréquence et cadencement des trains) et sa fréquentation depuis la gare d'Etain, cette dernière apparaissant qui plus est peu valorisée et « connectée »
- Un réseau régional interurbain « Fluo55 » (SAD1 : Verdun/Etain/Boulogny) dont l'attractivité et la fréquentation apparaissent en pratique limitées, du fait même de la nature et du contenu de l'offre, déconnectée des logiques de bassins de vie : logique de desserte Ouest-Est exclusive; « service à la demande » à réservation obligatoire mis en place en substitution des lignes régulières d'où une desserte privilégiée des axes structurants et nombre de courses quotidiennes et d'arrêts réduits, etc.
- Des pratiques de covoiturage n'apparaissant pas structurées et organisées, en l'absence notamment d'aires dédiées. Plus largement, l'absence d'accompagnement aux pratiques « longues distances » alternatives ou innovantes : autopartage ; électromobilité (bornes de recharge électrique, en dehors d'une station de recharge à Etain); etc.

Le réseau routier



Source : Géoportail

Le réseau Fluo55



Source : Région Grand Est

➔ En dehors du transport scolaire « Fluo55 », la faiblesse des offres structurantes « de proximité »

- **Deux offres de transport à la demande (TAD) en présence** qui interrogent quant à leur articulation et d'éventuels repositionnements
 - Des offres de TAD portées respectivement par :
 - ✓ la CCPE, en partenariat avec l'Instance Locale de Coordination Gérologique (ILCG), proposant des circuits vers le bourg centre d'Étain...mais actuellement en sommeil ;
 - ✓ la Ville d'Étain, actuellement en service.
 - Des offres apparaissant relativement restreintes (fréquence de passage ; publics âgés ou dépendants ciblés à l'exclusion de tout autre...) , mal repérées et non articulées (horaires, itinéraires, types de cours/de publics, modalités de réservation, tarification, information, etc.)
 - Diverses interrogations à ce jour relatives à la valeur ajoutée de ces offres, à leur adaptation aux besoins et à leur potentielle valorisation
- **La faiblesse des offres de mobilité douce**
 - L'absence « d'épine dorsale structurante » à laquelle le territoire pourrait se raccrocher (ex : EuroVelo 19 - La Meuse à Vélo, qui ne traverse pas le territoire de la CCPE)
 - La faiblesse des cheminements « lisibles » et utilisés par les résidents en dépit de quelques liaisons (ex : Warcq/Étain) et quelques projets (liaison Boinville-Warcq) ; l'absence de continuités entre les cheminements
- **La faiblesse des approches intermodales, à partir notamment de la gare d'Étain, celle-ci apparaissant de surcroît peu connectée** à la ville et au territoire élargi

➔ Des initiatives éparses de transport solidaire, d'accompagnement à la mobilité ou de renforcement à l'accessibilité des services ciblées sur les populations les plus fragiles

- **Les actions mises en œuvre par le centre socioculturel d'Étain** : courses ciblées via un minibus au bénéfice de ses propres publics (seniors en particulier, pour des démarches administratives par exemple ; transport à Verdun le vendredi matin pour aller au marché)
- **Les actions d'aides sociale à la mobilité émanant d'opérateurs locaux** : réseau d'aide à domicile ; Maison de la solidarité départementale ; Mission locale Nord Meusien dans le cadre de la recherche d'emploi (participation au financement du code...)
- **Un réseau des acteurs de la mobilité inclusive « Mobin' Grand Est »** (location de véhicules, garage solidaire, transports à la demande, etc.) apparaissant opéré plutôt à la marge sur le territoire mais des acteurs reconnus à l'échelle départementale (ex : Association Meusienne d'information et d'entraide - AMIE 55) et des perspectives locales (ex : réflexion sur une implantation « locale » de Trans'boulot)
- **Des réseaux de solidarité familiaux et interpersonnels** qui restent prépondérants

Quelques projets actuels à prendre en considération, parmi lesquels :

- ➔ **L'étude en cours de revitalisation du centre bourg d'Étain et le futur programme Petites Villes de Demain**, qui devraient intégrer un volet sur la mobilité
- ➔ **Les projets actuellement lancés ou mûris par le PETR du Pays de Verdun**
 - **La mise à disposition d'une ingénierie, partagée à l'échelle des 3 PETR meusiens, d'impulsion et d'accompagnement selon une logique « projet » interterritoriale**...suggérant un positionnement et une implication des EPCI : manifestation d'intérêt, sensibilisation et communication des publics, relais en termes de mise en œuvre, etc.
 - **Différents projets engagés ou à l'étude à ce jour**
 - **Le projet « ACOTÉ » portant sur la création de lignes de covoiturage** avec comme objectif de massifier le recours à celui-ci par la structuration d'une maille locale d'offres largement tournée vers actifs
 - **La mise en place d'un réseau d'auto stop organisé dans le cadre du réseau « Pouce »**, plutôt orienté vers les publics jeunes, notamment en recherche d'emploi, et portant une dimension partenariale importante (implication de la Mission Locale et Pôle Emploi) > L'ambition de co-construire ce réseau avec les EPCI (kits de reconnaissance usagers/conducteurs ; points de rencontres...)
 - La création souhaitée d'un « **point d'information mobilités** » incluant le recensement de l'ensemble des offres > constitution, mise à jour et diffusion aux partenaires d'une base de données ciblée

- ➔ **La mobilité, priorité aujourd'hui de l'action communautaire, en s'appuyant sur la nouvelle compétence « AOM » ?**
 - L'intérêt voire la nécessité d'approfondir **la connaissance des besoins, des flux, des pratiques et potentialités ?**
 - **Une stratégie concertée et prospective à mettre en débat** pour définir les priorités d'aménagement, d'accompagnements et de partenariats (opérateurs, autres territoires...) ?
 - **Des premières actions ciblées à mettre en œuvre** dans le cadre de cette mandature ? Lesquelles ?

- ➔ **L'optimisation de la desserte et des connexions « externes » au territoire communautaire ?**
 - **Le renforcement des liaisons Nord/Sud**, axe prioritaire à renforcer à moyen et long terme ? Selon quelles modalités ?
 - **Un développement volontariste du covoiturage pour appuyer en particulier les déplacements pendulaires, via la structuration et l'organisation de celui-ci ?**
 - La structuration d'un maillage d'aires dédiées ?
 - Le développement de fonctions d'interface ?
 - L'opportunité de s'appuyer sur le projet « ACOTÉ », actuellement impulsé par le PETR ?

- ➔ **A terme, l'affirmation possible/souhaitable d'un véritable « pôle gare » à Etain ?**
 - Le renforcement des **approches intermodales** et des **logiques de rabattement** ? A relier à long terme à un **renforcement de l'attractivité de l'offre ferroviaire** ?
 - **Quelles priorités d'aménagement** : accessibilité, circulation, stationnement sécurisé des véhicules et des vélos, reconquête de certains espaces ou bâtiments, connexions à la ville et intégration urbaine via la qualification des liaisons, des abords ou de la signalétique, etc.
 - **Une offre de services à développer**, au profit des actifs/des voyageurs en transit (ex : tiers-lieu, conciergerie, etc.) ?

- ➔ **Le renforcement des offres de proximité dans une logique de desserte interne et de « mobilité du quotidien » ?**
- **Quelle place et quel devenir des TAD sur le territoire de la CCPE ? Une offre actuelle à remanier, voire à « repositionner » ?**
 - Un enjeu de valorisation des offres existantes (communication, renforcement de la lisibilité et de la mise en cohérence des dispositifs) ?
 - Des capacités d'accueil à renforcer et/ou une ouverture à d'autres publics à promouvoir ?
 - Des services « associés » à développer, notamment auprès des seniors ?
 - Des modalités de mise en œuvre, de gestion/et ou de fonctionnement à revisiter (ex : navette publicitaire) ?
 - **D'autres solutions ciblées, répondant aux besoins des publics « prioritaires » (seniors, jeunes, publics en insertion ou en recherche d'emploi, publics « empêchés » à un titre ou un autre...)**
 - L'appui et l'accompagnement d'un service de « taxi social » en lien à des activités (ex : consultation médicale ; recherche d'emploi...) et publics spécifiques (typologie de bénéficiaires à déterminer) ? D'autres pistes à explorer (ex : service civique) ?
 - L'implication de la CCPE dans le projet impulsé par le PETR du Pays de Verdun de mise en place d'un réseau d'auto stop à destination principale des publics jeunes (réseau Pouce) ?
 - Le développement de services itinérants ? L'opportunité de projets expérimentaux sur ce type d'approches ?
 - L'appui aux permis de conduire (ex : bourse aux permis) ?
 - Des partenariats à promouvoir ou renforcer avec les opérateurs meusiens de la mobilité inclusive et solidaire ?
 - **Quel développement des mobilités douces ?**
 - La mobilité douce, levier incontournable pour répondre à long terme aux enjeux de transition écologique et énergétique sur des fonctions urbaines et touristiques ?
 - **A court ou moyen terme, des liaisons prioritaires à définir et aménager à Etain** (depuis la gare notamment, pour mieux la relier au centre-ville, au collège, etc.) **et autour de la ville-centre** ? Une première « boucle » à envisager impliquant les communes de Etain, Warq, Fromezey, Foameix-Ornel, Rouvres-en-Woevre ainsi que la base militaire et Boinville-en-Woëvre ? Pour ce faire, un travail spécifique d'identification et de « révélation » de cheminements agricoles à engager ?
 - D'autres axes prioritaires/faisables en termes d'aménagement sur des axes déjà pré-repérés ? (ex : Voie verte entre Buzy Darmont et Saint-Jean-lès Buzy ; ancienne voie ferrée désaffectée Eix-Moulinville ; etc.)
 - A plus long terme, une volonté de **structurer un réseau global structuré et cohérent** (une ou des boucles en réseau pour connecter l'ensemble des communes) ?

- **Des services et des aménagements spécifiques à envisager** (pistes cyclables, location de vélos électriques et bornes de recharge, stationnement ...) ?

➔ **Un chantier spécifique portant sur le renforcement de l'information/communication sur les offres ?**

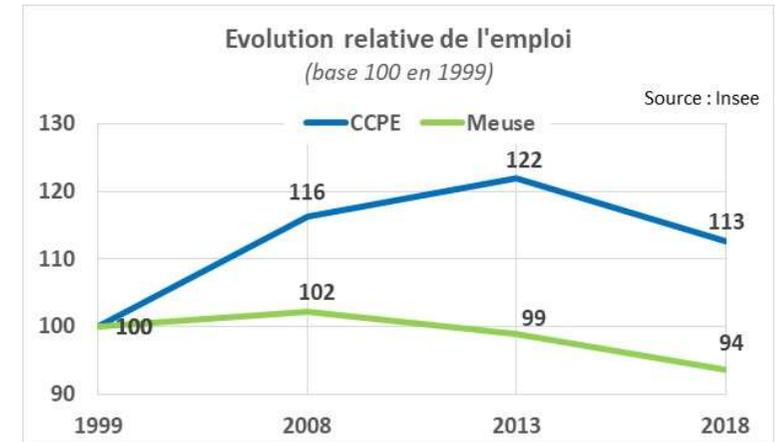
- L'opportunité de travailler à une information consolidée des offres de mobilités ?
- Des animations à renforcer auprès de certains publics pour faciliter leur appropriation psychologique des offres de mobilités, en partenariats avec divers opérateurs ou prescripteurs ?
- Une implication de la CCPE dans le projet de « point d'information mobilités » qui pourrait le cas échéant préfigurer à moyen terme une véritable plateforme de mobilités (plateforme numérique et/ou téléphonique de conseil en mobilité, médiation auprès des publics les plus fragiles...) ?

2. Enjeux économiques

- I. Offres foncières et immobilières
- II. Animation économique et emploi-formation
- III. Focus filière : le tourisme

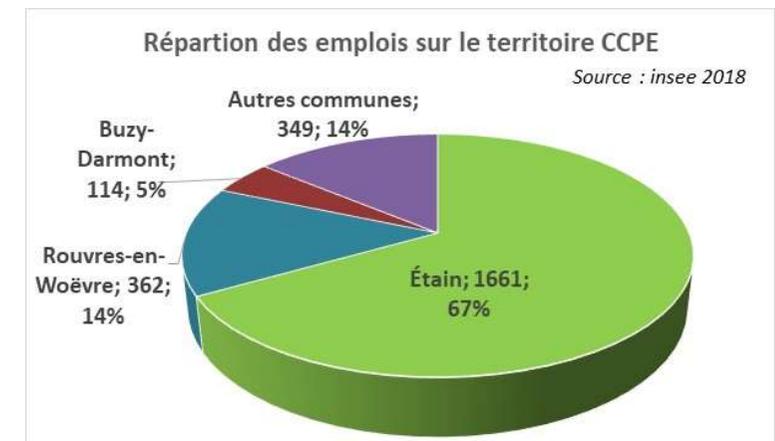
➔ Un positionnement territorial à l'écart des grands axes de développement mais paradoxalement porteur de certaines opportunités

- Territoire CCPE qui ne s'inscrit pas directement dans les grands axes historiques de développement économique : sillon lorrain, vallée de la Meuse, Luxembourg. Plus récemment la volonté du CD55 de valoriser économiquement A4-LGV (ZAE Les Souhesmes, centre d'affaires, etc.).
- Néanmoins, un positionnement qui peut apparaître intéressant : stratégie de localisation des entreprises à l'interface de ces grands axes de développement, bonne connexion même si elle n'est pas optimale au réseau routier national (A4), proximité relative des centres de ressources aux entreprises (centres de formation, etc.)
- Un coût du foncier économique compétitif comparativement aux pôles urbains périphériques même s'il existe une réelle concurrence entre les territoires. La vigilance exprimée d'une réelle exigence dans la qualité du développement économique pour ne pas être un territoire « par défaut » (on accueille ce que les autres territoires ne peuvent pas ou ne veulent plus accueillir).



➔ Une offre d'emplois essentiellement concentrée sur le pôle urbain d'Étain, propice à des effets de synergie

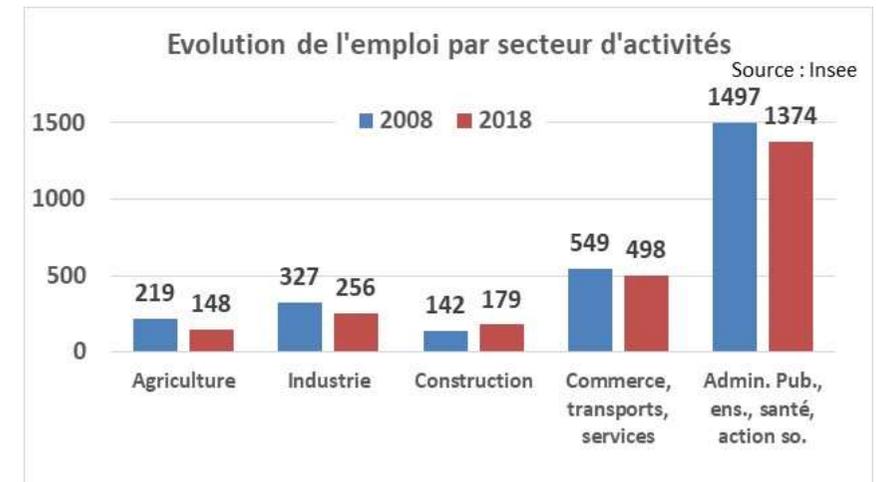
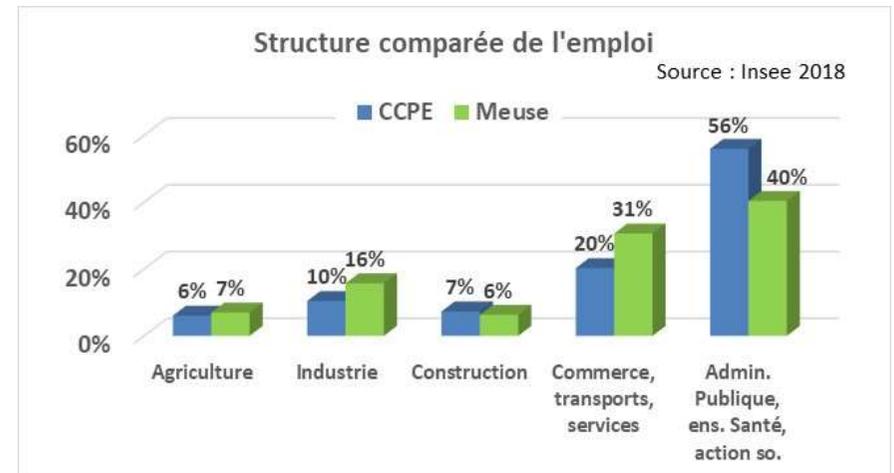
- 2 500 emplois sur le territoire CCPE, concentré à 80% sur Étain et Rouvres-en-Woëvre. Étain, 5^{ème} pôle d'emploi de la Meuse. De fait, une offre de services aux entreprises et aux actifs (banques, service postal, services publics, etc.) très aisément accessible.
- 20% de l'activité économique disséminée sur le reste du territoire communautaire et en lien avec son caractère rural : emplois agricoles, artisans et indépendants
- Un rapport de 78 emplois pour 100 actifs en emploi sur le territoire obligeant une part significative des actifs à quitter le territoire pour accéder au marché du travail.





Un tissu économique diversifié permettant d'atténuer les effets de crises sectorielles

- Globalement, un emploi qui a plutôt mieux résisté sur le territoire de la CCPE que dans le Nord-Meusien et le reste de la Meuse au cours des 20 dernières années : +13% dans la CCPE contre -4% dans la Meuse
- Un poids de l'administration publique important mais à mettre en rapport avec la présence de la base aérienne de Rouvres-en-Woëvre et le statut de « petite ville » d'Étain (présence de services publics du type collège, Ehpad, etc.)
- Un secteur agricole encore bien présent (140 exploitations) même s'il subit une baisse structurelle du nombre de ses actifs (tendance nationale)
- Un secteur industriel qui représente 230 emplois avec essentiellement un tissu de TPE-PME qui a sévèrement subi les effets post-crise de 2008
- Un secteur de la construction (180 emplois) créateur d'emplois ces dernières années
- Un secteur du commerce-services qui résiste plutôt bien et des perspectives de nouvelles implantations



Deux ZAE communautaires offrant des disponibilités de court et moyen terme



La ZAE des Casernes et son extension, site historique du développement industriel offrant des opportunités d'implantation de nouvelles activités

- ZAE dans une logique d'extension du site des casernes dédié aux activités industrielles, artisanales et production. Des aménagements simples mais fonctionnels dans la ZAE et une bonne connexion au reste de la ville d'Étain avec une bonne desserte routière et la proximité immédiate de la gare
- Une quinzaine d'entreprises représentant environ 260 emplois
- Sur la partie « casernes » : l'absence de disponibilités foncières même s'il existe des capacités minimales d'optimisation dans une logique d'extension des entreprises déjà implantées
- Sur la partie « extension communautaire » : 12 ha de réserves foncières (3 ha déjà aménagés) mais une logique d'aménagement-commercialisation au coup par coup selon une procédure de lotissement. L'intérêt d'une approche stratégique et de long terme d'aménagement de l'ensemble de cet espace



La ZAE du Château d'eau : une ZAE plus récente dédiée aux activités commerciales, de services et artisanales

- ZAE créée il y a une dizaine d'années selon une procédure de ZAC : 2,6 ha cédés à ce jour (partie Nord de la ZAE bien commercialisée) et 5,5 ha restant à commercialiser. Après une longue période d'atonie, une vraie relance de la commercialisation au cours des toutes dernières années et des opportunités à venir
- Une ZAE « entrée de ville » bénéficiant d'une très bonne desserte routière
- Des aménagements internes qui restent à finaliser : aménagements paysagers, signalétique, etc.
- Des capacités foncières en théorie disponibles (PLU d'Étain) mais qui mériteront d'être réexaminées dans le cadre des nouvelles « contraintes » imposées par la Loi (« zéro artificialisation nette »)



Une politique immobilière communautaire insuffisamment structurée

➔ Une offre communautaire à ce jour réduite

- Un seul bâtiment communautaire de 1 000 m² occupé par 3 entreprises
- Des opportunités identifiées de reconquête d'immobiliers existants sur la ZAE des Casernes : exemple d'un ancien bâtiment de la ville d'Étain mais des travaux conséquents de réhabilitation à prévoir, autres opportunités de réhabilitation dans des bâtiments privés



Au regard de la « frugalité foncière » imposée aux collectivités , l'opportunité d'une réflexion sur la valorisation d'espaces complémentaires

- Ponctuellement, l'intérêt d'un travail approfondi avec la ville d'Étain sur la valorisation de friches, espaces délaissés ou sous densifiés? : quelle vocation/destination pour ces sites, par exemple : activité, commerce, habitat, etc.?



➔ Une politique foncière communautaire qui doit intégrer des échéances de court-moyen terme et le long terme

- D'une manière générale, un réel travail réalisé quant à la vocation complémentaire des deux ZAE qu'il convient de poursuivre/conforter.
- La nécessité d'anticiper une stratégie foncière de long terme dans le cadre des documents d'urbanisme (PLUi communautaire) en intégrant bien l'obligation de très faibles nouvelles consommations foncières à l'urbanisation (valorisation/optimisation des espaces économiques existants, valorisation des faibles opportunités de friches/espaces délaissés/espaces sous densifiés)
- Pour le court et le moyen terme (5-10 ans), des disponibilités foncières a priori suffisantes mais la nécessité d'une réelle stratégie d'aménagement-commercialisation : stratégie globale d'aménagement-valorisation du site de la ZAE communautaire, segmentation de la taille des lots sur les deux ZAE, aménagements connexes sur la ZAE du Château d'eau (qualification paysagère, signalétique, etc.)

➔ L'intérêt de réenclencher une politique immobilière communautaire en faveur du parcours résidentiel des entreprises

- L'opportunité de valoriser de l'offre immobilière existante, notamment sur le site des Casernes et/ou la construction de nouvelles offres immobilières ?
- Une demande a priori identifiée pour du local mixte 300 – 500 m² dédiée aux TPE-artisans

➔ La stratégie de promotion -commercialisation des espaces fonciers et immobiliers économiques

- La nécessité d'une stratégie de positionnement et de segmentation offre/prix dans un marché nord meusien très concurrentiel
- La promotion-marketing des espaces économiques et plus globalement du territoire : le positionnement du territoire dans l'espace régional; la qualité des offres de services aux entreprises et aux actifs du territoire (Etain « une vraie petite ville »); un cadre de vie « alternatif aux grands espaces urbains »
- Un travail à mener en concertation avec l'Agence Meuse attractivité

2. Enjeux économiques

- I. Offres foncières et immobilières
- II. Animation économique et emploi-formation**
- III. Focus filière : le tourisme



Le pôle entrepreneurial Nord Meusien : un outil jeune ayant vocation à monter en puissance

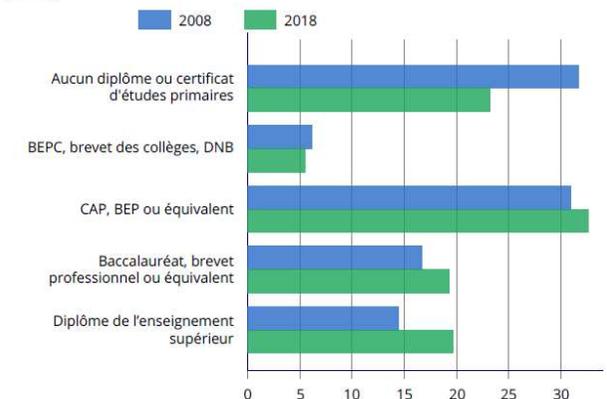
- Un pôle créé il y a deux ans et dédié au soutien à la création-développement-reprise-transmission des entreprises dans une logique « incubation-couveuse ». Des espaces complémentaires : salles de réunion, bureaux en location, coworking, services numériques, ateliers/boutiques. Un bâtiment porté par la CCPE et qui fait consensus quant à sa qualité. Un pôle qui a vocation à rayonner au-delà du seul territoire communautaire (dimension nord meusienne) et qui affirme la CCPE dans l'espace économique Nord meusien.
- Un pôle encore en recherche d'un équilibre suite à la crise sanitaire et travaillant à un positionnement fort et pérenne sur le segment de l'animation économique du territoire
- Au-delà du conseil individualisé au porteur de projet, l'opportunité de faire de ce pôle, et en lien avec les services communautaires, un véritable outil d'animation collectif en faveur de l'écosystème local (des attentes exprimées en ce sens par des chefs d'entreprises) : mise en réseau des entreprises



Une réelle préoccupation quant à la valorisation des ressources humaines du territoire

- Une attractivité modérée du territoire pour de nouveaux actifs et donc la nécessité de travailler d'abord sur la valorisation des ressources humaines existantes avec de réels atouts à faire valoir : des niveaux de qualification initiales dans la moyenne meusienne, des actifs à fort potentiel de développement et « courageux », un faible turn-over dans les entreprises locales
- Certains publics éloignés du marché de l'emploi mais des offres locales de réinsertion par l'économie. L'Association du Chantier Stainois d'Insertion (ACSI) dans la perspective de création d'une troisième « équipe » (travaux espaces verts, maçonnerie, réparation d'outillage, etc.)

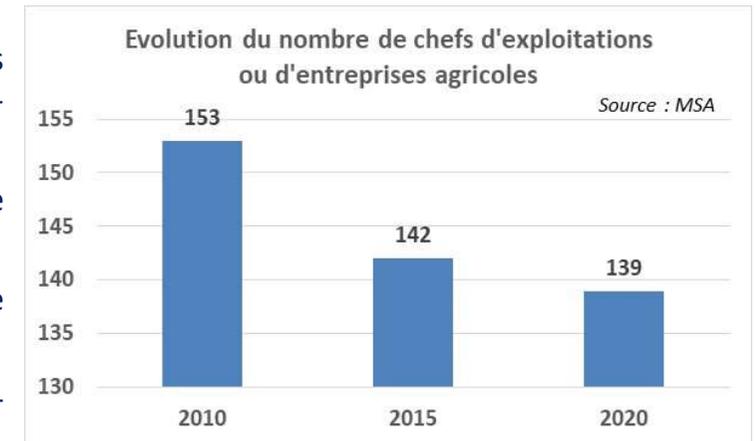
FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)





Un territoire agricole mais des productions faiblement valorisées localement à ce jour

- 140 exploitations agricoles sur le territoire avec des orientations technicoéconomiques essentiellement sur les grandes cultures et la polyculture-élevage (bovin lait et/ou allaitant, plus ponctuellement porcin).
- Des productions locales qui trouvent prioritairement leurs débouchés sur le marché régional/national
- Quelques initiatives individuelles de transformation – commercialisation de produits : vente à la ferme, AMAP des Copains de Marcel, les Paniers de Sophie...
- Néanmoins, l'absence de démarches collectives de structuration de circuits-courts en direction de la restauration collective
- Dans la même trajectoire, l'absence de démarches locales de valorisation des espaces boisés/forestiers du territoire (forêt communale sous gestion ONF) : valorisation de bois d'œuvre, bois de chauffage



La base aérienne de Rouvres-en-Woëvre : « première entreprise » de la CCPE mais faiblement ouverte sur son territoire

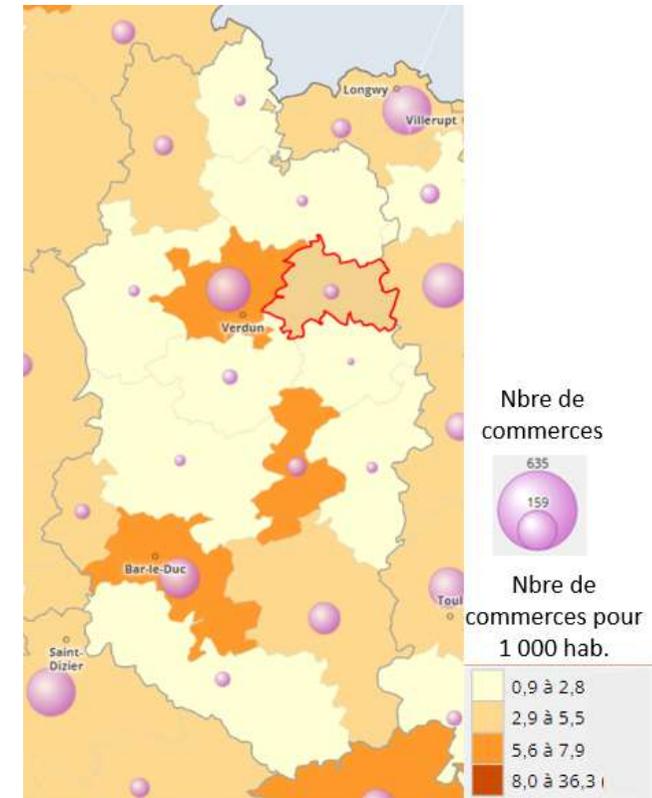
- Régiment d'hélicoptères de combat (RHC) : après des années d'incertitudes, un plan massif d'investissement de l'armée sur une dizaine d'années pour accueillir les hélicoptères de nouvelle génération
- D'un point de vue économique, a priori peu d'échanges avec les élus et les entreprises du territoire. Pourtant, la réalité d'une tendance forte des armées à externaliser certaines fonctions pour se concentrer sur leur métier de base : fonctions supports et d'assistance, réalisation de travaux et d'entretiens, service de messagerie, etc.
- Des personnels souvent très bien formés dans des domaines d'expertises pointus qui peuvent donner lieu à des réflexions-initiatives de réinsertion économique dans le civil quand ils quittent l'armée





Un commerce local concentré sur Etain et qui répond partiellement aux demandes de base

- Une gamme commerciale de base qui, globalement, semble donner satisfaction : alimentation, services bancaires-assurances, presse, coiffure-esthétique, équipement de la personne (bijouterie). Des perspectives d'installation qui témoignent de l'existence d'une réelle attractivité
- Des manques évoqués pour consolider cette offre de base : hôtellerie-restauration malgré l'existence d'une offre, boucherie-charcuterie et chausseurs qui ont fermé au cours des dernières années, marché hebdomadaire à revitaliser
- L'atout d'un linéaire commercial relativement compact et principalement concentré sur la rue Poincaré et la rue de Metz
- Une étude de revitalisation du centre-bourgs et le dispositif « petite ville de demain » d'Etain à même de réinterroger l'urbanisme commercial du centre-bourg : reconquête des cellules commerciales, circulations douces, stationnement, signalétique, partage des espaces publics, etc. Une articulation à conforter avec le commerce de périphérie sur la ZAE du Château d'eau.
- Des évasions commerciales évoquées vers les pôles urbains périphériques (Verdun, Metz) mais également vers des polarités secondaires (Jarny par ex.).
- Plus marginalement, une offre commerciale a minima dans quelques communes (Eix, Buzy-Darmont) et l'existence de commerces itinérants



Une animation commerciale à réactiver

- Une Union Commerciale, industrielle et Artisanales (UCIA) d'Etain en sommeil depuis quelques années mais des perspectives nouvelles d'animations (promotion en commun) suite à la mise en place d'une nouvelle présidence
- A ce jour, une compétence communautaire « politique locale du commerce » non exercé dans les faits



➔ Vers une politique d'animation économique plus globale du territoire CCPE

- **La montée en puissance du pôle entrepreneurial du Nord Meusien et son articulation avec la politique d'animation économique de la CCPE**
 - Conseil individuel et accompagnement des porteurs de projet
 - Animations collectives et mise en réseau des acteurs économiques locaux : club des entreprises, filières nouvelles à explorer/travailler (agriculture- sylviculture), commerce (en lien avec l'UCIA), dialogue structuré avec la base aérienne de Rouvres-en-Woëvre, etc.
 - Veille économique active et permanente
 - Promotion-prospection-marketing territorial en lien avec l'Agence Meuse Attractivité
- **L'articulation du travail CCPE- Ville d'Etain pour l'animation commerciale du territoire**
 - Qualité de l'urbanisme et des cellules commerciales en lien notamment avec le dispositif national « Petite ville de demain » et étude de revitalisation centre-bourg
 - Définition d'une politique d'animation commerciale : démarches de promotion en commun, adaptation des commerçants aux nouveaux modèles de distribution-commercialisation (création d'une market-place, click and collect, etc.); soutien au développement de nouveaux commerces du type incubation-couveuse-boutique à l'essai, etc.

➔ Une politique de gestion territoriale des ressources humaines à créer

- L'opportunité d'une **démarche globale en ce sens** : industrie-artisanat mais également dans les métiers des services et de l'aide à la personne (attractivité du métier d'assistant maternel ou du métier de l'aide à domicile par exemple)
- L'identification des **besoins collectifs des entreprises** en matière de qualification et formation de leurs actifs et le développement d'offres locales (en lien avec Verdun le cas échéant)
- Le **soutien indirect à l'alternance et l'apprentissage** développée par les entreprises : offre de logement, mobilité, offre culturelle/sportive, soutien aux tuteurs-maitres d'apprentissage, etc.
- L'intérêt pointé d'un appui spécifique en faveur des jeunes du territoire, du type dispositif « école de la 2^{ème} chance » et la présence de permanences réalisées par la Mission Locale Nord-Meusien
- Identification de nouveaux métiers et activités support à l'économie sociale et solidaire : ressourcerie de la déchetterie d'Etain, etc.

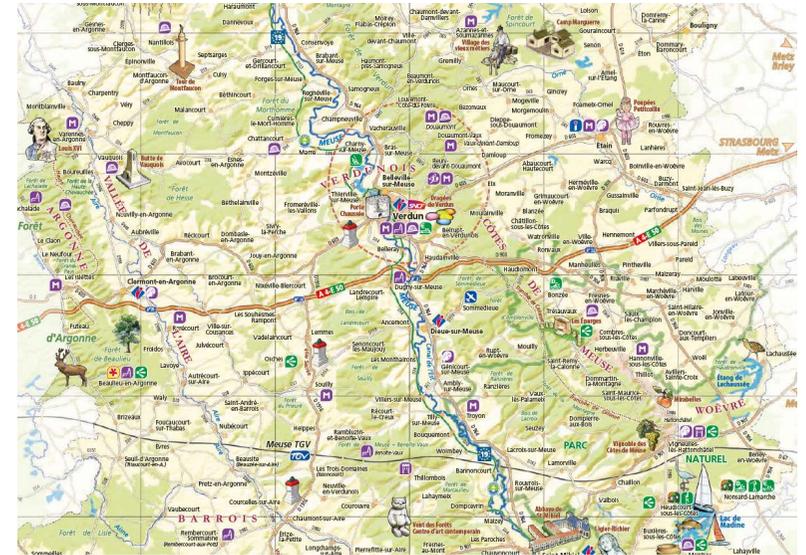
2. Enjeux économiques

- I. Offres foncières et immobilières
- II. Animation économique et emploi-formation
- III. Focus filière : le tourisme**



Un territoire qui ne constitue pas une destination touristique mais néanmoins des patrimoines à faire valoir

- Un territoire CCPE qui a des difficultés à se positionner dans un contexte de proximité avec des attracteurs touristiques de notoriété régionale voire nationale
 - Vallée de la Meuse, tourisme d'histoire et mémoriel de Verdun, Parc Naturel Régional de Lorraine, Lac de Madine, etc.
 - Des attracteurs de moindre notoriété mais qui jouissent d'une réelle attractivité nord meusienne : village des vieux métiers à Azannes par exemple
- Un patrimoine sur le territoire CCPE davantage confidentiel :
 - Une offre nature – eau (étangs, fontaines et lavoirs), bois-forêts, Côtes de Meuse, qualité urbaine villageoise, sentiers - non remarquables mais néanmoins propices à un tourisme nature-slow tourisme-tourisme actif : pêche (notamment étang de Perroi géré par la Fédération Départementale de pêche, cours d'eau de l'Orne), randonnée pédestre-équestre-vélo, sport nature, recherche de calme et authenticité (ruralité, etc.)
 - Quelques témoignages patrimoniaux et de mise en scène de la grande guerre (arrière-front allemand) sur la partie Ouest du territoire
 - Une route Ligier-Richier qui n'est désormais plus valorisée
 - Un patrimoine industriel mis en valeur, tout particulièrement en lien avec l'entreprise PetitCollin
- Un territoire de passage, propice aux courts séjours ou aux séjours de halte sur de grands itinéraires nationaux ou européens
 - Clientèles « régionales » : messins, nancéens, franciliens ; présence de clientèles internationales : allemands, flamands, hollandais
 - Clientèles qui sont pour partie dans une logique de halte-pause dans le cadre de leur grand itinéraire de vacances
- Une perception réduite des atouts du territoire par les acteurs locaux eux-mêmes



➔ Une politique communautaire ciblée à ce jour

- Une politique communautaire qui s'est principalement matérialisée dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise PetiCollin : espace scénographique-muséographique et vente de produits de l'entreprise PetitCollin au sein de La Halle « centre culturel et touristique du Pays d'Étain » et les visites de l'entreprise. 6 000 à 7000 visiteurs par an en accueil de groupes scolaires ou de personnes âgées principalement, organisation d'un festival annuel « la poupée dans tous ses états ». Commercialisation complémentaire de produits alimentaires du terroir.
- Un observatoire de la fréquentation touristique du territoire à travers la réalisation d'une enquête annuelle auprès des hébergeurs (une vingtaine d'hébergeurs pour 130 lits et 1 camping)
- Une compétence communautaire en matière de balisage des sentiers de randonnée
- Des politiques communales complémentaires de protection-mise en valeur de leur « petit patrimoine » ou de boucles locales de randonnée

➔ Une stratégie de promotion-commercialisation de produits touristiques en cours de redéfinition à l'échelle meusienne

- Un schéma de développement touristique 2017-2021 qui est en cours de redéfinition : perspective de nouveau schéma en 2022
- La volonté meusienne de promouvoir davantage le tourisme nature et le tourisme d'activités de pleine nature. Une stratégie départementale qui peut faire écho avec les patrimoines à valoriser au sein de la CCPE.



➔ La définition d'une stratégie de mise en tourisme des patrimoines locaux

- Au-delà de la valorisation du patrimoine industriel du territoire (PetitCollin), la définition d'une stratégie globale de valorisation touristique constituerait une opportunité pour les communes et les habitants de se réappropriier et mettre en valeur leur territoire : patrimoines naturels, patrimoines ruraux, villageois et urbains, etc.
- Quels fils conducteurs pour mettre en valeur le territoire ? Pour quelles clientèles ?

➔ L'organisation de l'itinérance touristique sur le territoire communautaire

- La création-entretien de boucles locales de randonnées pédestres-équestres-vélo permettant la découverte du territoire et leur accroche avec les grands attracteurs touristiques qui bordent le territoire : EuroVélo 19 « La Meuse à vélo », 14 grands itinéraires de randonnée pédestre établis par le PETR Nord Meusien, etc.
- Une signalétique informative et directionnelle unifiée sur le territoire
- Une réflexion sur un maillage d'aires de camping-cars et les services associés (électricité, vidange, livraison pain, etc.)

➔ Une réflexion sur le renforcement de l'offre d'hébergement-restauration

- La nécessité de retenir a minima les clientèles sur le territoire pour renforcer l'impact économique de cette activité touristique
- La nécessité d'une réelle réflexion sur la segmentation des offres d'hébergements : nouvelle offre hôtelière, hôtellerie d'affaires, gîtes de grande capacité, gîtes de pêche, gîtes et restauration à la ferme, hôtellerie de plein air, offres atypiques, etc.

➔ La nécessité d'une réelle mise en réseau des acteurs pour développer cette stratégie touristique

- A ce jour, une faible interconnaissance des acteurs directs et indirects du tourisme
- L'intérêt d'une mise en réseau des hébergeurs-restaurateurs, commerçants, La Halle-Office de tourisme, associations locales de valorisation du patrimoine, associations culturelles et festives, etc. : définition de la stratégie de développement touristique en lien avec la CCPE, formations en commun, observatoire des fréquentations touristiques, création de produits touristiques à la journée/week-end, organisation de manifestations, etc.

3. Enjeux sociaux - services aux habitants

I. L'enfance-jeunesse

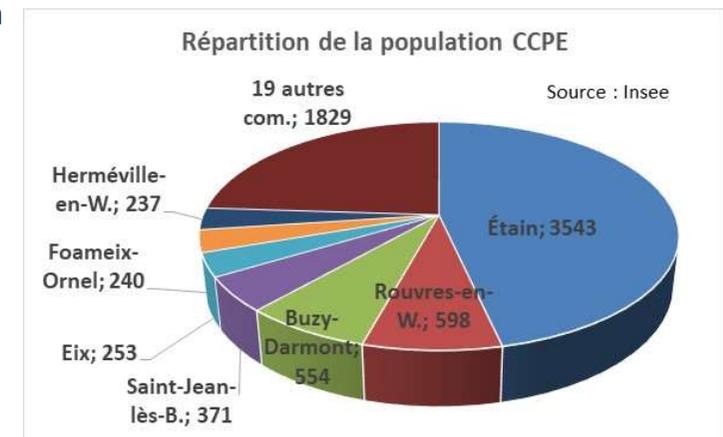
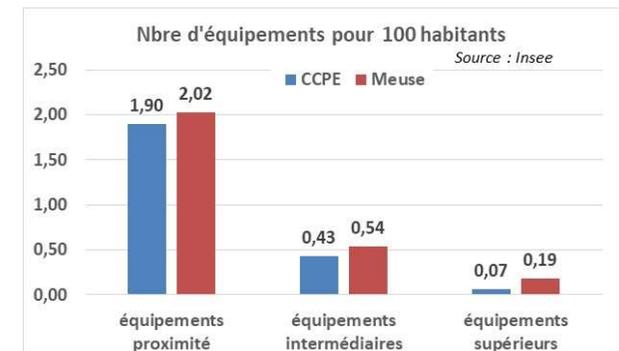
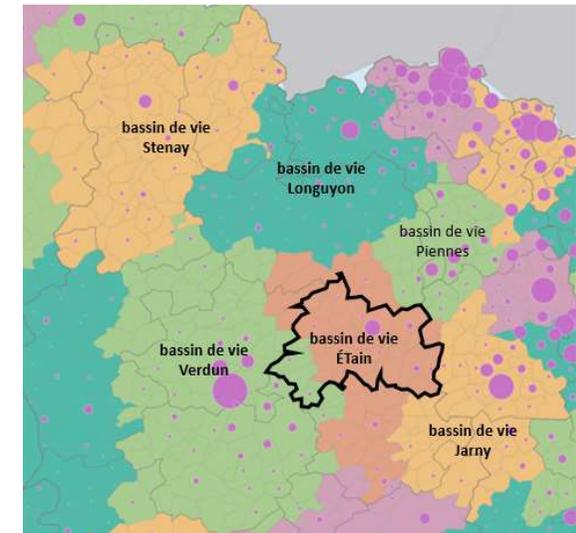
II. La culture et le sport

III. La santé et les personnes âgées

IV. Le service public local et l'animation de la vie sociale

➔ Un véritable bassin de vie à partir du pôle d'Étain

- Un bassin de vie (définition Insee) de 10 500 habitants
- Etain, véritable pôle urbain dans la ruralité nord meusienne
 - 2ème commune du Nord meusien après Verdun
 - Plus de 50% de la population communautaire concentrée sur Étain et Rouvres-en-Woëvre
 - Une offre de proximité d'équipements et services publics et privés relativement complète : école primaire, poste, commerce alimentaire, médecin, artisan, etc.
 - La présence d'une offre de services intermédiaires : collège, gendarmerie, Maison de santé, Ehpad, Maison de la Solidarité CD55, gare, équipements culturels et sportifs, crèche, etc.
 - Un maillage des équipements et services lisible. Le pôle principal d'Étain et des logiques de grande proximité pris en compte par la CCPE : écoles Eix, Buzy-Darmont, Foameix-Ornel
- Des effets « de frange » à prendre en considération
 - Le rayonnement d'Étain au-delà du territoire communautaire
 - Verdun : pôle supérieur de services pour les habitants du territoire mais également pôle de proximité pour les habitants des communes les plus à l'Ouest de la CCPE. La métropole messine pour accéder aux services supérieurs.
 - L'influence relative de Jarny à l'Est du territoire et de Fresnes-en-Woëvre

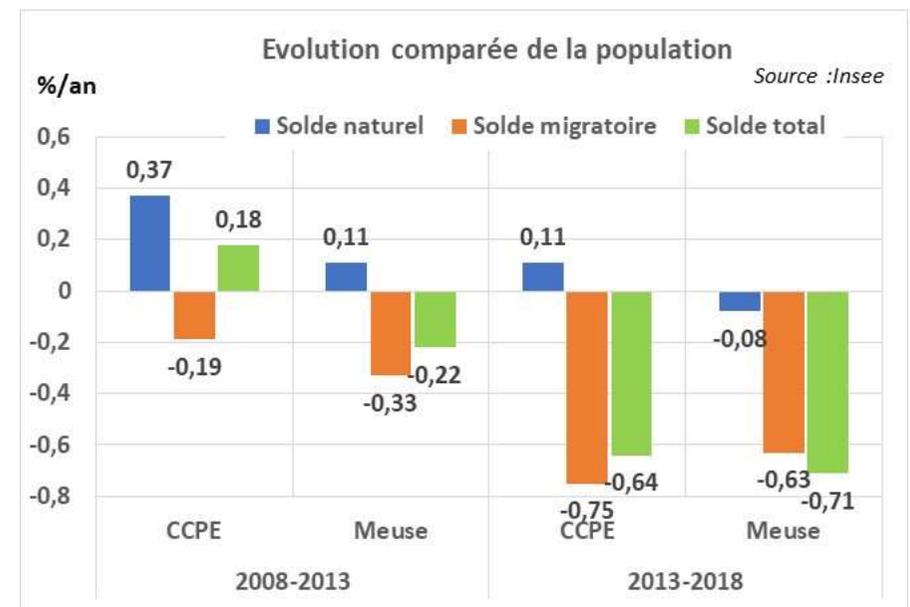
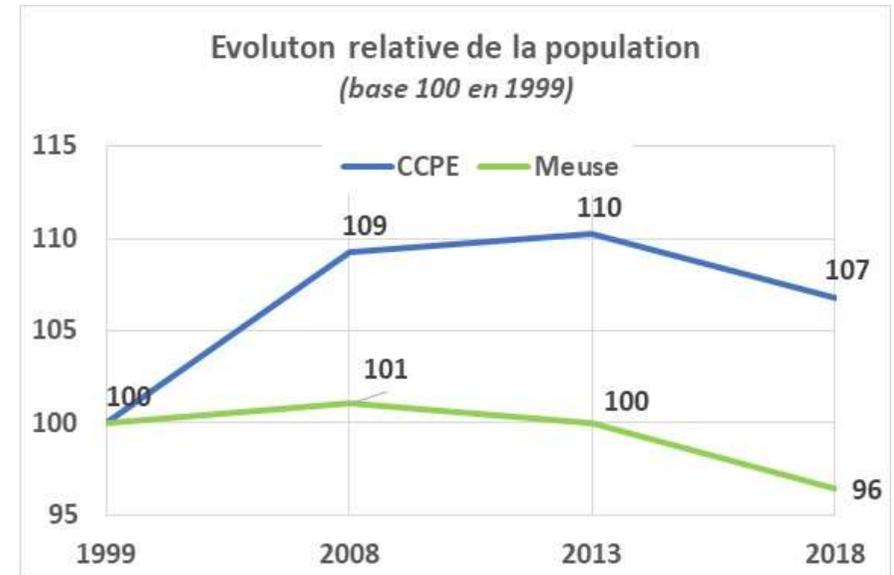


Des fragilités du fait de la taille du territoire lui-même

- Avec 10 500 habitants, le bassin de vie d'Étain constitue le plus petit bassin de vie meusien
 - Un « bassin de chalandise » qui demeure modeste avec la notion de taille critique nécessaire au maintien de certains services publics et privés à bien intégrer
- Un territoire CCPE étendu avec des difficultés réelles de mobilités pour certains publics

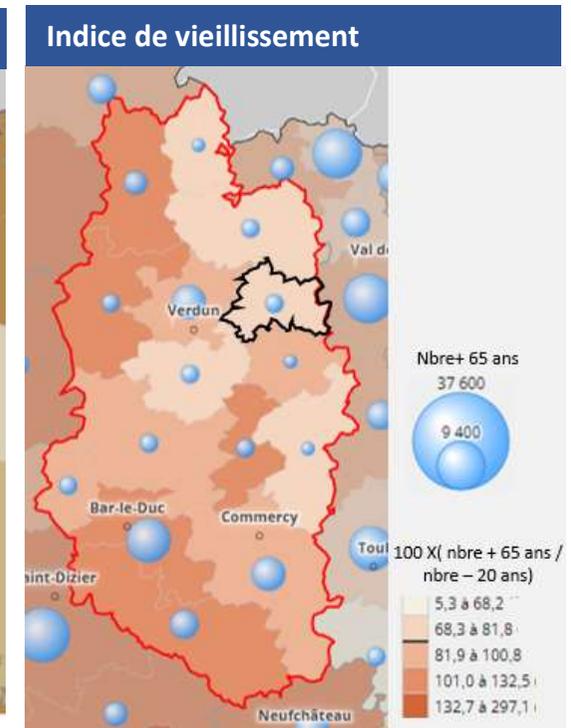
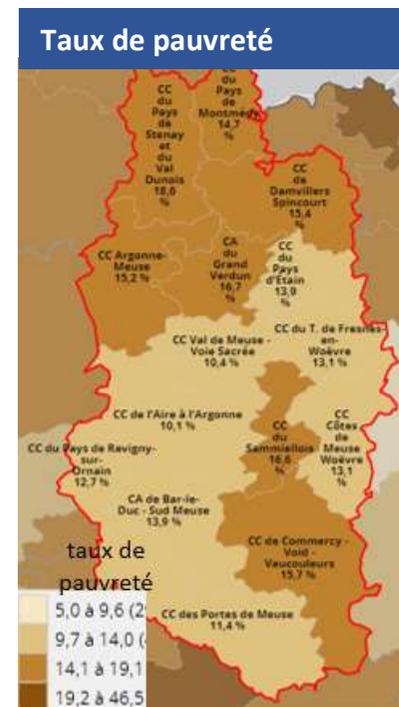
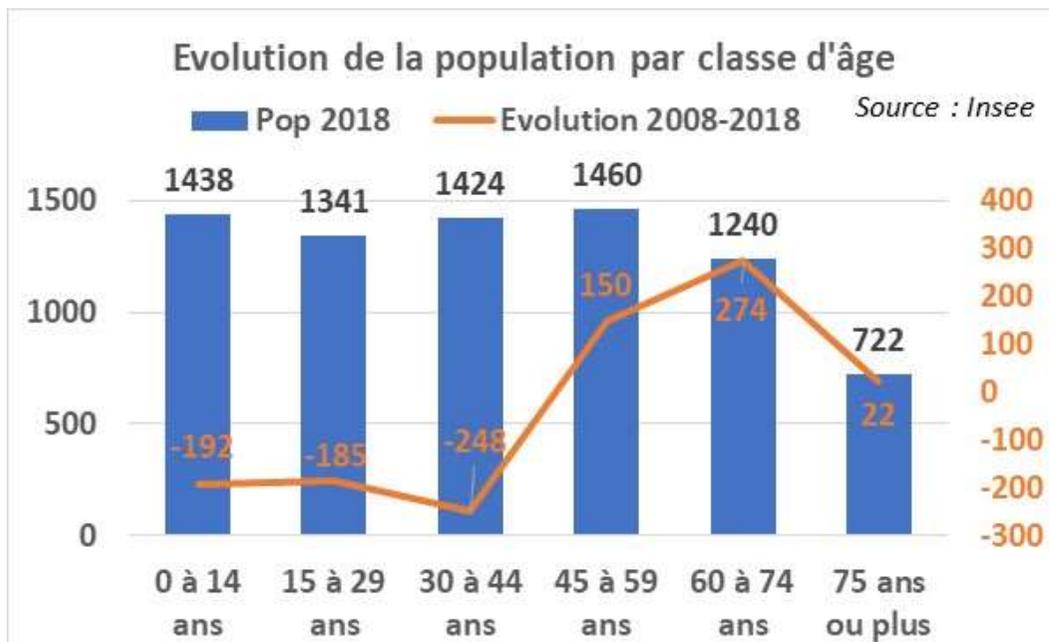
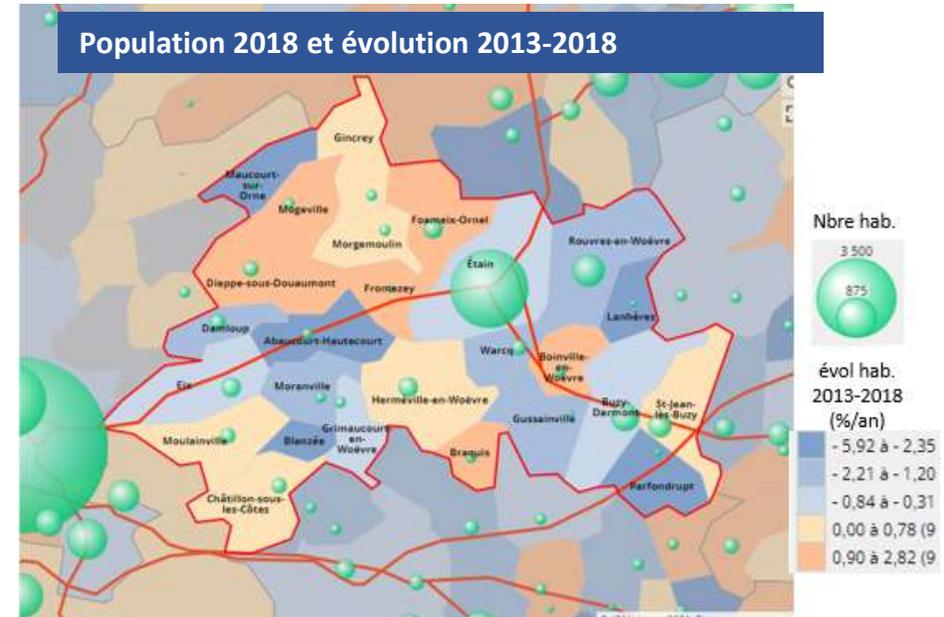
Des fragilités du fait des dynamiques sociodémographiques

- 7 600 habitants en 2018 : une hausse continue de la population jusque 2013 avec des indicateurs bien plus favorables que dans le reste de la Meuse
- Une baisse de population depuis 2013 sous les effets conjugués du départ de certaines populations et de l'atonie du solde naturel. Néanmoins, des évolutions qui méritent d'être réinterrogées : effets positifs de la crise Covid ?, forte demande de logement sur la partie Ouest du territoire, etc.
- Le pôle urbain d'Étain en difficile renouvellement de sa population et constat identique pour les autres communes les plus peuplées du territoire



➔ Des fragilités du fait des dynamiques sociodémographiques

- Un vieillissement de la population mais à relativiser à l'échelle meusienne
 - Hausse sensible néanmoins des + 60 ans
 - Baisse de 192 personnes de moins de 14 ans
 - Baisse de population des jeunes classes d'actifs (30 à 44 ans)
- Des niveaux de revenus légèrement plus modestes que dans le Nord Meusien mais un phénomène de grande pauvreté moins marqué. Pour autant, de réelles fragilités dans le pôle urbain d'Étain
- Des évolutions qui doivent interpeller sur les moteurs à réactiver en faveur de l'attractivité résidentielle du territoire



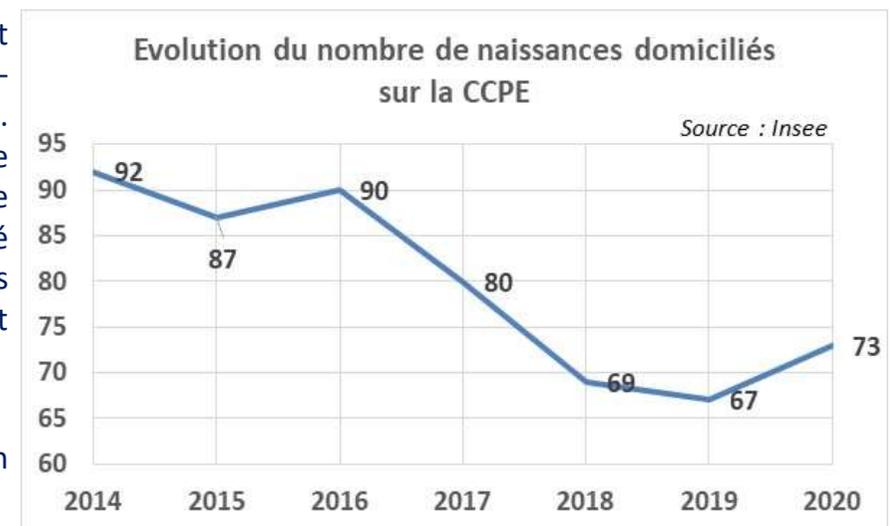
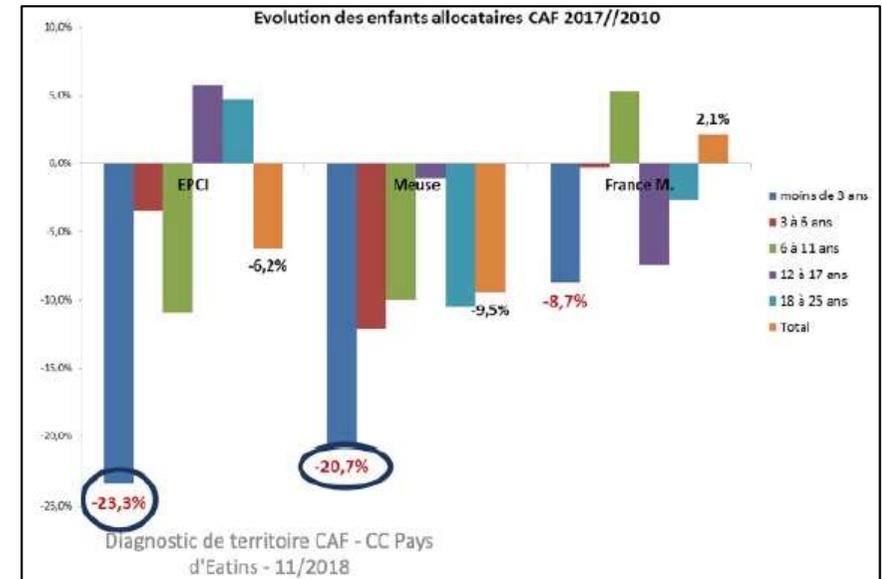
Une offre d'accueil de la petite enfance sous tension

➔ La CCPE dans une posture de stratégie en termes de politique d'accueil- animation en direction de la petite enfance

- Elaboration et coordination de la politique enfance-jeunesse
- Une stratégie déclinée dans un cadre contractuel : la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

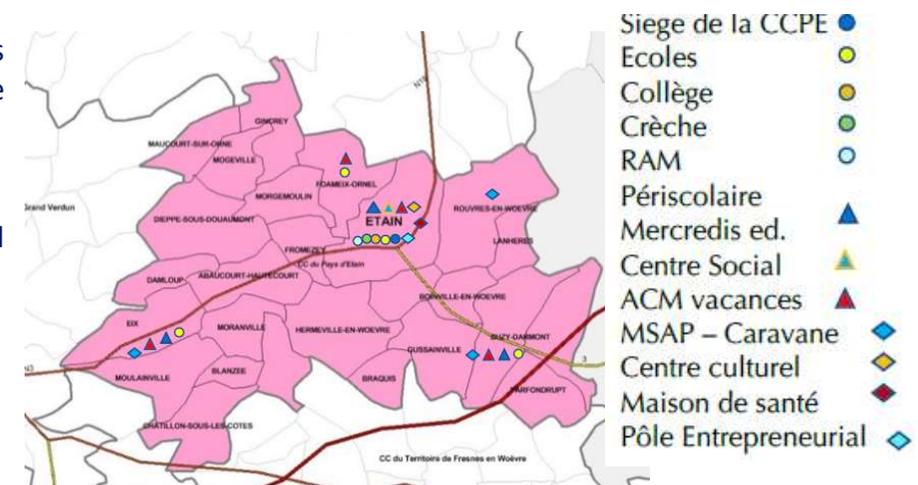
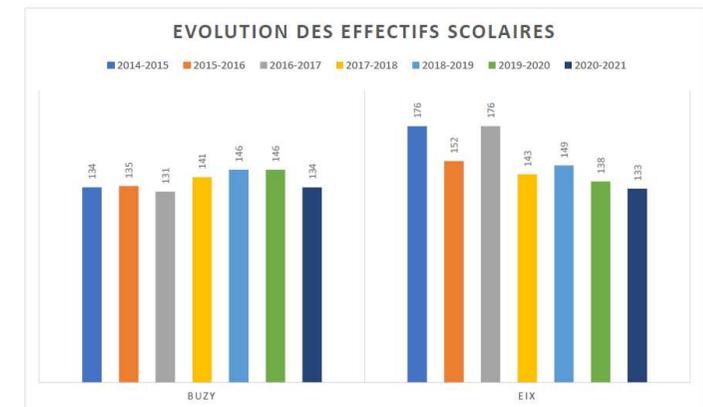
➔ Une gestion associative de l'offre d'accueil collectif et d'animation du réseau d'assistants maternels : l'association Petite Enfance au Pays d'Étain (APEPE)

- La gestion d'un multi-accueil de 20 places sur la commune d'Étain avec une quarantaine d'enfants accueillis (moitié Etain, ¼ reste CCPE et quelques enfants hors territoire). Un mode d'accueil essentiellement choisi par les parents en recherche d'horaires réguliers, à temps plein ou partiel. Un taux de couverture faible du territoire en mode d'accueil collectif (8% contre 18% au niveau national) et des demandes d'accueil non satisfaites
- La gestion du Relais Petite Enfance (RPE) assurant une fonction de guichet unique, une fonction d'accompagnement dans les démarches parents-assistants maternels (A.M.), une offre d'animations et d'activités d'éveil. Une quarantaine d'assistants Maternels (A.M.) avec une centaine de familles accompagnées par an (2,7 enfants par A.M. en moyenne. Un mode de garde d'abord choisi pour sa dimension familiale et la possibilité d'horaires atypiques. Une diminution très forte du nombre d'A.M. au cours des 15 dernières années posant les enjeux de leur renouvellement (départ en retraite) et plus globalement de l'attractivité de ce métier.
- De manière complémentaire, le Centre socioculturel d'Étain et sa Région impliqué sur des actions en matière d'appui à la parentalité
- L'action de la PMI du Département à travers sa Maison des Solidarités



➔ Une action fondatrice et emblématique de la CCPE dans le champ scolaire et périscolaire

- Une compétence « historique » de la CCPE, prise dans un contexte initial de forte pression de l'Education nationale. La reconnaissance d'une réelle plus-value de l'action communautaire sur cette thématique.
- Cinq établissements maillant correctement le territoire : 2 écoles primaires, 2 écoles maternelles, 1 école élémentaire. Une trentaine de professeurs des écoles
- Une offre complète et de qualité de services périscolaires dans 4 établissements
 - Accueil de loisirs avant et après l'école sur des plages horaires importantes, pose méridienne et restauration scolaire, transport scolaire
 - La qualité de l'équipe d'encadrement : 48 agents d'animations et des agents techniques d'entretiens
 - L'organisation des mercredis éducatifs durant l'année scolaire
- Des enjeux importants de maintien/consolidation des effectifs scolaires pour asseoir la pérennité de l'ensemble des écoles
 - Des effectifs en baisse sensible à Étain et Eix
 - Des phénomènes « d'évasion scolaire » constatés : dans le cadre des migrations domicile-travail des parents, le choix de certains parents de scolariser leurs enfants dans des établissements privés à Verdun.
- Complémentaire, l'organisation par le Centre Socioculturel des ALSH pendant les petites et grandes vacances scolaires



➔ Des initiatives portées par différents acteurs en direction de l'adolescence et la jeunesse...

- Le Pass ados communautaire proposant des activités pour les jeunes de 11 à 17 ans pendant les périodes de vacances scolaires : activités « nature », sportives, culturelles, chantiers jeunes...
- La volonté de la CCPE de développer un dialogue structuré avec les jeunes avec la mise en place d'un Conseil des jeunes
- Le Local Ados du Centre Socioculturel à Etain avec une ouverture chaque après-midi en semaine.
- L'action de la Mission Locale Nord-Meusien assurant des permanences deux jours par semaine au Centre Socioculturel
- La présence à Etain du planning familial
- L'éducation nationale à travers son offre de collège sur Etain

➔ Des besoins exprimés par les jeunes : plus d'animation et d'équipements de loisirs, un lieu pour se retrouver et plus d'informations sur tout ce qui est relatif à l'autonomie

➔ Des initiatives qui ne peuvent tenir lieu de politique globale en direction de la jeunesse

- Approche segmentée de différents acteurs selon leur public/ leur classe d'âge/leur propre dispositif
- Pas ou peu de relation structurée de travail entre les différents acteurs
- Des ponts à jeter avec les autres politiques communautaires : politique enfance, politique culturelle et sportive, santé



➔ La définition d'une stratégie renouvelée d'accueil de la petite enfance

- D'une manière globale, l'intérêt de densifier l'offre d'accueil de la petite enfance en veillant à préserver un équilibre entre l'offre d'accueil collectif et l'offre d'accueil individuel puisqu'elles répondent à des besoins différenciés pour les parents
- L'intérêt d'une réflexion globale sur l'attractivité du métier d'assistants maternels et donc d'une action conjointe en ce sens de la CCPE- APEPE – PMI du Département
- L'intérêt du renforcement de l'accueil collectif de la petite enfance mais selon des modalités qui restent à arrêter :
 - Localisation de cet ou ces accueil(s)
 - Nature des offres : création de micro-crèche, hausse du nombre de places du multi-accueil de l'APEPE, etc. en intégrant les logiques de flux (domicile-travail) et le maillage scolaire actuel.

➔ La construction d'un parcours éducatif complet : scolaire, périscolaire et extrascolaire

- Le nouveau Projet Educatif Territorial, conçu comme un cadre de cohérence-et de parcours de vie de l'enfant, mettant notamment l'accent sur la complémentarité et l'équilibre des temps éducatifs, la qualité des accueils et des contenus pédagogiques, ainsi que sur l'objectif général de conforter les synergies inter-services, en mettant en avant en particulier l'animation culturelle

➔ La construction d'une politique communautaire globale en direction de l'adolescence et du jeune adulte

- L'intérêt d'une politique globale en direction de la jeunesse... de 12 ans à 25 ans (autonomie du jeune adulte) avec des offres segmentées en fonction de l'âge
- Objectifs globaux et « fil conducteur » de cette politique : accessibilité aux loisirs et équipements, développement de l'autonomie, bien-être et santé, renforcement de la citoyenneté, insertion sociale et professionnelle, etc.
- Coordination de l'ensemble des acteurs autour de ces objectifs
 - La CCPE dans le cadre de ses politiques sectorielles (culture, santé, etc.) et dans le cadre d'un parcours éducatif complet sur le territoire (lien avec les offres scolaires, périscolaires et extrascolaires en direction des enfants)
 - Les acteurs locaux impliqués auprès de ce public : Centre Socioculturel, Education nationale, Mission Locale, Pôle entrepreneurial pour le jeune adulte, etc.
- Opportunité d'une réflexion pour aller au plus près des jeunes : itinérance des offres dans les communes, organisations de manifestations festives favorisant le lien intergénérationnel, etc.

3. Enjeux sociaux - services aux habitants

- I. L'enfance-jeunesse
- II. La culture et le sport**
- III. La santé et les personnes âgées
- IV. Le service public local et l'animation de la vie sociale

Des champs apparaissant inégalement investis par la CCPE et « partagés » à l'échelle du bloc communal

➔ Des politiques culturelles relevant largement du giron communautaire

- Des compétences culturelles partagées, ciblées en ce qui concerne la CCPE sur la création et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire, l'enseignement artistique et le soutien aux associations culturelles d'intérêt communautaire
- Un pôle « Promotion territoriale, culturelle et touristique » de la CCPE remodelé en 2020 selon une logique plus resserrée
- En pratique, une politique culturelle communautaire effective, globalement reconnue par les communes et principalement tournée vers les jeunes publics et les publics scolaires, en s'appuyant en particulier sur le centre culturel et touristique et ses différentes fonctions ainsi que sur un animateur « éducation artistique et culturelle »

➔ Un projet sportif apparaissant plus fragmenté et moins structuré

- **On notera parmi les compétences/politiques communautaires :**
 - le financement et/ou l'exploitation d'équipements sportifs à destination des scolaires ;
 - le soutien financier aux associations sportives, apparaissant comme le cœur de l'action communautaire pour maintenir et développer le sport sur le territoire ;
 - les coopérations entre le milieu associatif sportif et la CCPE dans le cadre de ses politiques Jeunesse, pour élaborer notamment les programmes des mercredis éducatifs et du PASS Ados (initiation à un sport, actions de prévention, projets caritatifs...)
- Pour autant, **l'absence de véritable projet global d'animation sportive porté par la CCPE** et une perception exprimée par certains acteurs associatifs d'un déficit d'animateurs sportifs sur le territoire communautaire

Un tissu associatif contributif de l'animation culturelle et sportive locale...pour un niveau d'équipements vieillissant correspondant globalement au profil du territoire mais pas toujours aux aspirations des acteurs

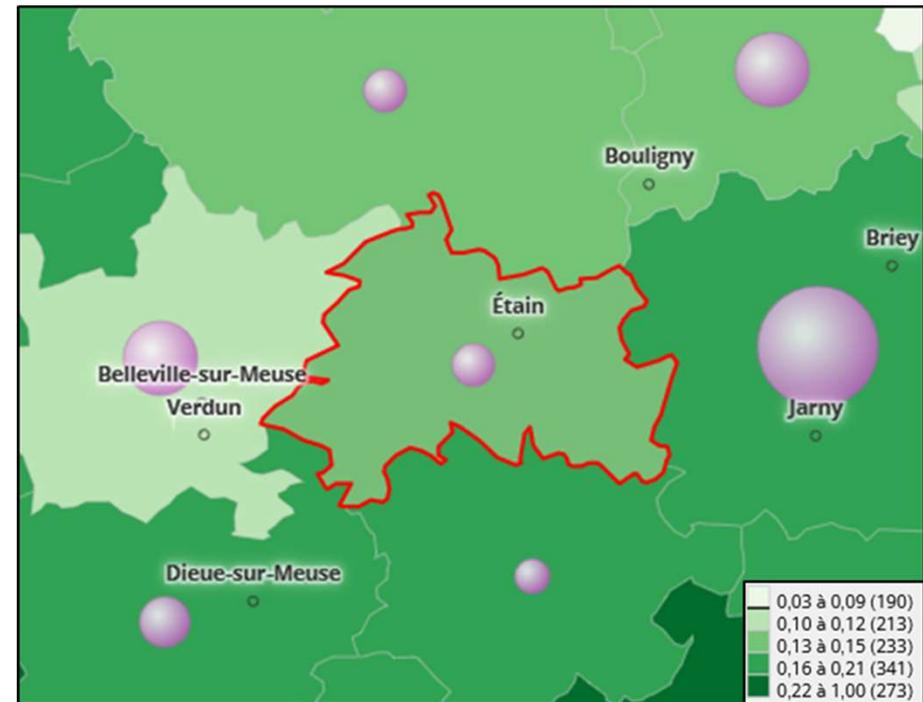
➔ Un tissu associatif incontournable et dynamique...en mutation

- Plus d'une centaine d'associations recensées sur le territoire dont près de la moitié sur la commune d'Étain - nombre d'entre elles étant dédiées à la culture, au sport ou aux loisirs
- Pour autant, des associations culturelles et sportives en proie à de puissantes mutations et à une certaine fragilisation, liées notamment aux évolutions du bénévolat (érosion/ volatilité/vieillesse ; impact de la crise sanitaire, même si celui-ci apparaît différencié en fonction des associations/des activités ; etc.) ...qu'il convient de relier avec des besoins qui eux aussi évoluent

➔ Un maillage « intermédiaire » d'équipements largement polarisés sur Etain

- Le centre culturel et touristique de Etain, équipement emblématique du territoire...apparaissant toutefois encore faiblement approprié par tous (voir ci-après)
- Un niveau moyen en équipements sportifs et de loisirs
 - 33 équipements au total, soit un taux de 0,15 équipement/1000 habitants
 - La faiblesse voire l'absence d'offres locales sur certains segments spécialisés (ex : basket-ball, tennis, natation...) en dépit de quelques « niches » (ex : Centre équestre à Gussainville)
 - En dehors d'Etain, des communes « peu dotées » en dépit de quelques équipements de proximité existants ou en projet
 - La vétusté de certains équipements sportifs (ex : gymnase d'Etain)

Taux d'équipements de sport et de loisirs



Source : Insee, base permanente des équipements (2019)

Une ambition culturelle réelle qui se dessine ...à « revisiter » néanmoins sous certains aspects ?

➔ Le centre culturel et touristique communautaire (CCT), « vitrine » de l'enseignement, de la pratique et de la diffusion culturelles...apparaissant toutefois insuffisamment valorisé

- **Une infrastructure de premier plan gérée en régie par la CCPE et agrégeant différents espaces et fonctions** : musée de la poupée Petitcolin ; école de musique et enseignement de la danse/du théâtre ; salle de spectacles « La Halle » (150 places) associée à une programmation culturelle annuelle ; galerie d'expositions temporaires ; impulsion et accompagnement de l'événementiel culturel...
- **Pour autant, un équipement apparaissant dans une certaine mesure encore mal repéré et approprié par la population locale**, en raison notamment d'une perception « élitiste » de celui-ci et de valorisations/d'articulations apparaissant relativement faibles avec les communes, les autres structures d'animations sociale et culturelle existantes ou les associations locales...
- **...d'où le principe d'un « repositionnement » qui semble pouvoir se poser**, adossé à des enjeux de communication auprès du grand public, qui pourrait s'inscrire plus largement dans une réflexion de fond sur les grandes lignes stratégiques à (re)définir dans le domaine culturel
 - **Quelques premières actions ou réflexions qui semblent s'inscrire dans cette tendance**
 - ✓ Le réaménagement et le renouvellement du projet scénographique du musée Petitcolin, davantage tourné vers les enfants et intégrant notamment une dimension ludique
 - ✓ Du « centre culturel et touristique »... à « la Halle » de Etain
 - ✓ Une réorientation esquissée de la programmation culturelle, pour lui donner notamment davantage de lisibilité et/ou élargir les publics
 - ❖ Pour l'heure, le recentrage à titre expérimental sur une thématique principale (musique et concerts), en s'appuyant notamment sur l'effet d'entraînement lié à la présence de l'école de musique et à une jauge de publics relativement fidèle sur ce type de spectacles
 - ❖ Au-delà, les réflexions actuelles tournées notamment vers l'objectif de renforcer le lien aux associations autour de projets concrets : délocalisation des spectacles dans les villages ; développement de spectacles dédiés à la petite enfance ; promotion d'une « scène ouverte » dédiée aux jeunes ; promotion du bénévolat dans le domaine culturel, qui pourrait constituer un appui aux manifestations du CCT ; etc.
 - **Pour autant, un repositionnement stratégique et une mue qui ne semblent pas avoir donné lieu à un débat approfondi...et qui restent semble-t-il par conséquent à affirmer, assumer et concrétiser (ou non) plus clairement**

➔ Un événementiel culturel reconnu (ex : festival « La poupée dans tous ses états » ; Fête de la Gare...) mais impacté par la crise sanitaire et dans une certaine mesure à la recherche d'un « deuxième souffle »

➔ Le Conservatoire du Pays d'Étain, fer de lance de l'enseignement et de la pratique artistiques...soulevant néanmoins des interrogations de structure et de gestion

- **L'intégration au sein d'une même structure communautaire d'un panel diversifié d'enseignements et de pratiques artistiques**
 - L'école de musique : une dizaine de disciplines enseignées/pratiquées, combinées à d'autres pratiques collectives (éveil et formation musicale, chorales enfants et adultes, etc.)
 - En complément, l'enseignement/la pratique du théâtre et de l'expression corporelle
- **Des offres attractives rayonnant sur un territoire élargi**
 - Une attractivité à relier au contexte nord meusien de faiblesse des offres, notamment d'enseignement musical
 - Une délocalisation à la marge des offres avec l'objectif d'apporter des compétences et des projets sur d'autres territoires (éveil/formation musicale à Fresnes-en-Woëvres)
 - Quelques pistes de réflexion pour renforcer ou compléter le projet musical de territoire : objectif de démocratiser la pratique/l'enseignement musical (sensibilisation artistique, tarification...) ; articulations et coopérations entre l'école de musique et l'Harmonie stanoise ; renforcement des ponts entre la programmation culturelle et l'enseignement/la pratique de la musique ; etc.
- **Le renouvellement récent du projet d'établissement...dans un cadre budgétaire contraint, voire critique**
 - Une gestion directe par la CCPE depuis 2017 en s'appuyant sur une dizaine d'enseignants, en substitution du milieu associatif
 - Des enjeux relatifs à l'assainissement de la situation financière de l'école de musique, dans un contexte de reste à charge très élevé pour la collectivité et de forte fréquentation par des non résidents de la CCPE
 - Différentes actions ou réflexions en cours : partenariats financiers avec les territoires périphériques bénéficiant de l'offre ; tarification différenciée en fonction des familles ; etc.

➔ Une offre de lecture publique « a minima » ?

- **La bibliothèque d'Étain, seul équipement en présence dédié à la lecture publique**
 - Une bibliothèque gérée par le Centre Socioculturel, en s'appuyant sur le fonds départemental
 - Des fonctions courantes (prêts gratuits de livres, périodiques, jeux, CD et audio livres nécessitant néanmoins une adhésion/cotisation au centre socioculturel) conjuguées à quelques animations ciblées, notamment dans le cadre des mercredis éducatifs
 - Des limites constatées en termes d'attractivité et de rayonnement : faible renouvellement des publics ; « visibilité » réduite , résultant notamment d'une localisation peu adaptée ; animations limitées ; etc.
 - Quelques expressions d'intérêt ou pistes de réflexion visant la redynamisation de l'offre de lecture publique : relocalisation de la bibliothèque dans des locaux plus appropriés ; intérêt de s'orienter vers la création d'un « troisième lieu » , à vocations multiples (animations/échanges/rencontres ; numérique-interactivité ; création ; dimension sociale-médiation...)
- **Localement, la mise en place de « boîtes à livres »** (Buzy-Darmont, Chatillon-sous-Les-Cotes...) ce dispositif paraissant toutefois peu promu/valorisé

Des collectivités fortement investies dans le soutien de la vie associative....mais des politiques qui ne semblent toutefois pas s'inscrire pas dans un cadre réellement structuré et cohérent

- **Des associations sportives et culturelles principalement soutenues par :**
 - **la CCPE**, en cas d'intérêt communautaire reconnu, à défaut toutefois (en dehors des associations sportives) de cadre structuré, lisible et cohérent (critères d'attribution s'inscrivant le cas échéant dans un règlement formalisé, etc.)
 - **la Ville d'Étain** > une quarantaine d'associations soutenues, cette politique municipale apparaissant d'autant plus déterminante au vu du nombre d'associations évoluant sur le territoire communal
- **Des soutiens de natures diverses**, allant de l'octroi de subventions de fonctionnement (attribuées par la CCPE à une vingtaine d'associations) ou exceptionnelles, en passant par d'autres formes d'aides (ex : mise à disposition de locaux, tels que par exemple le gymnase de la CCPE ou celui de l'école primaire d'Étain, la Halle ou la salle de réunion du CCT ; prêts de matériels, etc.)
- En complément des actions de proximité des communes, **une réflexion émergente de la CCPE sur l'évolution de ses politiques de soutien aux associations et de promotion de leurs offres...qui reste néanmoins à mettre en débat**
 - Le renforcement de la **mise en réseau des acteurs et de la valorisation/coordination des offres**, coïncidant avec des demandes émergentes du milieu associatif
 - **L'évolution des politiques de soutien aux associations** et du cadre dans lequel celles-ci ont vocation à s'inscrire
 - Pour mener à bien ses réflexions, le constat d'un approfondissement nécessaire de la connaissance des politiques communales de soutien aux associations et des enjeux/besoins propres à la vie associative

➔ Quelques questionnements généraux

- Un enjeu global de mieux caractériser les **potentialités et les besoins** ?
- **L'objectif transversal de faciliter l'accès aux pratiques culturelles et sportives** ? : information-promotion, tarification, accessibilité physique, offres grand public, etc.
- Le renforcement de la **mise en réseau des acteurs et de la valorisation/coordination des offres** ? (pistes indicatives ci-dessous)
 - La formalisation d'un « atlas des offres » (animations, événementiel...) et la mise en place d'une information cohérente sur celles-ci ?
 - L'harmonisation des calendriers et/ou des programmations ?
 - Des mutualisations à promouvoir/renforcer entre les structures, en réponse à des besoins pré-repérés (ex : stockage de matériels...) ?
- Un **positionnement de la CCPE dans son rôle d'appui aux associations à mettre en débat, sur la base des réflexions en cours** ?
 - Un champ d'intervention et des fonctions à clarifier/préciser ? : rôles de financeur, coordonnateur, facilitateur/médiateur/centre de ressources (ex : promotion du bénévolat ; besoins de formation ; communication ; mutualisation de matériels et d'équipements ; renforcement de la valorisation « locale » de la Halle ; etc.)
 - Des « règles du jeu » et des critères à préciser en ce qui concerne les subventions et les aides (ex : caractérisation de l'intérêt communautaire rattaché aux associations) ? Une simplification administrative à engager ? Une logique d'appel à projet à renforcer ? Etc.
 - Des articulations avec les politiques communales à renforcer ?
 - Pour mener à bien cette réflexion, quelle démarche « de projet engager »...et avec qui ?

➔ Un projet culturel volontariste à ajuster ?

- **Globalement, un élargissement des publics à viser**, au-delà des enfants/des scolaires (quelques pistes ci-dessous)?
 - Le renforcement de la diffusion des offres/animations sur l'ensemble du territoire ?..
 - Des actions spécifiques de prospection-médiation à mettre en œuvre auprès d'autres publics ?
- **Un repositionnement et une valorisation du centre culturel et touristique** à poursuivre ? Selon quelles orientations prioritaires (offres et programmations, modalités de gestion, etc.) ?
- **Quels arbitrages entre l'exigence d'ouverture, de « démocratisation » et de qualification de l'enseignement de la pratique de la musique...avec les objectifs de pérennisation de la structure à long terme**, supposant l'assainissement de sa situation financière ?
- Une **redynamisation souhaitable des politiques de lecture publique** (équipements, animations, etc.) ?

- **Quelle place pour l'événementiel culturel ?** Un confortement des acquis...ou un renouvellement à opérer ?
- Des **partenariats locaux structurants à faire évoluer et à renforcer** ? (CCT / centre socio culturel de Etain ; école de musique/Harmonie stainoise, etc.) ?

➡ **Une « ambition sportive » à réinterroger ?**

- **Un projet sportif intercommunal à mieux affirmer et coordonner** autour de quelques principes stratégiques partagés, voire d'un renforcement de l'animation sportive sur le territoire communautaire ?
- **Un maillage d'équipements à rénover et/ou à compléter** (centralité/proximité ; polyvalence/spécialisation ; équipements de plein air « grand public ») ? Selon quelles priorités ?
- D'autres opportunités à approfondir? (ex : développement de l'événementiel sportif ; reconnaissance de clubs sportifs d'intérêt communautaire ; logiques de mutualisation ;...) ?

3. Enjeux sociaux - services aux habitants

- I. L'enfance-jeunesse
- II. La culture et le sport
- III. La santé et les personnes âgées**
- IV. Le service public local et l'animation de la vie sociale



Un diagnostic territorial complet posé dans le cadre du diagnostic du Contrat Local de Santé

- Un cadre social à la fois riche (qualité des services et de l'environnement) et source de fragilité (taux de pauvreté, chômage, vieillissement) impactant la santé globale des populations
- un taux de mortalité générale élevé et supérieur à la moyenne régionale et nationale : le nombre de cancers, de maladies liées à l'appareil circulatoire, d'accidents vasculaires cérébraux, d'addictions, sont particulièrement préoccupants. Cela interpelle des actions en direction de l'ensemble de la population
- Une évolution majeure de la démographie, avec des actions nouvelles à développer pour les anciens et les jeunes
- D'importantes inégalités de recours au soin (mobilité, accès au droit, qualité de la communication...), renforcées par le manque de médecins
- Malgré la MSP qui rayonne, une offre de soin limitée, inférieure au niveau national, régional et départemental, avec un manque important de médecins généralistes et spécialistes
- Un manque de continuité dans le parcours de soin, avec un fort enjeu de communication et de coordination entre les acteurs locaux.
- La nécessité d'agir sur certaines pathologies importantes sur le territoire et de proposer un programme global de prévention

	Territoire	Nb de professionnels	Part âgée de 55 ans ou plus (%)	Densité (/100 000 hab.)
Médecins généralistes	CC du Pays d'Etain	6	33	77
	Territoire de BLD	60	60	90
	Meuse	171	51	89
Dentistes	CC du Pays d'Etain	2	50	26
	Territoire de BLD	28	25	42
	Meuse	81	37	42
Infirmiers	CC du Pays d'Etain	8	13	103
	Territoire de BLD	78	24	116
	Meuse	225	17	117
Masseurs – kinésithérapeutes	CC du Pays d'Etain	3	0	39
	Territoire de BLD	40	25	60
	Meuse	131	17	68
Sages –femmes	CC du Pays d'Etain	1	0	13
	Territoire de BLD	8	13	12
	Meuse	23	4	12
Pharmaciens	CC du Pays d'Etain	4	0	52
	Territoire de BLD	30	50	45
	Meuse	79	38	41
Orthoptiste	CC du Pays d'Etain	0	0	0
	Territoire de BLD	2	0	3
	Meuse	8	38	4
Orthophoniste	CC du Pays d'Etain	1	0	13
	Territoire de BLD	10	10	15
	Meuse	43	9	22
Pédicure-podologue	CC du Pays d'Etain	1	0	13
	Territoire de BLD	10	10	15
	Meuse	35	9	18

Diagnostic CLS de la CCPE, 2020

MSP	Hors MSP	Total
1 médecin généraliste	3 médecins généralistes + 1 temps partiel, retraité	5 médecins généralistes (pas tous à temps plein)
1 kinésithérapeute	3 kinésithérapeutes	4 kinésithérapeutes
2 dentistes	1 dentiste	3 dentistes
5 infirmiers libéraux	5 infirmiers à domicile + 1 libéral	11 infirmiers
1 podologue		1 podologue
2 orthophonistes	2 pharmacies	2 pharmacies
1 sophrologue	1 diététicien	1 sophrologue
1 gynécologue (permanence)	1 psychologue	1 diététicien
1 sage-femme (permanence)	1 ophtalmologue	1 ophtalmologue
1 cardiologue (permanence)	1 ostéopathe	1 psychologue
1 réseau de soin « ADOR 55 »	2 opticiens	1 ostéopathe
	1 entreprise taxi-ambulance	2 opticiens
		1 entreprise taxi-ambulance
		1 réseau de soin « ADOR 55 »
		1 cardiologue, 1 sage-femme, 1 gynécologue

Diagnostic CLS de la CCPE, 2020



Une grande pluralité d'acteurs impliqués dans des politiques de solidarité en direction des personnes âgées

- Le **Département** à travers sa compétence « régalienne » aides aux personnes âgées/en situation de handicap : APA, MDPH, hébergement, accueil, accompagnement, protection
- La **CCPE** à travers sa politique de logement (OPAH), sa politique de soutien aux associations, sa politique de mobilité
- **Des acteurs locaux, publics et/ou associatifs, impliqués dans le maintien à domicile**
 - Portage de repas : CCAS Etain, ILCG pour les autres communes
 - Aide à domicile : ADMR de la vallée de l'Orne, ADAPHA, Les Colombes
 - Service de soins infirmiers à domicile: ADMR
 - Mobilité : CCAS Etain, ILCG-CCPE
 - Actions de lien social et d'animations sociales en direction de ce public : activités sociales et relationnelles, activités physiques, activités cognitives, etc.
 - Un manque d'attractivité pour les métiers de l'aide à domicile qui devient dramatique
- **Une structure EHPAD de 75 places à Etain dédiée aux personnes âgées dépendantes**
- **La feuille de route stratégique de la CCPE en direction du 3^{ème} âge établie dans le cadre du diagnostic du Contrat Local de santé 2021-2026**
 - Améliorer l'information, le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes âgées
 - Renforcer l'offre de soin
 - Améliorer l'information habitants/professionnels, cadrer un plan de communication, travailler sur les relais
 - Renforcer les liens association/EHPAD/MDS/médecins/infirmières/SSIAD/hôpital...
 - Repenser les transports publics
 - Créer une nouvelle action de repérage et de suivi continu, avant l'apparition des grosses difficultés
 - Développer la prévention sur : nutrition, activité physique adaptée, chutes
 - Inventer de nouvelles manières de sensibiliser et créer de nouvelles collaborations pour pouvoir les organiser
 - Soutenir le maintien à domicile
 - Inventer de nouvelles actions pour le lien social
 - Soutenir le domaine de l'aide à domicile en défendant une valorisation de ces métiers
 - Créer un réseau d'aide aux aidants et développer le relayage
 - Améliorer l'habitat
 - Favoriser les aménagements du domicile ; travailler sur l'accompagnement psychologique
 - Développer plusieurs modalités d'hébergement
 - Développer l'accueil de jour

➔ Une stratégie territoriale de santé à mettre en œuvre selon deux directions complémentaires

- **L'amélioration de l'offre et l'accès aux soins**, en agissant sur :
 - La venue de nouveaux professionnels, la coordination de ces professionnels
 - L'augmentation des dépistages, l'éducation thérapeutique...
 - Une meilleure communication, de meilleurs liens au public en situation de précarité, la mobilité
- **Le développement de la prévention à tous les niveaux**, avec :
 - Une approche par âge : petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, 3ème âge
 - Un travail sur des thématiques transversales : addictions, alimentation, santé mentale, coordination, habitat
 - Un mode de faire : informer, coordonner, faire connaître l'existant

➔ Dans le cadre du CLS, un plan d'une cinquantaine d'actions qui nécessitera des partenariats très soutenus pour sa mise en œuvre effective : quels moyens d'animations déployés par la CCPE ?

- Entre professionnels de santé
- Avec les acteurs institutionnels de l'action sociale et du champ médico-social
- Avec les communes et leurs CCAS
- Avec les politiques sectorielle de la CCPE
- Avec le réseau associatif local intervenant dans le champ de l'animation sociale et familiale, la culture et le sport, etc.

➔ En direction spécifiquement des personnes âgées

- une feuille de route spécifique établie dans le cadre du Contrat Local de santé 2021-2026 et qu'il convient désormais de mettre en œuvre selon les quatre axes de travail prioritaires établis (cf. page précédente)
- L'intérêt d'une réflexion transversale sur l'attractivité des métiers de l'aide à la personne dans la perspective notamment de conforter les structures associatives œuvrant sur le territoire

3. Enjeux sociaux - services aux habitants

- I. L'enfance-jeunesse
- II. La culture et le sport
- III. La santé et les personnes âgées
- IV. Le service public local et l'animation
de la vie sociale**

➔ Une pluralité d'acteurs impliqués dans une politique d'accueil-information-orientation et accompagnement des publics sur le territoire : une lecture difficile du « qui fait quoi » et par « quelle porte rentrer » pour l'habitant-usager

- La Maison des Solidarités du Département implantée à Etain pour l'accompagnement des particuliers concernant l'accès à l'ensemble de l'action sociale du Département. Des travailleurs sociaux qui interviennent également en information-appui aux démarches des particuliers concernant les dispositifs nationaux de l'action sociale
- Les mairies comme première porte d'entrée pour les habitants concernant le primo-accueil et primo-information
- La CCPE à travers son offre de services enfance-jeunesse, son offre culturelle et sportive, son action en matière de santé, et via le. et selon plusieurs portes d'entrée (siège communautaire, La Halle, site Internet en refonte, recrutement récent d'une conseillère numérique, etc.)
- Le centre socioculturel dans une fonction d'accueil social inconditionnel mais également comme gestionnaire de la compétence CCPE « France Services » aujourd'hui peu visible de l'ensemble des habitants du territoire et une évaluation difficile de son action concrète
- Les associations locales œuvrant dans le champ de l'action-animation sociale et de l'aide à la personne : ADMR, ACSI, Croix Rouge, Mission Locale Nord Meusien, etc.

➔ Une dématérialisation des actes et procédures administratives qui se généralise mais des publics éloignés de ces offres

- Une réalité déjà bien ancrée pour les opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi : CAF/MSA, caisses retraites, assurance maladie, Pole Emploi, etc.
- La volonté de la CCPE de développer ce type d'outil dans une logique d'offre complémentaire à l'accueil physique : le développement d'un « espace citoyens » sur le site Internet de la CCPE (inscription et réservation, paiement en ligne, documents administratifs, messagerie, etc.)
- Des publics éloignés de ces offres numériques pour plusieurs raisons : âge, équipement informatique-numérique au domicile, difficulté-phobie administrative, etc.



➔ Des logiques de mutualisation encore trop émergentes à l'échelle du bloc communal

- L'existence du service technique communautaire « espaces verts » mais qui fonctionne davantage comme un prestataire de services au bénéfice des communes que comme un réel service mutualisé
- De timides initiatives et insuffisamment structurées entre communes et entres communes/CCPE : l'existence d'un réseau informel entre DGS-secrétaires de mairies (whatsApp), la sollicitation de l'ingénierie de la mairie d'Étain (informations juridiques et techniques), l'engagement de la CCPE dans un échange structuré avec les DGS-secrétaires de mairie afin de définir leurs besoins en commun. Des secrétaires de mairie parfois en fonction sur 3-4 communes CCPE/hors CCPE et des syndicats
- L'intérêt exprimé d'une réflexion pour des mutualisations sur des fonction supports
 - Juridiques, finances et RH
 - Anticipation du retrait de l'Etat à moyen terme de l'autorisation du droit des sols (permis de construire, etc.) et plus globalement anticipation de la mise en œuvre du futur PLUi
 - Logiques de groupements de commandes pour achats de matériels, etc.
- Plus globalement, des intérêts exprimés pour des formations mutualisées de secrétaires de mairie, pour la mise en place d'un service de remplacements

➔ Une posture de travail peu lisible de la CCPE en matière d'accompagnement de la vie sociale et associative

- Le financement par la CCPE d'une vingtaine d'associations locales pour près de 190 000 €/an (pour partie remboursée par la CAF) via des subventions de fonctionnement, des subventions exceptionnelles mais également des aides en nature (mise à disposition de locaux, prêts de matériels, etc.) : Centre Socioculturel, APEPE, ACSI, ADMR, ILCG, Mission Locale, Harmonie Stainoise, Souvenir Français, etc.
- Des difficultés récurrentes de pilotage politique et technique du Centre Socioculturel qui posent questions : difficultés à nouer un réel travail partenarial avec la CCPE notamment
- L'importance de ce budget démontre le fort engagement de la CCPE dans sa volonté de s'impliquer et coordonner les actions « familles - jeunesse » et soutien à l'animation et la vie sociale sur le territoire
- Pour autant, cette logique de subventions rend peu lisible l'action communautaire (c'est celui qui fait qui est identifié par l'utilisateur). Complémentairement, le fil conducteur de ces subventions apparaît peu évident et sans réelle évaluation partenariale et en continu de l'action de ces associations.
- L'intérêt exprimé par le Département pour une structuration plus forte du réseau d'acteurs locaux (mairies, CCAS, CCPE, Centre Socioculturel) : interconnaissance des acteurs et de leurs pratiques, mise en place d'actions davantage proactives pour aller au devant des publics : personnes isolées et âgées, personnes en rupture du lien familial, etc.

➔ La mise en place d'un dispositif structuré d'accueil-information-orientation-accompagnement des publics sur la CCPE

- Simplifier et organiser le « qui fait quoi » sur le territoire communautaire au regard du grand nombre d'acteurs impliqués
- Améliorer le contenu de cet accueil-information :
 - qualité des prestations et évaluation du dispositif France Services, etc.
 - Approche consolidée entre les offres communales/CCPE, du Département (Maison des Solidarités,) les offres des opérateurs nationaux à travers France Services, etc.
 - Identification/clarification des « portes d'entrée », qualité des lieux d'accueil
- Au-delà des offres d'accueil-information sur le pôle d'Etain, s'interroger sur la présence des offres dans la grande proximité :
 - itinérance des offres sur le territoire
 - Articulation avec l'offre itinérante « Maximilien » développée par le Département (non présent sur le territoire à ce jour mais qui pourrait s'étendre à l'avenir)
- Accompagnement des publics dans l'usage des offres dématérialisées
 - Médiation et accompagnement numérique
 - Mise à disposition de matériels et outils numériques pour le public

➔ La redéfinition d'une politique communautaire de soutien à l'animation de la vie sociale et associative

- Les objectifs globaux poursuivis par la CCPE et le fil conducteur de sa politique : quels publics cibles prioritaires ? , quelles thématiques de travail prioritaires ? : lien social, lien intergénérationnel, citoyenneté, pratique culturelle et sportive, santé et bien-être, etc.
- Quelles postures de travail de la CCPE avec les acteurs associatifs ? : coordonner, financer, faire faire, faire, etc.
- Quelle posture de travail de la CCPE avec le Département (Maison des Solidarités) dans le cadre du Réseau de Solidarités du Pays d'Etain ?

➔ L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du service public local

- La poursuite et approfondissement du travail engagé entre les communes et CCPE en faveur des mutualisations
 - Montée en puissance progressive des mutualisation sur quelques thématiques : RH, juridique, montage de dossiers techniques et de financements, mutualisations de matériels, etc.
- Une approche en matière de gestion territoriale des ressources humaines administratives présentes sur le territoire
 - Réflexion sur les conditions d'exercice et d'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale dans ce secteur rural
 - Définition d'une politique locale de formation en commun, mise en place d'un service de remplacement, etc.



Projet de territoire

Stratégie à 10 ans

▪ La stratégie : une feuille de route pour les dix années à venir

Fort des enseignements issus du diagnostic des enjeux du territoire du Pays d'Étain (Phase 1), la stratégie présentée ci-après propose **l'image souhaitée par les élus pour leur territoire** à l'horizon des dix prochaines années et la **trajectoire future des politiques d'aménagement et de développement** à mettre en œuvre pour tendre vers cette image souhaitée.

Autrement dit, cette stratégie identifie les **grandes priorités d'intervention du couple CCPE-communes** pour la décennie à venir. Elle décline :

- **deux grandes ambitions** et quelques principes pour l'action publique locale future sur le territoire du Pays d'Étain ;
- **quatre piliers** et **quinze chantiers de travail** qui interpellent les évolutions souhaitables de l'action communautaire future et/ou l'action du couple CCPE/communes.

Par ailleurs, cette « feuille de route » par définition transversale et globale, constitue également un levier **facilitateur pour interroger et associer efficacement les partenaires et financeurs** externes dans un contexte de démultiplication des dispositifs contractuels ou d'appels à projets (Europe, État, Région, Département, CAF, Agence de l'Eau, autres opérateurs).

▪ La traduction à venir de la feuille de route dans une programmation pluriannuelle d'actions pour le mandat électif en cours

Feuille de route politique à dix ans, la stratégie ci-après va être déclinée dans les mois à venir dans un programme d'actions communautaires pour la durée restante du mandat électif en cours (2022-2026). C'est donc bien le cadre stratégique à dix ans ET une première programmation d'actions pour la période 2022-2026 qui constitueront le projet de territoire de la CCPE.

Cette programmation visera à rechercher une **cohérence globale de l'action communautaire toutes thématiques confondues**, et permettra à la CCPE de se doter d'une **visibilité de ses interventions au-delà du respect du principe majeur de l'annualité budgétaire**. La **soutenabilité budgétaire, financière et fiscale** de cette programmation d'actions sera évaluée. Ces marges de manœuvre seront précisées, consolidées et arbitrées dans le cadre de l'élaboration future du Pacte financier et fiscal entre la CCPE et les communes.

▪ Une stratégie co-construite avec les élus du territoire

La feuille de route stratégique constitue par essence un **document de nature politique** puisqu'elle fixe les ambitions des élus de la CCPE pour l'aménagement et le développement de leur territoire à l'horizon des dix prochaines années.

Cette stratégie est donc le fruit d'un **large processus de concertation et co-construction**, rythmé par les principales étapes suivantes :

- séminaire de travail du 11 décembre 2021, au cours duquel ont été tracées des grandes ambitions pour le territoire et exprimées des premières pistes possibles de déclinaison opérationnelle ;
- réunion de travail du 04 février 2022 au cours de laquelle ont été présentés deux scénarios exploratoires et alternatifs d'évolution possible du territoire à 10 ans afin que les élus identifient les intérêts et limites de chacun des deux scénarios ;
- travail interne au bureau d'études, en lien avec les Services communautaires, afin de dégager une trame de stratégie-feuille de route du territoire à dix ans sur la base de la capitalisation des intérêts et limites des deux scénarios exploratoires étudiés le 04 février ;
- réunion du Comité de pilotage du 15 février 2022 au cours duquel a été présenté et précisé le contenu de la stratégie-feuille de route ;
- conférence des maires du 24 février 2022 au cours de laquelle ont été présentées puis arbitrées les grandes priorités de la stratégie-feuille de route ainsi que les grands chantiers à travailler prioritairement pour le reste du mandat électif en cours 2022-2026.

Deux ambitions générales pour notre territoire

▪ Attirer, être choisi, s'ouvrir

Après une décennie de stagnation de notre développement résidentiel et économique, nous souhaitons **réactiver de front ces deux moteurs**. Pour ce faire, nous ne pourrons compter uniquement sur nos seules richesses internes et il nous faut en conséquence **porter l'ambition d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités** sur notre territoire.

Pour autant, nous devons **être exigeants quant à cette ambition d'attractivité**, à savoir un « territoire choisi » et non un « territoire par défaut » dans le cadre des projets d'implantations humaines et d'activités que nous souhaitons promouvoir. Autrement dit, il s'agira d'**être un territoire « mieux disant »** dans nos offres foncières, nos offres de logements, nos équipements et services aux habitants, et en ce qui concerne le lien social que nous souhaitons conforter.

Pour attirer et être choisi, nous devons davantage **nous inscrire et capter les dynamiques des territoires qui nous bordent**. Historiquement, notre regard s'est principalement porté vers le pôle verdunois et plus largement le Val de Meuse. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens en faisant valoir nos avantages comparatifs vis-à-vis des territoires alentour. Au-delà, nous devons **nous ouvrir à 360°** en captant des dynamiques complémentaires :

- intérêt récent de nouvelles populations pour les territoires ruraux et en recherche d'un cadre de vie alternatif aux grands ensembles urbains ;
- diffusion des effets du développement du sillon lorrain et du Luxembourg sur le nord meusien ;
- renommée patrimoniale du Parc Naturel Régional de Lorraine à notre frange Sud.

▪ Cultiver notre ruralité

Cette ambition d'ouverture et d'attractivité, nous devons la **coupler avec l'idée majeure de « cultiver notre ruralité », c'est-à-dire d'avoir un fort degré d'exigence pour ne pas se banaliser ou renier ce que nous sommes** (« perdre son âme »).

Pour ce faire, nous pouvons compter sur la richesse du lien social que nous avons déjà su tisser localement, sur la richesse de nos patrimoines naturels et bâtis (préservation du foncier agricole, histoire de notre développement industriel, milieux naturels forestiers ou aquatiques-humides remarquables, etc.). **C'est à cette condition que nous préserverons nos capacités de développement futurs et que nous serons attractifs.**

Quelques grands principes pour notre action future

▪ Conforter notre centre urbain et cultiver la proximité villageoise

Nous avons la **chance de pouvoir localiser sur la CCPE le second pôle urbain de l'espace nord meusien : Étain**. Il nous permet de fixer les activités économiques et préserver une gamme diversifiée de services publics et privés pour nos habitants : collège, médecins, Ehpad, gendarmerie, commerces de détail et de moyenne distribution, La Halle, équipements sportifs, etc.. Cela explique en partie les meilleures performances de notre territoire comparativement aux autres intercommunalités rurales du nord du département qui ne possèdent pas ou plus un tel pôle. Il apparaît **indispensable de consolider notre « petite ville à la campagne »** (commune d'Étain à laquelle il faut associer les communes de Rouvres-en-Woëvre, Warcq, Foameix-Ornel) qui rayonne sur la quasi-totalité de notre territoire.

En articulation avec le pôle d'Étain, notre ambition est de **réactiver l'attractivité de nos bourgs ruraux**. La reconquête du bâti vacant, les aménagements des espaces publics (places, aires de jeux), la création d'animations locales, le déploiement dans la proximité de nos offres de services publics y participeront.

▪ Protéger et valoriser

Notre capital naturel – le foncier agricole, les espaces boisés, l'Orne et les espaces humides de la plaine de Woëvre – constitue une richesse patrimoniale que nous devons **protéger** à l'heure où les **enjeux de la transition écologique sont désormais majeurs** : risque inondation et protection des populations, préservation de la biodiversité, limitation des effets du réchauffement climatique dans nos bourgs. Au-delà de protéger et gérer ce capital, nous devons également **mieux valoriser nos espaces agricoles et naturels** car ils constituent de nouveaux leviers de développement économique et touristique.

▪ Bien vivre ensemble

Préserver la qualité de vie des habitants « historiques » du territoire et **assurer la bonne insertion des nouveaux habitants** que nous souhaitons accueillir passeront par la consolidation de nos services afin d'offrir un parcours de vie complet pour tous : éducation, santé, logement, culture et sport, etc.

Au-delà de satisfaire les besoins individuels de chaque habitant et famille, nous portons également la forte volonté que nos équipements, services et animations constituent des puissants leviers de cohésion sociale, intergénérationnelle et d'animation locale.

Quelques grands principes pour notre action future

▪ Anticiper et accompagner les transitions

Dès 1999 (Loi « Chevènement » relative au renforcement de la coopération intercommunale), nous avons collectivement eu la volonté de coopérer au sein de notre communauté de communes du Pays d'Étain. Depuis une vingtaine d'années, **nous avons été réactifs** aux évolutions réglementaires en adaptant nos compétences et en traduisant celles-ci dans des projets très concrets pour nos habitants et nos entreprises : construction d'écoles, construction de zones d'activités, etc.

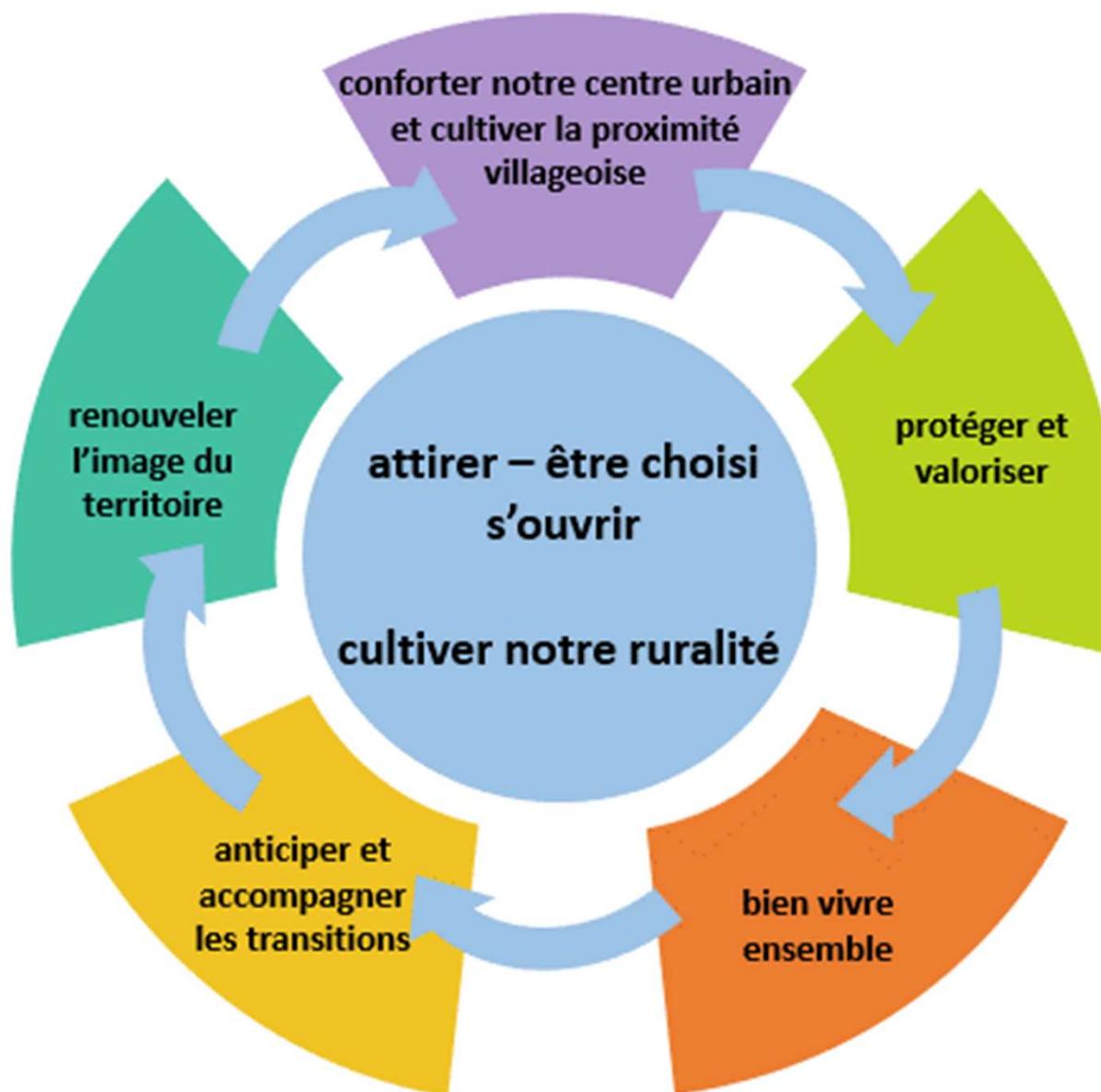
A l'avenir, **il nous faudra être davantage proactifs, c'est-à-dire anticiper les mutations majeures de notre société en ayant recours à l'innovation**, car il n'y a pas de modèle « prêt à l'emploi » pour y répondre : prise en compte de la transition écologique et énergétique, évolution des modèles de consommation et alimentaire, nouveaux besoins de mobilité, etc. Sans attendre les cadres législatifs et réglementaires qui nous « obligeront à faire », Il nous appartient donc de nous montrer imaginatifs et ambitieux dans les solutions que nous développerons pour faire face à ces défis.

▪ Renouveler l'image du territoire

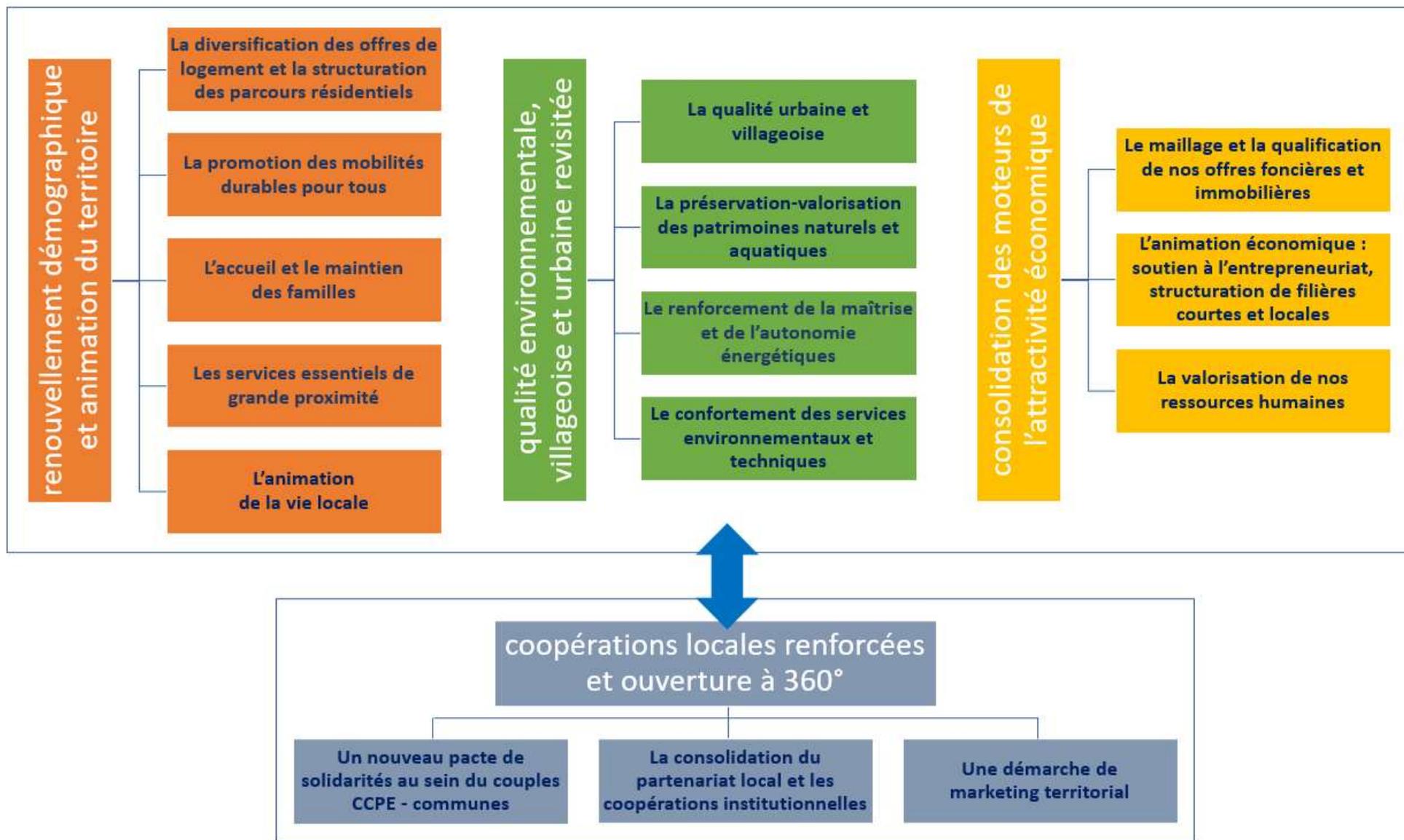
Le renouvellement de notre attractivité résidentielle et économique nécessitera de **faire évoluer l'image de notre territoire et parfois même faire évoluer l'image que les habitants eux-mêmes portent sur le Pays d'Étain**.

Dans un contexte de concurrence exacerbée entre les territoires pour attirer de nouveaux habitants et nouvelles activités, nous devons donc **mieux nous mettre en valeur** en réalisant un travail de fond sur ce que nous souhaitons mettre en avant comme atouts spécifiques dans l'espace nord meusien (quels sont nos avantages comparatifs ?) et comme produits à développer au bénéfice des familles et des entreprises.

Deux ambitions et quelques grands principes pour notre action future



Quatre piliers et quinze chantiers thématiques



Orientations et principes pour notre action future

▪ Réactiver l'attractivité résidentielle

Dans le contexte d'une fragilité démographique inscrite dans la durée, le devenir d'un territoire comme le nôtre ne saurait être pensé sans miser fortement sur la **réactivation de son attractivité résidentielle, essentielle au maintien des services publics et à notre développement**. Celle-ci doit être **appréhendée aussi largement que possible** (cadre de vie et qualité des espaces publics ; offres d'équipements et de services ; parcours résidentiel...) en **valorisant la centralité stanoise tout autant que notre ruralité et les logiques de proximité**.

Notre ambition s'appuie sur deux objectifs majeurs, tenant :

- d'une part au **maintien prioritaire des habitants en place autour d'un « parcours de vie » aussi complet que possible**, permettant de trouver un logement adapté à toutes les situations de la vie, d'accéder aisément aux droits et aux services essentiels, notamment en ce qui concerne les plus fragiles, mais aussi de s'activer et de s'épanouir, du berceau au quatrième âge ;
- d'autre part à **l'impératif de rajeunir et régénérer notre population** – avec en ligne de mire notamment l'accueil de jeunes couples actifs à partir du pôle d'Étain, et complémentaiement, dans le tissu rural (recherche d'un cadre de vie « alternatif » et/ou de produits atypiques) -, selon une approche proactive, dans le sillage des politiques volontaristes esquissées par Meuse Attractivité.

La démarche de PLUi sera l'occasion de préciser et localiser nos objectifs de redressement démographique et résidentiel à 10-15 ans, ainsi que les grands leviers d'aménagement qui permettront d'y concourir. Au-delà, nous sommes convaincus que **cette ambition renouvelée nécessitera dans une certaine mesure de sortir de notre « zone de confort » en ouvrant**, au-delà de la consolidation des offres existantes d'équipements et de services (voir ci-après), **des chantiers peu voire pas explorés jusqu'à présent**, portant sur :

- **l'habitat et le logement**, qu'il nous faut qualifier, diversifier et dont il convient de faciliter les conditions d'accès ;
- **la mobilité durable**, dans un contexte de prise de compétence communautaire récente.

Orientations et principes pour notre action future

▪ **Consolider les offres existantes d'équipements et de services**

En dehors de quelques faiblesses caractérisées mais relativement ciblées (ex : équipements sportifs sur certains segments), **la démarche de projet de territoire nous a conforté dans l'idée que nous sommes déjà bien dotés en équipements et services** : équipements emblématiques à fort rayonnement (ex : Halle culturelle, gare SNCF...) ; mécanismes de solidarités en direction des plus fragiles (seniors, adultes ou jeunes précarisés...) ; offres en direction des familles (parcours éducatif, culture-sport...). Il s'agit là d'un véritable atout, propre non seulement à satisfaire les besoins de chacun d'entre nous, mais aussi à mettre en mouvement et animer le territoire, en dépassant les strictes logiques de prestations/consommations de services . **Il convient par conséquent avant tout de valoriser au mieux ce socle.**

La consolidation des offres existantes passera par **l'exigence d'en faciliter l'accès par tout moyen** :

- politiques de maillage d'itinérance et de mobilité, suggérant à la fois de conforter la polarité d'Étain dans son statut de second pôle urbain de l'espace nord meusien/de « petite ville à la campagne » et de donner corps à l'objectif de maintien-renforcement d'une grande proximité villageoise, visant l'irrigation en profondeur du territoire et ciblant en particulier les plus fragiles ;
- qualification des conditions d'accueil et éradication des autres freins existants (barrières tarifaires, numériques, psychosociales...).

Au-delà, il s'agira **d'optimiser les rouages organisationnels sur lesquels ces offres s'appuient** : renforcement des articulations-synergies lorsque cela apparaît pertinent ; optimisation des modalités de fonctionnement ; rôle et « mandat » des associations...

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

■ **La diversification des offres de logement et la structuration des parcours résidentiels**

En dehors du lancement récent d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), de la construction de logements pour personnes âgées par l'OPH (14 logements en 2010 et prévision d'une nouvelle tranche en 2022) et de l'engagement prochain du PLUi, **le territoire de la CCPE ne peut se prévaloir d'acquis stratégiques ou opérationnels majeurs dans le domaine de l'habitat et du logement.** Or, précisément dans ce champ, **des freins majeurs à notre attractivité et des besoins importants sont identifiés** : ils doivent nous pousser à nourrir notre réflexion quant à l'éventail des interventions possibles, dans l'idée d'accueillir de nouveaux résidents, de maintenir une certaine diversité sociale et générationnelle et de prendre en compte certains défis contemporains, qu'ils soient climatiques, démographiques (vieillesse...), sociaux (dessalement des ménages, fracture énergétique...) ou urbains (vacance résidentielle ; friches ; logements vétustes...). **A terme, notre objectif doit consister à favoriser la structuration d'un parcours résidentiel complet à l'échelle de la CCPE**, adapté à la taille et aux revenus des ménages mais aussi aux étapes de la vie... suggérant de rééquilibrer, diversifier et enrichir l'offre à moyen et long terme.

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **le développement du marché locatif privé**, au vu de nos faiblesses en la matière et d'une demande interne et externe forte ;
- **la reconquête et « l'adaptation » du bâti existant** (énergie, vieillissement/dépendance...) ;
- **la promotion et le développement de produits immobiliers ciblés** (jeunes ménages, apprentis, travailleurs saisonniers, seniors...), en envisageant des solutions alternatives (exemple de l'habitat participatif ou intergénérationnelle).

■ **La promotion des mobilités durables « pour tous »**

La capacité de se déplacer à partir/au sein de notre territoire représente un enjeu crucial et particulièrement sensible pour un territoire rural comme le nôtre, caractérisé par une faible densité démographique et urbaine et des offres limitées et faiblement coordonnées. Or, force est de constater la faiblesse de notre capital dans ce domaine, sur lequel s'appuyer. C'est pourquoi, dans le contexte de la prise de compétence « AOM » récente par la CCPE, nous souhaitons affirmer **la nécessaire montée en puissance de l'acteur public local dans le champ des mobilités durables et inclusives**, non seulement pour répondre à des enjeux évidents de cohésion sociale et territoriale, mais aussi pour prendre toute notre part en ce qui concerne le défi de la « maîtrise énergétique ».

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés, en lien avec les autres acteurs institutionnels (Région, Département, PETR) :

- **l'optimisation des déplacements externes « domicile-travail-études »** : transports régionaux vers le sillon lorrain, le Luxembourg, la gare Meuse TGV ; renouvellement et qualification de la gare d'Etain (multimodalité, insertion urbaine, offre de services...) ; covoiturage ; structuration des portes routières et autoroutières du territoire...
- **le confortement des mobilités « sociales » de proximité** : redynamisation et optimisation des services de transport à la demande ; mobilité inclusive « Mobin' Grand Est » ; prestations locales ciblées (minibus, taxi social...) ;
- **le développement des réseaux et des offres de mobilité**, prioritairement focalisés dans un premier temps l'échelle du pôle urbain d'Etain (3-4 communes).

▪ **L'accueil et le maintien des familles**

L'accueil et le maintien des familles et des jeunes couples actifs apparaît comme un **moteur puissant pour pérenniser nos écoles et nos services et préparer l'avenir**. Il s'agit donc là d'une priorité. Nous pouvons nous appuyer en la matière sur un capital substantiel, qu'il conviendra de faire fructifier.

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **l'accueil de la petite enfance**, passant par le confortement de la garde individuelle et le développement ciblé de l'accueil collectif ;
- **le confortement du parcours éducatif complet** (scolaire, périscolaire été extrascolaire) en s'appuyant sur un capital important, lié notamment à certaines compétences communautaires emblématiques ;
- **la promotion d'offres et d'animations ciblées en direction des adolescents**, recelant des marges de progrès significatives, en l'absence à ce jour de politique « jeunesse » globale.

▪ **Les services essentiels de grande proximité**

Au-delà d'une démographie peu favorable, **le Pays d'Etain se distingue par sa fragilité sociale** (chômage et précarité, freins divers à l'insertion sociale ou économique, isolement, etc.). Si l'objectif est bien de rechercher sur le long terme des réponses locales structurantes - en créant des emplois sur le territoire ou en promouvant la formation par exemple - il nous faut **continuer à suivre et accompagner ces publics « prioritaires »**, en partenariat avec les opérateurs qualifiés, **pour sécuriser certaines prestations vitales touchant à la santé, au bien vieillir ou à l'accès aux droits**.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

Deux champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **l'optimisation et la valorisation de la Maison France Services** (qualité des prestations et évaluation du dispositif), ayant vocation à s'inscrire à terme dans une logique plus large d'approche consolidée entre les différentes offres « sociales » (communes, CCPE, Maison Départementale des Solidarités; opérateurs nationaux, etc.)
- **l'itinérance des offres**, en favorisant de la même manière les articulations entre opérateurs.

▪ **L'animation de la vie locale**

Les offres d'équipements et d'animations culturelles, sportives et de loisirs, sur lesquelles acteurs publics et associatifs s'investissent fortement depuis des années, concourent à la « fabrique du lien social » et à l'animation globale du territoire. Ces politiques sont donc essentielles et mériteront d'être poursuivies ou réorientées dans les années qui viennent. De manière complémentaire, au-delà des aspects strictement économiques ou ayant trait à la fourniture d'un « service », le commerce de proximité doit lui aussi retenir notre plus vive attention, au sens où il participe à sa manière à la pérennisation d'un territoire vivant et « humain ».

Deux champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **la promotion de la culture et du sport « pour tous »**, selon une logique ouverte et inclusive ;
- **la vitalité commerciale du territoire**, recouvrant aussi les enjeux de maillage et d'animation.

Orientations et principes pour notre action future

▪ Étain, une vraie « petite ville à la campagne »...faisant écho à une « qualité villageoise » confortée

Notre territoire dispose d'un atout de taille : celui de s'appuyer sur un « gros bourg » qu'il convient de conforter de manière à ce que nous puissions nous prévaloir demain d'une véritable « petite ville à la campagne » tenant lieu de deuxième pôle du Nord Meusien interagissant avec Verdun...tout en préservant une certaine autonomie.

En dehors du confortement de l'offre d'équipements et de services, cela impliquerait notamment de reconsidérer le périmètre du « centre-ville » d'Étain - en y incluant la gare et la Halle en particulier -, de susciter un traitement qualitatif des espaces publics, de reconquérir les logements vacants et les délaissés, de promouvoir des offres résidentielles « urbaines » (maisons de ville, petit collectif...), de mieux intégrer la nature et, de développer les mobilités actives etc. - toutes choses donnant déjà lieu à des réflexions (étude de revitalisation du centre-bourg d'Étain), sur lesquelles il nous faudra nous appuyer.

De manière complémentaire, **nous nourrissons l'ambition de renforcer l'attractivité et la résilience de nos villages**, en reconquérant les friches et autres bâtiments vacants dans une logique de sobriété foncière et de densification « maîtrisée », en œuvrant à leur intégration paysagère, en les prémunissant autant que possible des risques naturels/climatiques (inondation...), mais aussi en opérant une montée en gamme de leurs espaces publics pour « redonner de la vie » et structurer des lieux de convivialité/de rencontres (places, aires de jeux, espaces couverts polyvalents, itinérance douces...).

▪ Relever pleinement le défi de la transition énergétique

En dépit de quelques initiatives embryonnaires et éparées, le Pays d'Étain apparaît en retrait sur le front de la transition énergétique. **La démarche de projet de territoire doit être considérée comme un point de bascule dans ce domaine.** Nous souhaitons ainsi affirmer que la **réduction de notre empreinte énergétique/carbone et le renforcement de notre autonomie énergétique** sont des objectifs fondamentaux qu'il nous faut poursuivre de manière volontariste.

Il en va de notre responsabilité collective face aux enjeux planétaires à l'œuvre, mais aussi de notre capacité à répondre aux nombreux défis locaux qui se posent ou à saisir certaines opportunités nouvelles de développement (résorption de la fracture énergétique dans un contexte de déstabilisation du marché à l'échelle mondiale de renchérissement continu des énergies fossiles, valorisation des ressources locales, création d'emplois locaux, renouvellement de l'image du territoire, etc.).

Orientations et principes pour notre action future

▪ **Préserver et valoriser le socle patrimonial/environnemental**

Notre territoire se distingue par une certaine diversité de milieux naturels/aquatiques, d'habitats et de paysages. Pour autant, ils apparaissent largement fragilisés. **Or, la préservation de ces patrimoines et de la biodiversité est en soi fondamentale...** sans compter que ces milieux, dans leur diversité et leurs singularités, **peuvent être le support de valorisations innombrables** - urbaines, agricoles, résidentielles, sociales, écotouristique...- utiles à notre attractivité. Dans les années qui viennent, nous devons ainsi être animés par l'ambition de **mieux connaître nos entités naturelles et les enjeux de conservation/restauration, de mieux intégrer la trame verte et bleue** dans nos choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire, et de **promouvoir/diffuser les « bonnes pratiques »** à tous les étages. L'élaboration du PLUi doit ainsi être considérée comme la « porte d'entrée » d'une voie qu'il conviendra « d'inventer » et d'enrichir chemin faisant.

De manière complémentaire, l'optimisation de nos services publics environnementaux (assainissement, alimentation en eau potable, gestion des déchets) apparaît comme une condition indispensable non seulement pour asseoir notre attractivité et notre capacité d'accueil, mais aussi pour préserver nos ressources. Elle contribuera qui plus est à accélérer la dynamique de transition écologique et énergétique du territoire.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

▪ **La qualité urbaine et villageoise**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) que nous engageons constituera un tremplin pour affiner et partager les enjeux, fixer les grandes orientations d'aménagement et créer une « culture d'urbanisme » collective. Son élaboration n'est toutefois pas une fin en soi et ne doit pas occulter la question des conditions et modalités de sa mise en œuvre, qui doit être réfléchie au plus tôt.

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **la structuration et la mise en œuvre d'une approche d'urbanisme stratégique à l'échelle du Pays d'Etain**, recouvrant l'élaboration du PLUi adossée à la mise en place d'une ingénierie dédiée ;
- **l'assistance financière et/ou technique des communes dans le champ de l'urbanisme opérationnel** (rénovation/qualification de leur centre-bourg en particulier) ;
- **l'assistance des communes dans la mise en œuvre de leur politique d'urbanisme**, à travers notamment la mutualisation de certaines prestations ou ressources qui émergeront et seront définies lors de l'élaboration du PLUi.

▪ **La préservation-valorisation des patrimoines naturels et aquatiques**

Dans ce domaine, il conviendra en priorité de nous appuyer sur les acquis liés à la mise en œuvre de la compétence GEMA-PI, sur laquelle il conviendra de capitaliser. De manière complémentaire, nous souhaitons passer un cap en ce qui concerne la promotion de l'éco-citoyenneté au sens large. Certains milieux apparaissant particulièrement fragilisés et/ou sensibles (corridors écologiques, haies et bocages, milieux humides...) doivent de surcroît susciter notre plus grande attention en termes de préservation/restauration.

Deux champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **l'amplification des interventions au titre de la politique GEMA-PI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- **la sensibilisation/l'éducation à l'environnement, couplées à la promotion-diffusion des éco-gestes et des bonnes pratiques** : gestion écologique des espaces publics, mesures agro-environnementales, etc.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

▪ **Le renforcement de la maîtrise et de l'autonomie énergétiques**

Dans ce domaine, **l'urgence réside dans le renforcement de notre maîtrise énergétique**, tant en ce qui concerne le parc de logements privés – ce chantier en partie déjà ouvert (voir ci-avant) - que **le patrimoine public** dans un esprit d'éco-exemplarité, de maîtrise des dépenses publiques et de valorisation globale de ces infrastructures, au vu des enjeux majeurs de rénovation/modernisation (ex : gymnases...). Notre volonté est aussi celle **d'ouvrir le « champ des possibles » en ce qui concerne la production de chaleur ou d'électricité à partir d'énergies renouvelables et locales**, en « donnant à voir, en donnant envie ».

Deux champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **l'engagement d'un plan de rénovation et de maîtrise énergétiques des patrimoines publics** (bâtiments, équipements, éclairage...), suggérant de repérer les patrimoines prioritaires, planifier dans la durée des rénovations thermiques « légères » ou des restructurations plus lourdes et développer des outils de gestion/des comportements d'usage propres à favoriser davantage de sobriété en termes de consommations ;
- **l'engagement de projets « exemplaires » dans le champ de la biomasse-énergie ou d'une autre filière**, supposant au préalable d'approfondir les potentialités et besoins du territoire.

▪ **Le confortement des services environnementaux et techniques**

Le confortement de nos services environnementaux et techniques apparaît comme un prérequis incontournable pour ancrer notre territoire sur des « fondamentaux » solides et assurer son développement pérenne.

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **l'approfondissement de la collecte sélective et la réduction à la source la production de déchets** (bio-déchets en particulier), pour faire face au renchérissement et à la raréfaction des matières premières, relever le défi du changement climatique, limiter les pollutions diffuses ou encore contribuer à la propreté des espaces publics ;
- **l'anticipation de la prise de compétence intégrale « eau potable-assainissement »** (horizon 2026) avec l'objectif de sécuriser à moyen et long terme les approvisionnements en eau potable (interconnexions, rénovation des réseaux...), garantir dans la durée un accès à une eau potable de qualité et optimiser les dispositifs d'assainissement autonomes de manière à se prémunir contre les risques de pollutions ;
- **le confortement de nos réseaux et infrastructures routières**

Orientations et principes pour notre action future

▪ Vivre et travailler sur le territoire

L'ambition que nous portons en matière d'**accueil de nouveaux habitants doit aller de pair avec une forte volonté en matière de développement économique de notre territoire**. D'une part, il s'agit de tendre vers un **meilleur équilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs** présents localement (aujourd'hui : présence de trois emplois pour quatre actifs) avec l'objectif de pouvoir « vivre et travailler sur le territoire ».

Par ailleurs, notre capacité à générer de **nouvelles activités économiques, et donc de la richesse fiscale**, nous permettra de poursuivre nos politiques ambitieuses en matière de services à nos habitants. Enfin, dans un contexte de concurrence exacerbée entre les intercommunalités pour accueillir de nouvelles entreprises et activités, nous devons mieux définir et segmenter nos offres.

▪ Consolider nos fondamentaux

Depuis vingt ans, nous avons réussi à maintenir notre tissu industriel et artisanal et nous pouvons compter localement sur quelques « pépites » reconnues régionalement voire nationalement. Nous devons tout d'abord **poursuivre nos efforts pour consolider ce tissu d'entreprises et leurs filières**. Cela passera par la **capacité à renforcer le parcours résidentiel de ces entreprises** « historiques » ou à attirer de nouveaux investisseurs : offres foncières et immobilières, très haut débit numérique, accompagnement en matière de création-développement-transmission, emploi-formation, etc.

Complémentairement, nous souhaitons conforter une réelle **économie résidentielle en lien avec le maintien et l'accueil de nouveaux habitants** qui aura un impact évident sur le dynamisme de notre commerce, de notre artisanat (bâtiment pour la rénovation du logement par exemple) et plus globalement sur l'ensemble des métiers et services à la personne (métiers en lien à la petite enfance et la jeunesse, métiers en lien au vieillissement).

▪ Développer des filières courtes et locales

Si nous avons été efficaces en matière de soutien individuel aux porteurs de projets comme l'atteste la création récente du Pôle entrepreneurial nord meusien, il nous faudra dans les années à venir **promouvoir davantage des coopérations interentreprises afin de faire émerger un écosystème local** et/ou nous inscrire davantage dans les écosystèmes régionaux de filières. Les circuits courts alimentaires, la valorisation énergétique de notre biomasse, le slow tourisme, un dialogue structuré avec la base aérienne de Rouvres-en-Woëvre sont autant de pistes intéressantes nécessitant un réel travail collectif.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

▪ **Le maillage et la qualification de nos offres foncières et immobilières**

Avec nos deux zones d'activités économiques emblématiques (ZAE du Château d'eau et ZAE des Casernes et son extension), nous possédons de réserves foncières suffisantes pour le court et le moyen terme. Dans un contexte de rareté foncière (principe du « zéro artificialisation nette » de nouvelles terres agricoles promu dans la Loi Climat et Résilience de 2021),

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **la poursuite de la qualification de ces espaces et l'optimisation de la commercialisation du foncier encore disponible** : qualification environnementale-paysagère-urbaine, optimisation de la taille des lots, segmentation offre/prix dans un marché nord meusien très concurrentiel, etc. ;
- **l'anticipation sur le long terme nos besoins de foncier économique**. La perspective d'élaboration du PLU communautaire nous permettra, dans le **contexte contraint de zéro artificialisation**, d'identifier des perspectives futures en recherchant au maximum à valoriser des espaces bâtis sous densifiés, délaissés ou en friche ;
- **le renforcement et la diversification de nos offres immobilières**, de manière à faciliter le parcours résidentiel de nos entreprises. En effet, il est très compliqué et financièrement très lourd pour un porteur de projet d'activités artisanale, commerciale ou industrielle de créer son activité tout en supportant le coût d'une construction immobilière. En ce sens, nous souhaitons imaginer et développer de nouveaux produits : bâtiments mixtes activités-bureaux de 200 à 500 m², pépinières ou hôtellerie d'entreprises,...

Ces infrastructures foncières et immobilières auront vocation à être **localisées prioritairement dans le pôle d'Étain**. Pour autant, notre volonté de soutenir et développer de nouvelles filières (biomasse, circuits-courts, artisans disséminés dans des communes plus rurales), doit également nous pousser à **réfléchir sur des produits alternatifs et innovants dans quelques communes rurales**.

▪ **L'animation économique : soutien à l'entrepreneuriat, structuration de filières courtes et locales**

A travers le pôle entrepreneurial Nord Meusien, nous avons su mettre en place un outil précieux d'incubation pour des entreprises en phase de création ou en phase de développement-diversification. Nous devons poursuivre nos efforts en faveur du développement de ce pôle.

Au-delà du conseil individuel réalisé par le pôle entrepreneurial, nous devons désormais porter un **effort davantage soutenu en faveur de démarches collectives inter-entreprises afin de consolider notre tissu existant et diversifier nos activités**. Il s'agit de nous inscrire dans la structuration de filières courtes locales ou de mieux nous inscrire dans les grandes filières régionales.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

A l'horizon des dix prochaines années, nous souhaitons cibler prioritairement les filières suivantes :

- **Le commerce local.** Il nous faudra veiller tout d'abord à l'équilibre entre le commerce de détail de centre-ville et le commerce de périphérie d'Étain, notamment dans le cadre de notre futur PLUi. Il nous paraît notamment essentiel de consolider voire renouveler le commerce de centre-ville d'Étain en articulation avec la politique de revitalisation urbaine engagée (dispositif Petite Ville de demain) : reconquête des cellules commerciales, diversification de la gamme commerciale, adaptation aux nouvelles formes de distribution-commercialisation (commerce digital, circuits-courts alimentaires, commerce du réemploi, etc.). Nous pourrions notamment nous appuyer sur une structure locale existante en matière d'animations collectives. Enfin, nous porterons une attention particulière pour que tous les habitants du territoire puissent aisément accéder à cette gamme commerciale : offre de mobilité pour se rendre à Étain, création d'offres commerciales itinérantes, etc.
- **Le tourisme.** Si notre territoire ne constitue pas une destination touristique comme peuvent l'être Verdun, la vallée de la Meuse et bien sûr le Parc Naturel Régional de Lorraine, nous souhaitons renforcer notre politique touristique. Au-delà de la valorisation du patrimoine industriel (PetitCollin) et culturel (La Halle) du territoire, nous ambitionnons de développer une offre de slow tourisme permettant aux touristes mais également aux populations nord-meusiennes de mieux découvrir nos patrimoines naturels, ruraux et villageois : maillage de boucles locales de randonnées vélo-pédestre-équestre, produits « pêche », hôtellerie et produits d'hébergements-restauration atypiques, etc.
- **Les circuits alimentaires de proximité.** En complémentarité avec les grands débouchés régionaux-nationaux de nos productions agricoles, nous souhaitons accompagner les agriculteurs dans leurs initiatives collectives en faveur des circuits courts alimentaires : restauration scolaire et dans les centres de loisirs, présence sur le marché hebdomadaire d'Étain, promotion des AMAP, etc.;
- **La base aérienne militaire de Rouvres-en-Woëvre.** La pérennité du régiment d'hélicoptères de combat a été actée en 2021. Nous souhaitons affermir un dialogue constructif avec la base afin d'étudier les besoins directs et/ou indirects des militaires et les opportunités éventuelles de développement local associées à cette base : marchés publics de petits travaux et entretiens, fonctions supports sous-traitées (messenger-courrier, etc.), insertion économique locale des militaires en fin de contrat, etc.
- **La biomasse énergie, l'économie circulaire et l'écologie industrielle** (cf. Pilier « qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée »).

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

▪ La valorisation de nos ressources humaines

Les réussites de notre tissu industriel et artisanal, nous les devons pour beaucoup à la qualité de notre main d'œuvre et la fidélité de nos actifs à leur entreprise. Il est par conséquent essentiel que nous nous employions à mieux valoriser les ressources humaines du territoire.

Trois champs d'approfondissement sont privilégiés à ce jour :

- **mieux accompagner nos entreprises dans la détection puis l'anticipation de leurs besoins d'emplois et de qualifications** de leurs actifs. Ce travail sera à réaliser en lien avec la Région Grand Est en charge de la formation professionnelle et les différents centres de ressources-formations présents en Meuse (Afpα, Pole Emploi, Mission Locale du Nord Meusien, etc.). Une attention particulière pourra être portée dans l'accompagnement des entreprises dans le leurs démarches en faveur de l'**alternance-apprentissage** ;
- **mener un travail de fond sur l'attractivité des métiers des services et de l'aide à la personne** (assistantes maternelles, atsem, auxiliaires de vie, aide à domicile, etc.) au regard des difficultés de recrutement que nous rencontrons ;
- **poursuivre les politiques de soutien à l'économie de l'économie sociale et solidaire** (entreprises et chantiers d'insertion), en recherchant des nouvelles activités supports à l'insertion économique pleine et entière de nos actifs les plus fragilisés.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

■ Un nouveau pacte de solidarités au sein du couple CCPE - communes

Les ambitions que nous portons pour notre territoire nécessiteront un **travail collectif et conjoint de la CCPE et des communes** : c'est une condition de réussite de notre démarche. Au-delà du **plein exercice de ses compétences actuelles** et, si nécessaire, d'une **évolution de ses compétences** pour relever certains chantiers, la CCPE **appuiera et soutiendra les initiatives des communes** s'inscrivant en cohérence avec les orientations thématiques du projet de territoire (aménagement-équipement des bourgs, offre de logements, animations locales par exemple).

La montée en puissance de la « petite ville d'Étain » et la redynamisation villageoise que nous souhaitons, nécessiteront un **pacte de solidarités « gagnant-gagnant »** et bien compris entre nous tous. Au-delà de la relation au sein du couple CCPE-communes, il s'agit de réenclencher un **cercle vertueux de développement local au bénéfice de nos habitants et de nos entreprises**.

Notre projet est ambitieux à l'horizon des dix prochaines années et nous devons dès maintenant **nous mettre en ordre de marche** pour le mener à bien. Nous souhaitons rapidement **mettre en adéquation nos ambitions et nos moyens** :

- **moyens budgétaires, financiers et fiscaux** de la CCPE et des communes avec la volonté d'un effort juste et équitable entre nous tous ;
- **moyens humains** afin de définir une approche consolidée de nos ressources humaines au sein de la fonction publique locale et identifier les thématiques sur lesquelles la CCPE devra renforcer son ingénierie pour exercer pleinement ses compétences et assister-accompagner les communes dans leurs initiatives.

■ La consolidation du partenariat local et les coopérations institutionnelles

Nous souhaitons également une **adhésion la plus large possible de nos partenaires locaux et de nos habitants à ce projet de territoire**. En direction des associations qui animent à nos côtés la vie sociale, culturelle et sportive du territoire, nous souhaitons définir des **contrats d'objectifs de moyen-long terme** sur la base des grandes orientations du projet de territoire.

En direction des habitants, nous avons engagé de réels efforts en matière d'information – communication (site Internet, Espace citoyens, Lettre du pays d'Étain, etc.). Nous devons dans les années à venir **conforter nos initiatives en faveur d'une implication plus forte des habitants** dans la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes, pour en faire de réels acteurs du développement de notre territoire.

Nos chantiers de travail prioritaires à 10 ans

Enfin, notre ambition d'attractivité et d'ouverture passera également par notre **capacité à nouer des partenariats à de multiples échelles et « à la carte » pour porter à bien nos projets et pouvoir les financer** :

- **Partenariats inter communautaires** avec les EPCI voisins dans le cadre du PÉTR du Pays de Verdun ou partenariats « à la carte » avec telle ou telle intercommunalité ;
- **Partenariats institutionnels** avec les chefs de file des grandes politiques territoriales : **Région Grand-Est** pour la mobilité ou le développement économique ; **Département** pour l'action sociale de proximité ou la mobilité sociale ; le cas échéant Meuse Attractivité ;...
- Logique de réponses aux **démarches contractuelles et d'appels à projets-manifestations d'intérêts des institutions** (UE, Etat, Région-Département, grandes agences de l'État ou organismes nationaux telle l'Ademe ou la CAF).

■ **Une démarche de marketing territorial**

S'ouvrir, attirer, être choisi nécessitera un **effort conséquent en matière de marketing territorial** pour définir nos cibles et aller au-devant des habitants, des entreprises, des acteurs socioéconomiques que nous souhaitons attirer et maintenir sur notre territoire. C'est un **travail de fond qui nous attend**, pour lequel nous devons identifier le socle de valeurs et l'offre servicielle que nous souhaitons « vendre », et préciser en quoi cette offre nous distingue et nous singularise dans l'espace nord meusien.



Projet de territoire

Programmation d'actions 2022-2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT PROPOS	3
RAPPEL DU CADRE SRATÉGIQUE À 10 ANS.....	5
AMBITION 1 : Renouveau démographique et animation du territoire <i>CHANTIER 1-1 La diversification des offres de logement et la structuration des parcours résidentiels</i>	6
AMBITION 1 : Renouveau démographique et animation du territoire <i>CHANTIER 1-2 Les mobilités durables : solidarités, accès au territoire et enjeux d'avenir</i>	10
AMBITION 1 : Renouveau démographique et animation du territoire <i>CHANTIER 1-3 L'accueil et le maintien des familles</i>	15
AMBITION 1 : Renouveau démographique et animation du territoire <i>CHANTIER 1-4 Les services essentiels de grande proximité : santé, « bien vieillir », accès au droit</i>	21
AMBITION 1 : Renouveau démographique et animation du territoire <i>CHANTIER 1-5 L'animation de la vie locale : culture, sport, associations</i>	25
AMBITION 2 : Consolidation des moteurs de l'attractivité économique <i>CHANTIER 2-1 Le maillage et qualification des offres foncières et immobilières</i>	31
AMBITION 2 : Consolidation des moteurs de l'attractivité économique <i>CHANTIER 2-2 L'animation économique : entrepreneuriat, structuration de filières courtes et locales</i>	34
AMBITION 2 : Consolidation des moteurs de l'attractivité économique <i>CHANTIER 2-3 La valorisation des ressources humaines du territoire</i>	38
AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée <i>CHANTIER 3-1 La qualité urbaine et villageoise</i>	40
AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée <i>CHANTIER 3-2 La préservation des patrimoines naturels et aquatiques</i>	43
AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée <i>CHANTIER 3-3 Le renforcement de l'autonomie et de la maîtrise énergétiques</i>	47
AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée <i>CHANTIER 3-4 Le confortement des services environnementaux</i>	50
AMBITION 4 : Coopérations locales renforcées et ouverture à 360° <i>CHANTIER 4-1 Un nouveau pacte de solidarités au sein du couples CCPE - communes</i>	53
AMBITION 4 : Coopérations locales renforcées et ouverture à 360° <i>CHANTIER 4-2 La consolidation du partenariat local et les coopérations institutionnelles</i>	55
AMBITION 4 : Coopérations locales renforcées et ouverture à 360° <i>CHANTIER 4-3 Le marketing territorial</i>	58

OBJECTIFS ET LIMITES DE LA PROGRAMMATION STRATÉGIQUE DU PROJET DE TERRITOIRE

Dans la poursuite de l'élaboration de la stratégie d'aménagement et développement à 10 ans (2022-2032), la déclinaison programmatique du projet de territoire vise à proposer un **plan pluriannuel d'actions de la CCPE pour la durée restante du mandat soit 2022-2026**. Ce plan d'actions doit **garder une certaine souplesse** et pourra faire l'objet d'ajustements durant le mandat au regard des politiques des partenaires (règlementations européennes et nationales, politiques contractuelles de la Région Grand-Est, du Département, de la CAF, de l'ARS...) ou encore au regard de l'évolution de la conjoncture régionale/nationale. Les actions proposées interpellent l'ensemble des compétences de la CCPE en vigueur, voire le cas échéant, posent la question d'une évolution souhaitable des compétences ou de leurs intérêts communautaires respectifs. Enfin, post 2026, il appartiendra aux futurs élus intercommunaux d'établir un nouveau programme d'actions jusque 2032.

L'idée première de cette programmation vise à rechercher une **cohérence globale de l'action communautaire** toutes thématiques confondues, et permet à la CCPE de se doter d'une **visibilité de ses interventions au-delà du respect du principe majeur de l'annualité budgétaire**. En tout état de cause, cette programmation est de **portée indicative** et ne constitue en rien un engagement ferme et définitif de la CCPE. Chaque année, la CCPE aura naturellement toute latitude de confirmer, ajuster ou revoir cette programmation dans le cadre de ses délibérations budgétaires.

En conséquence, le travail de chiffrage financier de la programmation ne s'apparente pas à la définition précise des budgets d'investissement et de fonctionnement de la CCPE pour les exercices 2022 à 2026. Les estimations financières indiquées sont volontairement exprimées en milliers d'euros (K€), dans la mesure où l'objectif vise ici à **dégager les dépenses d'investissement ou de fonctionnement exprimées dans leurs grandes masses**.

Par ailleurs, cette programmation pluriannuelle de la CCPE doit se concevoir comme un levier facilitateur pour **interroger et associer efficacement les partenaires et financeurs** externes dans un contexte de démultiplication des dispositifs contractuels ou d'appels à projets (Europe, État, Région, Département, CAF, Agence de l'Eau, autres opérateurs).

ORGANISATION DES FICHES-ACTIONS ET EXPLICATION DES RUBRIQUES RENSEIGNÉES

Le détail de la programmation pluriannuelle 2022-2026 est présenté en fiches actions, qui déclinent les quinze chantiers prioritaires définis dans le cadre de la stratégie du territoire à 10 ans.

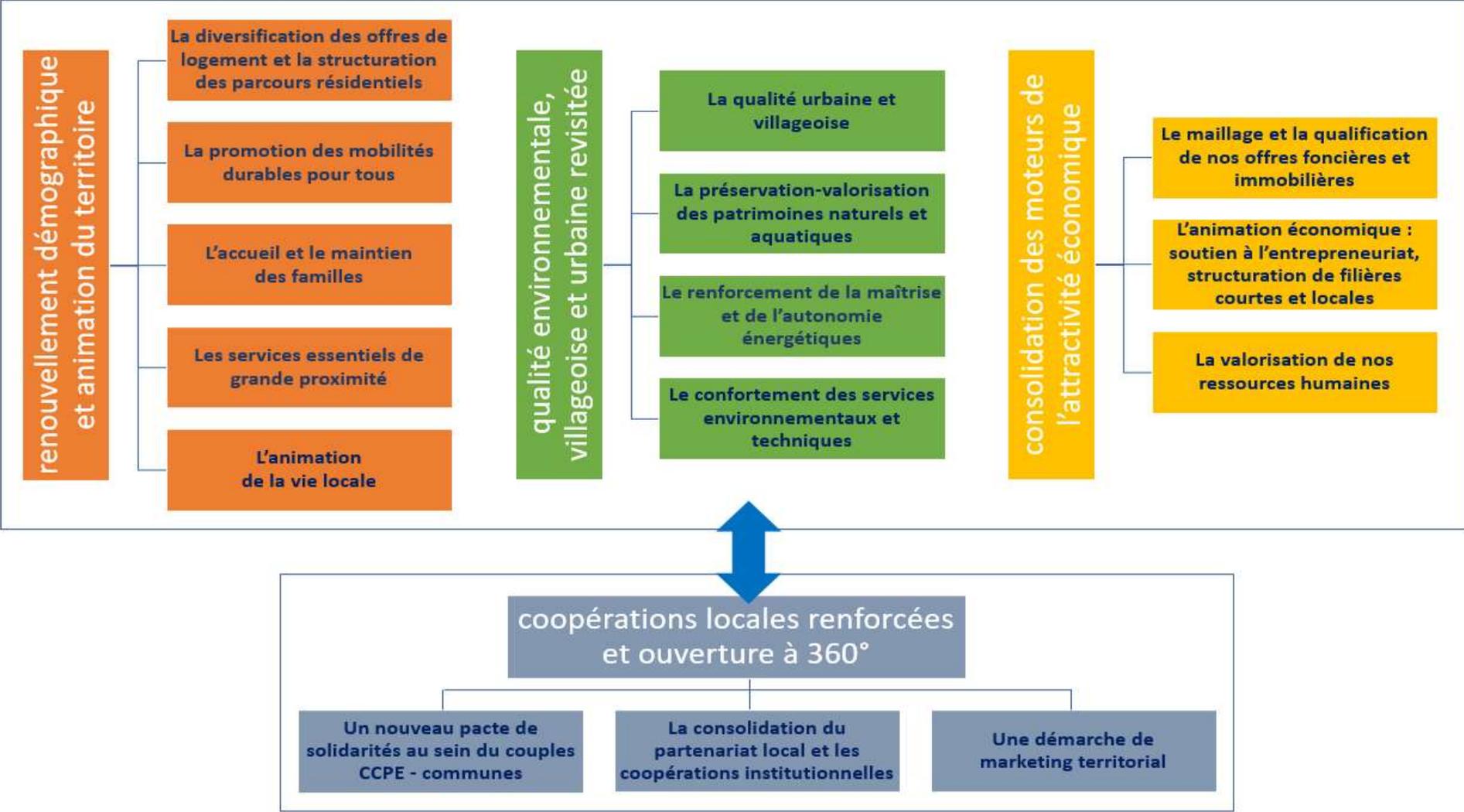
Chaque chantier prioritaire décline les rubriques suivantes :

- **COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE DU CHANTIER DE TRAVAIL** : cette rubrique précise la ou les compétence(s) communautaire(s) actuelle(s) interpellée(s) ou au besoin, la nécessité de faire évoluer les compétences communautaires et/ou leurs intérêts communautaires respectifs ;
- **CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL** : cette rubrique précise en quelques lignes la pertinence et les résultats globalement attendus du chantier de travail considéré ;
- **ACTIONS PROPOSÉES** : Pour chaque action, il est précisé :
 - ses objectifs (chiffrés si possible) et son descriptif c'est-à-dire les étapes-phasage de sa mise en œuvre ;
 - son niveau de priorité : + (à poursuivre et amplifier) / ++ (nouveau et moins prioritaire) / +++ (nouveau et très prioritaire)
 - le ou les public(s)-cible(s) ;
 - les moyens mis en œuvre par la CCPE indiquant les coûts bruts d'investissement et les coûts bruts de fonctionnement pour la période 2022-2026. En termes de coûts de fonctionnement, il s'agit particulièrement d'identifier les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle et suivi de l'action ;
 - la maîtrise d'ouvrage, et les dispositifs d'appui (partenaires techniques) et de financement mobilisables
 - quelques indicateurs de réalisation et de résultat de l'action permettant le suivi de sa mise en œuvre sur la période 2022-2026

Par définition, les actions pourront être diversement renseignées en ce qui concerne les modalités de leur mise en œuvre (degré de maturité plus ou moins forte de l'action). Celles-ci auront vocation à être **affinées au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet de territoire, et de la prise en compte de nouveau éléments d'information** (affinage des coûts, financements externes à la hausse ou à la baisse, révision des objectifs quantitatifs, etc.).

Enfin, **cette programmation Version 1 a vocation à évoluer vers une programmation Version 2 après un travail de hiérarchisation et sélection des actions par les élus**. Il s'agira en effet de passer du « **champ de l'action communautaire souhaitable** » (Version 1) au « **champ de l'action communautaire possible** » (Version 2), en intégrant les grandes marges de manœuvre des capacités budgétaires, financières et fiscales de la CCPE pour mettre en œuvre la programmation sur la période 2022-2026. Ces marges de manœuvre seront précisées, consolidées et arbitrées dans le cadre de l'élaboration future du Pacte financier et fiscal entre la CCPE et les communes.

RAPPEL DU CADRE SRATÉGIQUE À 10 ANS



AMBITION 1 : Renouvellement démographique et animation du territoire

CHANTIER 1-1 *La diversification des offres de logement et la structuration des parcours résidentiels*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace :
 - o Réalisation d'études, mise en place et suivi de programmes d'habitat communautaire : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), Programme d'Intérêt Général (PIG), Opération de Renouvellement Urbain (ORU), Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), etc.
 - o Participation aux actions de développement et d'aménagement conduits notamment à l'échelle du Nord Meusien (adhésion au PETER, PIC, Leader, etc.)
 - o Constitution de réserves foncières et acquisition de biens meubles et immeubles permettant de réaliser les projets de la communauté de communes dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées ;
- *Intérêt de préciser la compétence « Logement » en la sortant de la compétence « aménagement de l'espace »*

La mise en œuvre de la politique habitat-logement sur le territoire devra s'articuler avec celle du Département qui est délégataire des « aides à la pierre » et pourrait devenir délégataire de type 3 (gestion des aides par le délégataire et instruction des dossiers par ses propres services). Par ailleurs, le Département va engager cette année la définition d'un nouveau Programme Départemental de l'Habitat.

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Le maintien des populations déjà présentes sur notre territoire et notre volonté d'attirer de nouveaux habitants passera par notre capacité à satisfaire la réalisation d'un réel parcours résidentiel pour tous et à tous les âges de la vie. Il s'agira également de répondre à des demandes de différentes natures : le souhait pour certains ménages de résider dans un petit pôle urbain (Étain) et donc proche des équipements et services, le souhait pour d'autres de vivre dans un village.

Pour offrir ce parcours résidentiel, nous devons d'abord reconquérir le parc de logements existants qui montre des signes de fragilité : qualité énergétique insuffisante et poches d'insalubrité, standards de confort et taille des logements inadaptés aux attentes et à l'évolution de la composition des ménages, adaptation du parc au vieillissement et dépendance des personnes, etc. Au-delà de la reconquête du parc de logements existant, nous souhaitons également faire muter certains produits immobiliers vers du logement : anciens corps de ferme par exemple.

Nous devons ensuite développer l'offre locative privée qui est aujourd'hui insuffisante (70% du parc est occupé par des propriétaires-occupants) notamment pour maintenir ou accueillir des jeunes ménages. La lutte contre la vacance, l'appui aux communes et le conseil en direction des particuliers pour remettre des biens sur le marché apparaissent essentielles en ce sens.

Enfin, il s'agira de soutenir les projets de développement d'offres dédiées à des publics spécifiques : jeunes en parcours d'insertion professionnelle (apprentissage-alternance), personnes âgées vivant seules et souhaitant quitter leur grande résidence principale, etc. Il s'agira d'encourager des initiatives innovantes et alternatives du type habitat intergénérationnel ou participatif.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 111 : Rénover le parc de logements privés
- Action 112 : Développer l'offre de logements locatifs
- Action 113 : Créer des produits immobiliers ciblés et novateurs

111- Rénover le parc de logements privés	objectifs descriptif	et	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur la période 2022-2024 : <ul style="list-style-type: none"> o aider les propriétaires-occupants (objectif de 81 logements) et les propriétaires-bailleurs (objectif de 15 logements) o thématiques : amélioration et rénovation énergétique, adaptation autonomie, rénovation du logement très dégradé, accession à la propriété très dégradée, habitat indigne/très dégradé, axe complémentaire sur le logement locatif privé dans les villages - Effets leviers et induits sur la dynamisation de l'artisanat local du bâtiment : démarche collective d'information-mobilisation des artisans, démarches de montée en compétences-expertises (rénovation thermique, etc.) - Poursuite de la politique d'information, d'accompagnement et de conseil aux particuliers : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation de permanences conjointes OPAH/Enorah sur le territoire o Intérêt de mobiliser le Service Régional de Rénovation Performante de l'Habitat « OKTAVE » qui met à disposition des territoires et particuliers des expertises de maîtrise d'œuvre pour la conduite opérationnelle des travaux de rénovation 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible		<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires occupants - Propriétaires bailleurs - Locataires 	
	moyens CCPE		<ul style="list-style-type: none"> - Aides CCPE en complément des aides l'Anah et autres partenaires : 131 K€ sur 2022-2024 soit de 44 K€/an - Suivi-animation de l'OPAH : 47 K€ sur 2022-2024 soit 16 K€/an - Plateforme Enorah : cotisations au PETR Pays de Verdun 	
	dispositifs d'appui et financement		<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : OPAH : Anah, Région Grand Est, CD55. PETR - Partenaires techniques : OPAH : CMAL ; CMA ; Plateforme Enorah 	
	indicateurs de réalisation et de résultat		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers OPAH financés - Nombre de conseils Enorah 	

112- Développer l'offre de logements locatifs	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les centres-bourgs, accompagnement des communes dans leur politique de reconquête du logement et en faveur des aménagements des espaces publics : <ul style="list-style-type: none"> o cf. « Chantier 3-1 : La qualité urbaine et villageoise » : actions de conseils et accompagnement technique. La commune d'Étain ne serait pas concernée car déjà inscrite dans le dispositif national « petites villes de demain ». o sensibilisation, informations, le cas échéant accompagnement dans leurs démarches et procédures des propriétaires privés dans leurs actions de reconquête de bâtis délaissés (corps de ferme par exemple) ou espaces sous densifiés/en friche - Mise en place d'un dispositif d'animation et d'appui en faveur du développement de l'offre locative locale : <ul style="list-style-type: none"> o travail avec les agences immobilières locales o accompagnement des Maires concernant leur parc locatif communal o mise en place d'un système de garanties locatives par la CCPE et/ou d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Propriétaires privés - Agences immobilières 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Création par la CCPE d'1/2 poste d'ingénierie « habitat-urbanisme » : 1/2 ETP à 22 K€/an sur la période 2023-2026 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Région Grand-Est, CD55 (les politiques de ces partenaires sont en cours de redéfinition : montant d'aides non connus) - Partenaires techniques : CAUE, DDT, ADIL54-55, CMAL, etc. 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés ou rénovés - Nombre de projets communaux accompagnés 	

113- Créer des produits immobiliers ciblés et novateurs	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien CCPE à une initiative privée ou communale, voire d'un bailleur social (OPH de la Meuse), en faveur de la création de logements destinés à des publics spécifiques : logements du type résidence seniors, logements en faveur des jeunes actifs stagiaires, apprentis ou en alternance, résidence de type intergénérationnelle, etc. <ul style="list-style-type: none"> o Création des groupes de travail thématiques afin de détecter les besoins : entrepreneurs-chefs d'entreprises, associations travaillant auprès des seniors, etc. o Mobilisation de porteurs potentiels de projets au regard des besoins exprimés o Appui CCPE au porteur de projet - Travailler en lien avec le Département de la Meuse qui s'est inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes âgées (construction de logements, rénovation-adaptation de logements et accompagnement social des personnes âgées) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes actifs : stagiaires, apprentis, public en alternance - Personnes âgées 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique de la CCPE (futur chargé de projet logement/urbanisme cf. action112) - Articulation avec le travail du Département en faveur de l'habitat inclusif - Portage foncier CCPE ou communal en faveur des porteurs de projet 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : CD55 si logement dédié aux seniors, Région si jeunes apprentis ou alternance ? - Partenaires techniques : 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés 	

AMBITION 1 : Renouvellement démographique et animation du territoire

CHANTIER 1-2 *Les mobilités durables : solidarités, accès au territoire et enjeux d'avenir*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, pour des services de mobilité les plus adaptés aux besoins de son territoire et en complément de ceux assurés par la Région Grand Est
- Actions d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace : participation aux actions de développement et d'aménagement conduites notamment à l'échelle du Nord Meusien
- Actions culturelles et sportives : balisage des chemins de randonnée

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Notre territoire présente un profil « critique » en ce qui concerne la capacité à se déplacer et les offres de mobilité qu'il propose. C'est la raison pour laquelle nous avons récemment décidé, dans le nouveau cadre juridique résultant de la loi d'orientation des mobilités (LOM), de devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale. Cette nouvelle compétence doit nous conduire à :

- approfondir chemin faisant notre connaissance des flux, des pratiques et des besoins, pour appréhender finement les enjeux et apporter des solutions ciblées ;
- savoir où nous souhaitons aller, en définissant un cadre stratégique à l'échelle de la CCPE - le cas échéant via un plan de mobilité « simplifié » -, voire au-delà ;
- nous laisser la possibilité d'expérimenter...en nous inspirant le cas échéant de ce qui est entrepris dans des territoires comparables.

Pour avancer, nous nous appuyerons dans tous les cas sur les politiques et programmes sectoriels de nos partenaires institutionnels, actuellement pour la plupart d'entre elles en cours de définition /renouvellement (bassins de mobilité en cours de structuration ; plan vélo régional à venir ; structuration en cours d'un réseau départemental de mobilité solidaire ; nouveau projet de territoire en cours de finalisation du PETR du Pays de Verdun, etc.). Il nous faudra donc suivre les évolutions de ces politiques et programmes pour orienter et affiner nos actions, tout en nous employant à construire de nouveaux partenariats.

Dans un premier temps, notre objectif prioritaire consistera à améliorer les mobilités de proximité - permettant notamment d'accéder aux offres d'Étain et plus largement à tout service utile (médecin, commerce, activité culturelle ou sportive...) -, notamment en ce qui concerne les publics les plus isolés ou fragiles (absence de véhicule individuel ou de permis de conduire ; publics en insertion, en difficulté financière ou précarisés ; seniors, etc.). Différentes actions verront ainsi le jour à court terme, en parallèle de notre implication volontariste dans le dispositif départemental en faveur de la mobilité inclusive.

De manière complémentaire, il nous faudra également contribuer à :

- optimiser et mieux organiser les flux « entrées-sorties » du territoire, centraux dans les logiques fonctionnelles du Pays d'Etain (déplacements « domicile-travail-étude » vers Verdun, le bassin messin ou le Luxembourg) ;
- approfondir notre réflexion quant aux conditions de développement des mobilités douces (petits trajets « utilitaires » notamment au sein du pôle d'Etain, logiques de rabattement, éco-tourisme, etc.) indissociables d'une certaine qualité de vie et d'une transition écologique et énergétique que nous appelons de nos vœux.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 121 : Aménager et qualifier les portes d'entrée-sortie du territoire
- Action 122 : Conforter les mobilités sociales de proximité
- Action 123 : Développer les mobilités douces : réseau, aménagements, services

121- Aménager et qualifier les portes d'entrée-sortie du territoire	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - La qualification de la gare d'Étain Différentes actions à mettre en œuvre, dans une logique de réappropriation locale et de développement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un pôle d'information sur les offres locales de mobilité ▪ Développement des offres intermodales/de rabattement/de parcours du premier/dernier km (ex : location de véhicule électrique ou de vélo) à envisager en lien au confortement/renforcement de l'offre ferrée à long terme ▪ Aménagements divers : accessibilité, circulation, stationnement sécurisé, reconquête de certains espaces ou bâtiments, connexions à la ville ▪ Développement de l'offre de services, au profit des actifs/des voyageurs en transit (ex : tiers-lieu, coworking, conciergerie, etc.) ▪ La mise en œuvre des préconisations qui résulteront des études de revitalisation du centre bourg d'Étain et du programme Petites Villes de Demain (perspectives opérationnelles attendues à partir de 2024) - La contribution à la structuration et à la mise en œuvre d'un réseau local d'auto-stop organisé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un pilotage global par le PETR du Pays de Verdun ▪ Un réseau ouvert à tous - et notamment aux publics jeunes en insertion ou en recherche d'emploi -, et portant une dimension partenariale importante (implication de la Mission Locale et Pôle Emploi) ▪ Des fonctions de coordination et d'interface à organiser entre la CCPE et les communes : promotion des kits de reconnaissance usagers/conducteurs ; structuration de points de rencontres ;... - La facilitation et la promotion du covoiturage <ul style="list-style-type: none"> ▪ La promotion de la future plateforme de covoiturage initiée par le PETR du Pays de Verdun ▪ La réflexion sur la création d'une aire dédiée au covoiturage 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Actifs - Etudiants, scolaires, jeunes - Voyageurs, visiteurs 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens constants 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Région Grand Est - Partenaires techniques : Région Grand Est, PETR du Pays de Verdun, Département de la Meuse, Mission Locale, Pôle Emploi 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs/conducteurs de l'auto-stop - Nombre d'utilisateurs de la plate-forme de covoiturage 	

objectifs descriptif	et <ul style="list-style-type: none"> - La refonte du transport à la demande (TAD) <ul style="list-style-type: none"> o Un objectif général de renforcement et de promotion du service, dans une logique de lien social et de proximité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une estimation des besoins du territoire ▪ L'élargissement du service : accueil de tout public ; mise en service 2-3 jours par semaine... ▪ Le renforcement souhaitable de la souplesse et de la capacité d'adaptation de l'offre aux besoins : « élasticité » des itinéraires, approches « sur-mesure » en fonction des publics,... ▪ La valorisation de cette offre par le renforcement de l'information-communication par tout moyen o Une mise en œuvre du service envisagée courant 2022 avec des partenaires locaux - La mise en place d'une bourse au permis pour les 17-25 ans <ul style="list-style-type: none"> o L'objectif de faciliter l'accès au permis de conduire, identifié comme un frein majeur à la mobilité liée à l'insertion et à l'emploi o Une mise en place envisagée courant 2022 - Une réflexion à initier sur l'autopartage et la location solidaire, en lien avec le déploiement de la politique du Département (voir ci-dessous) - L'implication dans le futur dispositif départemental en faveur de la mobilité inclusive et sa promotion <ul style="list-style-type: none"> o Contribution proactive aux échanges/réflexions du réseau o Promotion/relais/interface et « territorialisation » éventuelle de certains dispositifs o Eventuel accompagnement au « premier » et au « dernier » kilomètre 	niveau de priorité + / ++ / +++
public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Publics en insertion ou en recherche d'emplois 	
moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts de fonctionnement supplémentaires liés au nouveau TAD communautaire - Bourse au permis : 2 500 € pour la 1^e année de fonctionnement, jusqu'à 10 000 € TTC/an pour les années suivantes 	
dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE ; Département 55 - Partenaires financiers : Région Grand Est; Mission Locale du Nord Meusien, Etat - Partenaires techniques : Région Grand Est ; Département 55 ; Mission Locale Nord Meusien ; Centre socioculturel 	
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs du TAD - Nombre de bénéficiaires de la bourse au permis 	

123- Développer les mobilités douces : réseau, aménagements, services	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'un schéma directeur des mobilités douces dans la perspective d'aménager plusieurs km de linéaires <ul style="list-style-type: none"> o La réalisation d'un diagnostic sur les pratiques actuelles, les besoins, les potentialités, les aménagements existants et les « coutures » prioritaires à réaliser, etc. o Une réflexion sur la pratique du vélo, les pistes cyclables, les voies vertes, la marche o La définition de propositions, à différentes échelles (Etain ; pôle d'Etain ; autres périmètres intercommunaux ; PETR du Pays de Verdun) en termes de : parcours de référence, d'aménagements (itinérances piétonnes, pistes cyclables...) et de « services » à intégrer (location de vélos, notamment à partir de la gare d'Etain...) o Une montée en puissance progressive qui nécessitera de se doter d'une ingénierie interne et/ou externe pour l'élaboration du schéma, mais aussi pour sa mise en œuvre 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Actifs - Touristes 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Recours à un prestataire externe, pour l'élaboration du schéma directeur : 30 K€ TTC - Aménagement de 10 km de linéaires doux 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat, ADEME, Région Grand Est, Département 55 (« Voie verte ») - Partenaires techniques : Etat, ADEME, Région Grand Est, PETR du Pays de Verdun 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de km de linéaire créé 	

AMBITION 1 : Renouvellement démographique et animation du territoire

CHANTIER 1-3 *L'accueil et le maintien des familles*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Action sociale d'intérêt communautaire : Enfance et Jeunesse
 - o Elaboration et coordination d'un Projet Educatif de Territoire et mise en œuvre et suivi des contrats avec la CAF, le Département et la DRJSCS à destination des enfants et des jeunes (Convention Territoriale Globale au 1er janvier 2020)
 - o Elaboration et coordination de la politique enfance du territoire (0/11 ans)
 - o Participation à un Relais Assistantes Maternelles et un Espace Multi-Accueil pour les enfants de moins de 4 ans (Crèche, Halte-Garderie)
 - o Gestion ou participation aux centres de loisirs sans hébergement (ACM ou ALSH)
 - o Elaboration et coordination de la politique jeunesse (12/26 ans) : animations, dispositifs de soutien aux initiatives, bourses (BAFA, etc.), conseil des jeunes, etc.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - o Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires, extrascolaires, élémentaires et préélémentaires
 - o Gestion du RPI et des projets
 - o Gestion des personnels des écoles
 - o Construction, entretien et fonctionnement de la restauration scolaire
 - o Création, gestion et fonctionnement des structures d'accueil collectif de mineurs (périscolaire et mercredis éducatifs)

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Le maintien, l'accueil et le bien-être des familles sur notre territoire forment une même priorité, qu'il faut poursuivre en nous appuyant sur le capital de politiques mises en place dans ce domaine, que ce soit dans le champ du scolaire, de la petite enfance, du péri/extrascolaire ou encore de la jeunesse.

Ces politiques seront confortées en nous appuyant sur un nouveau cadre contractuel et stratégique, résultant en particulier :

- de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF ;
- du nouveau Projet Educatif Territorial, conçu comme un cadre de cohérence-et de parcours de vie de l'enfant, mettant notamment l'accent sur la complémentarité et l'équilibre des temps éducatifs, la qualité des accueils et des contenus pédagogiques, ainsi que sur l'objectif général de conforter les synergies inter-services, en mettant en avant en particulier l'animation culturelle...

- ...combiné au nouveau Plan Mercredi, visant la consolidation des projets et l'amélioration des activités proposées aux enfants.

Le maintien des équilibres scolaires dans un contexte de fragilité figure parmi nos objectifs prioritaires. Nous souhaitons de la même manière conforter et amplifier nos politiques emblématiques (ex : renforcement de l'accueil petite enfance) ou dispositifs d'animation « phare » (Education Artistique et Culturelle, Pass'Ado) ...tout en ouvrant de nouveaux chantiers, correspondant notamment à des besoins majeurs bien identifiés, parmi lesquels l'accompagnement à la parentalité ou le développement de nos politiques ciblées en direction de la jeunesse.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 131 : Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance
- Action 132 : Conforter un parcours éducatif complet et commun
- Action 133 : Renforcer les actions en direction du public jeune (12-25 ans)

131- Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance	objectifs descriptif	<p style="text-align: center;">et</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une nouvelle micro-crèche communautaire à Eix <ul style="list-style-type: none"> o Une première réponse au constat de la faiblesse de l'offre d'accueil collectif « petite enfance » sur le territoire et d'une « évation » des familles vers Verdun, qui se combinera à la poursuite des politiques communautaires de soutien aux structures existantes (multi accueil d'Étain, Relais Petite Enfance) o La création d'une structure d'accueil collectif de 12 places sur 160 m2, intégrant la création/réfection d'espaces extérieurs (jardin, parking...), sous maîtrise foncière communautaire. Une localisation à proximité immédiate du groupe scolaire d'Eix, dans une logique de structuration d'un « pôle éducatif » lisible et accessible o Une ouverture attendue entre septembre 2023 et janvier 2024. De manière complémentaire et à moyen terme l'offre d'accueil collectif pourra le cas échéant encore être amplifiée (création d'une deuxième micro-crèche à Buzy-Darmont, agrandissement du multi-accueil d'Étain) - Le confortement du Relais Petite Enfance (RPE) et la poursuite des actions de valorisation du métier d'assistant(e) maternel(le)s <ul style="list-style-type: none"> o Capitalisation sur le kit d'installation créé en 2021 o Diversification des actions de promotion du métier et éventuelle amorce de démarche de type « gestion territoriale des emplois et des compétences » en lien aux politiques communautaires qui seront mis en place dans ce domaine o Appui à la création de de maisons assistantes maternelles (MAM) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes enfants (0-6 ans) 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens liés à la création et à la mise en service de la micro-crèche d'Eix <ul style="list-style-type: none"> o Dépenses d'investissement (études, maîtrise d'œuvre, travaux) : 633 K€ TTC o Dépenses de fonctionnement (charges de personnel, fonctionnement global) : 175 K€/an, à partir de 2024 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers <ul style="list-style-type: none"> o Micro-crèche d'Eix: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides à l'investissement : CAF 55 : 228 k€ HT / Etat (DETR, DSIL, FNADT) : 195 k€ HT ▪ Financement du fonctionnement : CAF 55 : 130 k€/an ; familles : 23k€/an ; Autres (MSA, adhésion association, produits financiers...) : 5 K€/an ; CCPE : participation variable (environ 20k€/an) - Partenaires techniques : gestionnaire de la micro-crèche 	

	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux de couverture en mode de garde (statistiques CAF) - Nombre d'actions de communication du RPE 	
132- Conforter un parcours éducatif complet et commun	objectifs descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur le nouveau Projet Educatif Territorial, la mise en œuvre et l'enrichissement d'un parcours cohérent entre toutes les tranches d'âges (petite enfance, enfance, adolescence / périscolaire, scolaire, extra-scolaire), autour d'un tronc commun de messages, de valeurs et de contenus pédagogiques - Quelques actions indicatives à poursuivre ou engager prioritairement <ul style="list-style-type: none"> o La définition d'une nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2023, dans un contexte fragile, intégrant différents objectifs : éviter de nouvelles fermetures de classe ; préserver/rétablir les équilibres tout en tenant compte des tendances et dynamiques à l'œuvre ;... o La réflexion à poursuivre au sujet de la réadaptation/réorganisation de certains lieux d'accueil des élèves/enfants, (ex : enjeu d'agrandissement de la salle de restauration). Une réflexion inscrite dans une étude plus globale sur la valorisation /restructuration des bâtiments communautaires o Le confortement des offres périscolaires/mercredis éducatifs : actualisation du règlement intérieur, confortement des contenus et animations... o La montée en puissance et l'enrichissement de l'Éducation Artistique et Culturelle » (EAC), inscrit dans l'objectif général de favoriser l'éveil et la pratique artistique et culturel(le) des enfants/des élèves <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le confortement de l'inscription de l'EAC dans les parcours éducatifs, quel que soit l'âge des enfants : spectacles réservés aux scolaires ; animations périscolaires/mercredi éducatif ; développement des offres destinées à la petite enfance en lien avec le RPE et les accueils collectifs ; développement des offres pré-ados/jeunes... ▪ Le développement de l'offre « cinéma»' (cf. action 151) intégrant des séances « animées »' à destination du périscolaire et des écoles, avec l'enjeu d'impliquer les établissements scolaires « avant » ou « après » la séance ▪ La poursuite/le développement de l'accompagnement aux processus créatifs (ex : journée « Arts en Scène ») o Le développement de l'accompagnement de la parentalité, via la mise en place d'un groupe de projet partenarial en réponse à des besoins majeurs (fragilité de la cellule familiale, rapport à l'autorité, etc.) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes enfants, enfants, adolescents - Parents 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - 	

	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : - Partenaires techniques : Education nationale ; établissements scolaires ; associations... / CAF, MSA, PMA, association Resadom 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'enfants ayant bénéficié d'actions culturelles - Taux d'inscription aux accueils de la CCPE 	
133- Renforcer les actions en direction du public jeune (12-25 ans)	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre d'une politique publique communautaire complète pour la jeunesse (12-25 ans) s'inscrivant dans une logique de parcours éducatif en développant les « fils conducteurs » prioritaires <ul style="list-style-type: none"> o Le lien social : projets communs, lieux de rencontres, solidarités o Les loisirs, en renforçant les actions itinérantes/de proximité : sport, culture, divertissements o L'autonomie : prévention santé, insertion professionnelle, mobilités, citoyenneté - Poursuivre le développement du PASS Ado <ul style="list-style-type: none"> o Le développement des approches culturelles, citoyennes et solidaires (prévention, actions dans les villages, 3ème âge, protection de l'environnement...) o L'objectif d'élargir les publics : poursuite/renforcement des dispositifs « passerelles » (CM2 ; périscolaire/mercredi éducatif) ; interactions avec le conseil des jeunes ; développement des partenariats ; etc. o Le développement des ressources humaines ou matérielles (transport des ados, locaux...) o La valorisation des métiers d'animateurs/éducateurs diplômés - La poursuite du groupe de travail partenarial portant sur l'insertion professionnelle des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> o Contenu et modalités de mise en œuvre de la bourse au permis au profit des jeunes adultes (cf. action 122) o Promotion du bénévolat o Forum de l'emploi (cf. action 231 : Valorisation des ressources humaines) - Conforter, valoriser et dynamiser le Conseil des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> o développement du pouvoir d'agir des jeunes à l'échelle locale ; conception et mise en œuvre de projets ; o accompagnement et promotion des prochaines élections o évolution éventuelle via la création de nouveaux conseils s'adressant à des tranches d'âge plus larges... 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- Adolescents et jeunes adultes	
	moyens CCPE	- Recrutement d'un animateur Jeunesse « de terrain » : 40 k€/an	

	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : CAF : financement de 50% des coûts liés au recrutement de l'animateur jeunesse - Partenaires techniques : CAF, Centre socioculturel d'Étain et de sa Région, Collège Louise Michel, Mission Locale Nord Meusien, PMI (CD55) Resadom, Pôle entrepreneurial
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscrits au PASS - Nombre d'actions solidaires menées

AMBITION 1 : Renouvellement démographique et animation du territoire

CHANTIER 1-4 *Les services essentiels de grande proximité : santé, « bien vieillir », accès au droit*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Santé et action sanitaire
 - o Définition de la politique territoriale en matière de santé : élaboration et coordination des dispositifs contractuels dont le Contrat Local de Santé et des partenariats institutionnels (ARS, DDCSPP, Département, Assurance Maladie, MSA, etc.)
 - o Création et entretien des Maisons de santé et cabinets médicaux
 - o Coordination, animation et soutien aux actions de santé, préventives, curatives et sanitaires
 - o Soutien aux associations oeuvrant dans le secteur et aux ateliers mis en place
 - o Toutes actions d'intérêt collectif assurant le bien-être et la santé de la population
- Solidarités
 - o Soutien technique et logistique au fonctionnement du Réseau Stainois de Solidarité en lien avec le Centre social et le Département de la Meuse
 - o Soutien aux associations intervenant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes
 - o Construction, entretien et fonctionnement d'équipements à vocation multiple d'animation sociale et socio-culturelle pour tout public

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Animés par la volonté de conforter nos politiques en direction des plus fragiles, nous souhaitons continuer d'agir pour résorber toute forme d'inégalité et de fracture sociale, en ciblant de nouveaux enjeux essentiels dans la société d'aujourd'hui :

- Dans un contexte d'évolution des modes de transport et d'évolution du marché du travail, nous souhaitons agir sur la mobilité – à travers des actions ciblées telles que les bourses au permis, le transport à la demande...
- Dans un contexte de vieillissement de la population, nous souhaitons agir pour le « Bien vieillir au Pays d'Étain », dont il conviendra de faire un nouvel axe d'intervention pour la collectivité
- Dans un contexte de désertification médicale, nous souhaitons faire rayonner le projet territorial de santé sur le territoire
- Dans un contexte d'augmentation de la précarité, nous souhaitons agir pour l'accès au droit, en continuant de déployer France Services au plus près des habitants et en travaillant au quotidien en liens étroits avec les acteurs sociaux du Pays d'Étain

- Dans un contexte de transformation des services publics, nous souhaitons lutter contre la fracture numérique, avec le déploiement d'actions nouvelles dans ce domaine

De manière transversale, ces actions reposent sur le maintien et le développement des services publics communautaires (enfance, jeunesse, loisirs, environnement...), essentiels au bien-être de tous.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 141 : Poursuivre notre politique de santé et d'accompagnement du vieillissement
- Action 142 : Développer France Services et l'accès au numérique

141 - Poursuivre notre politique de santé et d'accompagnement du vieillissement	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie territoriale de santé tournée vers deux objectifs prioritaires et complémentaires s'appuyant sur le futur Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) <ul style="list-style-type: none"> o <u>Le renforcement de l'offre de soins</u>, en capitalisant sur l'offre existante (une quarantaine de professionnels de santé) et en agissant sur différents leviers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ développement/qualification de la maison de santé combinée à la coordination des professionnels de santé ; ▪ actions volontaristes visant à attirer de nouveaux professionnels ; ▪ renforcement de l'accompagnement et des publics fragiles. o <u>Le développement de la prévention à tout niveau</u>, en misant sur des approches par âge, par enjeu transversal (addictions, alimentation, santé mentale, coordination, habitat) et sur un « mode de faire » mettant la lisibilité de l'information au cœur de l'action - Un travail collectif spécifique à poursuivre sur l'accompagnement du 3^{ème} âge, en s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none"> o une feuille de route établie dans le cadre du CLS ; o les premières actions actuellement mises en œuvre (ex : livret « Bien vieillir et bien vivre, forum sénior...) ; o un travail de réseau des professionnels du territoire. 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Seniors 	
	moyens CCPE	-	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : ARS ; Département 55 - Partenaires techniques : ARS ; Département 55 ; MSA ; acteurs de l'action sociale intervenant dans le champ médico-social ; associations de l'aide à la personne ; EHPAD, professionnels de santé 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de santé exerçant au Pays d'Étain 	

142- Développer France Services et l' accès au numérique	objectifs descriptif	et	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser et valoriser France Services <ul style="list-style-type: none"> ⊖ S'appuyer sur la dynamique actuelle, qui permet d'aider des centaines d'habitants chaque année ○ Travailler dans la finesse en « allant chercher » les publics les plus éloignés de l'accès aux droits, en liaison avec les communes du territoire et les partenaires, dans une logique de grande proximité. Cela impliquera une évolution de la communication, en liaison avec l'ensemble des partenaires de France Services - Faciliter l'accès au numérique pour tous en amplifiant le travail initié par la Conseillère Numérique de la CCPE depuis l'automne 2021 <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire la fracture numérique : poursuivre et développer des approches ciblées sur certains publics ○ Développer l'accès à des équipements ○ Accompagner les publics dans leurs pratiques et développer la prévention : périscolaire, ados, parents (ex : prévention « écrans), 3^{ème} âge, publics en insertion ou en recherches d'emploi ○ Proposer différents types d'interventions : ateliers de sensibilisation-formation ; développement des animations ludiques/créatives (ex peinture digitale ; jeux vidéo éducatifs ; escape game...) ○ Développer de nouveaux partenariats (ex : Mission Local du Nord Meusien ; PMI) et mobiliser des ressources « internes » (crèches/REP ; écoles voire collège ; périscolaire ; PASS Ado ; Maison France Services ; centre social...) ○ Réfléchir et anticiper l'évolution du cadre d'aide de l'Etat acté jusqu'en 2023 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- habitants		
	moyens CCPE	-		
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat ; CAF 55 - Partenaires techniques : communes, opérateurs de France Service ; Mission Locale ; Département 55 (PMI) 		
	indicateurs de réalisation et de résultat	- Nombre d'habitants accompagnés chaque année		

AMBITION 1 : Renouvellement démographique et animation du territoire

CHANTIER 1-5 *L'animation de la vie locale : culture, sport, associations*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
 - o Création et gestion d'établissements d'enseignement artistique
 - o Création, financement, aménagement et gestion d'un complexe culturel et touristique
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - o Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs pour les scolaires
- Actions culturelles et sportives
 - o Maintien et développement de l'apprentissage musical, théâtral, orchestral, et artistique
 - o Maintien et développement d'activités sportives

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

La vie culturelle tient une place prépondérante dans l'animation de notre territoire. En nous appuyant sur une feuille de route sectorielle récemment redéfinie et dans un contexte de réaménagement en cours de la Halle, nous souhaitons mettre en avant :

- l'objectif d'une « ouverture » et d'une plus large appropriation de nos lieux/offres emblématiques, suggérant par exemple de rechercher de nouveaux « diffuseurs » et de nouveaux publics à la Halle, de renforcer les passerelles internes (avec le scolaire, le périscolaire, etc.) ou encore de développer les coopérations avec les communes et les associations, avec comme fil rouge les logiques de diffusion et de proximité ;
- l'objectif de dépasser le strict champ de la « production d'offre culturelle » en renforçant l'ancrage de celle-ci au territoire et à ses enjeux : parcours éducatif ; transition écologique ; développement touristique et renouvellement de l'image du Pays d'Étain ; etc.

Dans cette optique il s'agira à la fois de conforter les offres existantes, en lien notamment à notre patrimoine industriel ou au Conservatoire, mais aussi de nous employer à nous renouveler en nous singularisant (ex : cinéma ; studio d'enregistrement ; jardin sonore, qui serait le premier à l'échelle meusienne ; etc.).

En complément, le confortement des pratiques sportives est un objectif fondamental à poursuivre, dans une logique d'attractivité, de cohésion sociale et de « bonne santé ». Le soutien communautaire à l'animation sportive du territoire sera ainsi poursuivi tout en ouvrant le chantier de la modernisation des équipements communautaires, qu'il paraît aujourd'hui difficile de différer.

Enfin, dans le contexte d'un dialogue renouvelé couronné par la première édition des Assises de la vie associative en 2021, nous souhaitons renforcer l'appui communautaire aux associations, via la création d'un poste de référent « vie associative », au-delà des soutiens courants qui seront poursuivis.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 151 : Promouvoir l'accès pour tous aux arts vivants
- Action 152 : Développer les pratiques sportives
- Action 153 : Soutenir la dynamique associative

objectifs
descriptif

et

- **L' « ouverture » et le repositionnement de La Halle**
 - o Compléter la programmation à destination des familles (petite enfance notamment, dans la logique actuelle de réorientation intégrale de la diffusion culturelle vers ces publics)
 - o Développer d'une nouvelle offre « cinéma » (première saison « expérimentale » fixée à 2022-2023) visant à attirer un large public (scolaires, enfants...) et comportant un travail partenarial préalable de définition de la programmation en lien notamment avec le centre socioculturel d'Étain
 - o Ouvrir la salle de spectacles à des structures externes (associations, structures privées,...) dans l'objectif de la « faire vivre » et d'en favoriser l'appropriation collective en lien avec le nouveau référent-« Vie associative » (voir action 153)
 - o La valorisation des espaces d'accueil
 - Montée en gamme, réaménagement et valorisation de la boutique (juillet 2022)
 - Développement ou renforcement des offres de service existantes- (ex : accueil des séminaristes, valorisation de la galerie des expositions en espace dinatoire/cocktail pour des événements privés, etc.)
- **Le développement du Conservatoire « dans la continuité », dans le cadre du projet d'établissement 2023-2027**
 - o La création et l'animation d'un jardin sonore, en lien avec les associations et partenaires, ayant vocation à accueillir publics divers (jeunes et adolescents notamment)
 - o Le développement du partenariat avec l'Harmonie Stainoise, dans le cadre d'un projet à coconstruire (mutualisation de matériels, coopérations pédagogiques, concerts, etc.)
 - o La poursuite de l'implication du Conservatoire dans le dispositif « Education Culturelle et Artistique » : interventions en milieu scolaire, en crèche ou auprès du RPE
- **La valorisation du studio d'enregistrement**
 - o La finalisation de l'aménagement du studio
 - o Une réflexion à poursuivre sur le positionnement et le contenu de l'offre
 - Une phase de diagnostic partagé des besoins, en lien aux offres locales existantes (MJC Contre-Courant de Belleville s/Meuse, proposant des initiations/accompagnements)
 - Le développement d'une offre complémentaire à celle existante localement}
 - Un volet « pédagogie » et de possibles passerelles avec le Conservatoire à approfondir
- **Le confortement et le renouvellement de l'événementiel culturel**
 - o La création d'un nouveau festival (voir action 433)

niveau de
priorité
+ / ++ / +++

	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Communes - Centre socio culturel d'Étain ; autres associations culturelles et/ou sociales
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un-emploi aidé « évènementiel » à compter de septembre 202 (voir fiche 413 - Création d'un jardin sonore en 2023 : aménagement et création de l'infrastructure : 10 000 euros TTC
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Département 55 - Partenaires techniques : Communes, associations, porteurs de projets
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - - -

152- Développer les pratiques sportives	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion sur le gymnase communautaire <ul style="list-style-type: none"> o L'engagement d'un audit énergétique dès 2022 o Une étude à réaliser afin de comparer les coûts de construction d'un nouvel équipement ou de travaux de réfection en lien avec les besoins d'utilisation exprimés o La programmation de travaux pluriannuels de rénovation-modernisation ou la planification d'une nouvelle construction - Le maintien du soutien actuel de la CCPE aux associations (subvention, mise à disposition de locaux...) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Associations sportives - Etablissements scolaires 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Audit énergétique : 10 k€ TTC - Etude 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat (DETR ; DSIL : 30%) 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - 	

153- : Soutenir la dynamique associative	objectifs descriptif	et	<ul style="list-style-type: none"> - La poursuite des politiques communautaires de soutien aux associations locales (subventions, mise à disposition de locaux, etc.) - La création d'un poste partagé de référent « vie associative » (emploi aidé) : <ul style="list-style-type: none"> o valorisation du bénévolat, o mise en réseau des associations/mutualisation o approfondissement de la réflexion sur les besoins, o communication-valorisation de l'offre o pôle de « ressources » au profit des associations (ex : accompagnement/formation aux aspects juridiques et administratifs) ; etc. o création de nouvelles animations locales (sportives, culturelles...), etc. 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible		- Associations	
	moyens CCPE		- Poste de référent « Vie associative » en lien avec Etain à partir de 2022 : (emploi aidé : 8 000 €/an)	
	dispositifs d'appui et financement		<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat (50% du coût de l'emploi), Ville d'Etain - Partenaires techniques : Ville d'Etain 	
	indicateurs de réalisation et de résultat		- Nombre de nouvelles animations locales créées	

AMBITION 2 : Consolidation des moteurs de l'attractivité économique

CHANTIER 2-1 *Le maillage et qualification des offres foncières et immobilières*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace :
 - o Plan Local d'Urbanisme (PLUI)
 - o Constitution de réserves foncières et acquisition de biens meubles et immeubles permettant de réaliser les projets de la communauté de communes dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article 1.4251-17 du CGCT :
 - o Construction, aménagement et entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Ce chantier vise à consolider nos infrastructures d'accueil des entreprises sur le territoire.

Concernant nos offres foncières, les deux zones d'activités communautaires présentes sur la commune d'Étain (ZAE des Casernes et son extension ; ZAE du Château d'Eau) nous permettent de répondre à la demande à court et moyen terme. Il s'agit désormais de qualifier ces espaces d'activités afin d'assurer leur commercialisation optimale : procédure d'aménagement des extensions de la ZAE des Casernes, optimisation des espaces existants et variété de la taille des lots, qualité environnementale et paysagère, signalétique, stratégie de commercialisation dans un contexte nord meusien très concurrentiel, etc.

Pour le moyen et le long terme, il s'agit d'anticiper nos besoins en termes fonciers dans un contexte réglementaire de limitation de l'artificialisation des sols agricoles : optimisation des lots existants, inscription dans notre futur PLUi d'extension des zones existantes et/ou valorisation de nouveaux espaces sous densifiés ou en friches.

Au-delà de nos espaces économiques présents sur la ville d'Étain, il s'agit également de réfléchir à des espaces d'activités complémentaires et alternatifs sur le territoire : espaces dédiés au petit artisanat, espaces dédiés à la valorisation énergétique de la biomasse ou à la production-transformation de produits agricoles, etc.

Enfin, nous devons accompagner nos entreprises en phase de création, de développement ou de transmission afin qu'elles puissent réaliser un parcours résidentiel complet sur le territoire. Pour ce faire, il s'agit de développer de nouveaux produits immobiliers locatifs et adaptés pour nos artisans, nos TPE industrielles et réfléchir le cas échéant à des offres de services associés (logique de pépinière d'entreprises, village d'artisans, etc.).

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 211 : Anticiper et qualifier nos offres foncières économiques
- Action 212 : Structurer un réel parcours immobilier et de services pour les entreprises

211- : Anticiper et qualifier nos offres foncières économiques	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription dans le futur PLUI d'extension des espaces existants (ZAE des Casernes et/ou ZAE Château d'eau) et/ou de nouveaux espaces - ZAE des Casernes et son extension : aménagement sous procédure de ZAC des 13 ha d'extension (foncier déjà acquis)- Etudes préalables en cours - ZAE Château d'Eau : création de nouvelles voiries-réseaux et poursuite-finalisation de la qualification environnementale et paysagère - Etude et valorisation de terrains en friches proche du centre-ville d'Étain (2-3 ha) qui pourraient avoir une destination habitat-activités - Offres foncières « alternatives » en dehors du pôle d'Étain telle une micro ZAE artisanale ; réserves foncières pour agriculture « alternative », pour méthanisation, etc. 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- Entreprises artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - ZAE des Casernes et son extension. 750 K€ TTC d'investissement en 3 phases : 250 K€ TTC en 2023, 250 K€ TTC en 2025, 250 K€ TTC en 2026 - ZAE Château d'Eau : 250 K€ TTC en 2023 - Recettes de commercialisation du foncier des ZAE : 2 Ha sur la base de 15€/m² soit 300 K€ en 2023 (en recettes) 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat (DETR-DSIL-DGD) à hauteur de 40% HT des travaux. GIP Objectif Meuse à hauteur de 15% HT des travaux - Partenaires techniques : 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares à commercialiser - Nombre d'entreprises créées - Nombre d'emplois créés 	

212- Structurer un réel parcours immobilier et de services pour les entreprises	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation préalable d'enquêtes auprès des entreprises ou créateurs pour identifier leurs besoins - Acquisition par la CCPE d'un bâtiment d'environ 1 000 m² propriété à ce jour de la ville d'Étain et situé à proximité de la déchetterie - Être alerte sur le marché immobilier économique (y/c friches) - Création de locaux d'activités-mixtes sur ZAE existantes ou implantation dans une autre commune 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises artisanales, industrielles, commerciales, tertiaires 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par la CCPE d'un bâtiment d'environ 1 000 m² 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat (DETR-DSIL-DGD) : 40% du HT. GIP Objectif Meuse : 15% du HT - Partenaires techniques : 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - m² de bâtiment créés - m² de bâtiment loués 	

AMBITION 2 : Consolidation des moteurs de l'attractivité économique

CHANTIER 2-2

L'animation économique : entrepreneuriat, structuration de filières courtes et locales

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article 1.4251-17 du CGCT :
 - o Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - o Promotion du tourisme dont création d'office(s) de tourisme
 - o Exploitation du Musée et de la boutique (jouet Peticollin et produits associés) et produits du terroir, valorisation du patrimoine historique et naturel
- Création, financement, aménagement et gestion d'un complexe culturel et touristique
- Actions de promotion du territoire : balisage des chemins de randonnée
- Actions complémentaires de promotion et de développement économique
 - o Partenariat avec les organismes consulaires, institutionnels et associatifs de développement en vue de la promotion économique du territoire
 - o Création, soutien et animation du pôle entrepreneurial, animation de réseaux, soutien aux partenariats opérationnels et aux actions mises en place

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Depuis une quinzaine d'années, nous avons su aménager nos espaces d'activités économiques et plus ponctuellement développer des offres immobilières.

La création du Pôle Entrepreneurial en 2019 constitue une première référence en matière d'incubation en faveur des porteurs de projets sur notre territoire et plus largement dans l'espace nord meusien. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens.

Sur cette base, nous ambitionnons de dépasser cette logique de soutien individualisé et affirmer notre écosystème économique local en renforçant les dynamiques collectives. Ce travail collectif doit être davantage soutenu pour consolider les fondamentaux de notre développement économique (industrie-artisanat) mais également pour investir des logiques de filière que nous avons peu travaillé localement à ce jour : adaptation du commerce local aux nouvelles attentes des consommateurs et nouveaux modèles de distribution-commercialisation, rénovation de notre action touristique en faveur de l'animation de l'ensemble de notre territoire communautaire, engagement d'une réflexion-action en faveur des circuits courts alimentaires valorisant le travail de nos agriculteurs, etc.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 221 : Renforcer l'animation des réseaux-filières à travers le pôle entrepreneurial Nord Meusien
- Action 222 : Conforter l'offre commerciale
- Action 223 : Déployer des animations touristiques sur l'ensemble de notre territoire

221- : Renforcer l'animation des réseaux-filières à travers le pôle entrepreneurial Nord Meusien	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des missions premières du Pôle Entrepreneurial Nord Meusien : <ul style="list-style-type: none"> o accompagnement du porteur individuel de projet : couvage-incubation du projet, développement d'activités, reprise/transmission d'entreprise. o élargissement des secteurs d'activités : artisanat, commerce, agriculture (filières courtes), énergie, etc. o articulation du travail avec les partenaires : consulaires, etc. - Montée en puissance du Pôle dans les démarches de structuration et d'animation collective pour le développement de nouvelles filières courtes et locales : <ul style="list-style-type: none"> o animations collectives thématiques : montage de dossiers, reprise-transmission d'activité, assistance administrative : réponse à appels d'offres publics, démarches de certifications, etc. o rénovation énergétique du bâti : formation des artisans, matériaux de construction à partir de la biomasse, etc (en lien avec la mise en place de l'OPAH et le travail de la plateforme Enorah), o renforcement du commerce local de détail (Cf. Action 222 « Conforter l'offre commerciale »), y compris le développement de la vente de produits en circuits-courts o animation touristique du territoire communautaire (Cf. 223- Déployer des animations touristiques sur l'ensemble de notre territoire ») - Définition des besoins collectifs en matière de services indirects : <ul style="list-style-type: none"> - aux entreprises : gardiennage-sécurité, services supports (postal-messagerie, bancaire, trésorerie Etat, etc.), espaces partagés de travail, etc. - aux actifs de ces entreprises : restauration, garde enfants, conciergerie, click and collect, etc. 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- Ensemble des porteurs de projet dans les secteurs économiques locaux : industrie, artisanat, commerce, agriculture, tourisme, etc.	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'appui logistique et financier de la CCPE - Déploiement de nouveaux moyens d'ingénierie économique CCPE dédiés aux animations collectives 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Région Grand-Est, partenariats intercommunautaires - Partenaires techniques : Alexis Grand-Est, Consulaires 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés - Nombre d'animations collectives proposées 	

222- Conforter l' offre commerciale	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du PLUI sur la période 2022-2026 : stratégie sur l'équilibre entre le commerce de centre-ville à Etain et le commerce de moyenne distribution en périphérie de ville et le maintien de la destination commerciale des locaux dans le centre-ville - Articulation avec la politique d'aménagement du centre-ville de la ville d'Etain portée dans le cadre du dispositif national « Petite ville de demain » d'Etain : aménagements urbains du centre-ville (piétonisation, embellissement des places, signalétique directionnelle, etc.), politique en faveur des cellules commerciales, etc. - Soutien aux actions en faveur de la rénovation-attractivité-innovation en matière d'immobiliers et des cellules commerciales sur la ville d'Etain : création de cellules commerciales couveuses du type « commerce à l'essai » (Pôle Entrepreneurial localise déjà une épicerie sur son site), mise en œuvre par la CCPE du droit de préemption commercial, etc. - Analyse de l'existant et réflexion sur le soutien au développement de commerce de grande proximité dans les communes : commerce itinérant-ambulant, création de commerces multiservices - Engagement d'une politique communautaire d'animation collective commerciale : nouveaux modèles de distribution et commercialisation, création d'une marketplace, site collectif « vitrine », service click and collect, etc.) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Commerçants et artisans - Agriculteurs pour le développement de circuits-courts 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'ingénierie commerciale-urbanisme « Petites villes de demain » et articulation avec le pôle entrepreneurial (Cf. Action 221) et celui de l'UCIA - Soutien financier de la CCPE aux porteurs de projets artisans-commerçants 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Région Grand-Est - Partenaires techniques : Consulaires, Pôle Entrepreneurial, Ville d'Etain 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cellules commerciales rénovés - Nombre de commerces créés 	

223- Déployer des animations touristiques sur l'ensemble de notre territoire	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation et mise en réseau renforcée des acteurs locaux du tourisme au travers de La Halle et en lien avec Meuse Attractivité : <ul style="list-style-type: none"> o observatoire des fréquentations-clientèles o promotion des lieux et des structures : création de produits « à la journée » (tourisme « industriel », tourisme « pêche », tourisme « sportif »), création d'évènementiels, accompagnement des porteurs de projets à la recherche de financements, etc. o Articulation avec les autres acteurs meusien ou du Grand Est : PNR Lorraine, PETR du Pays de Verdun et/ou autres intercommunalités contigües - Renforcement de l'itinérance touristique sur l'ensemble du territoire et connexion aux grands itinéraires (Vallée Meuse, PNR, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> o Balisage et entretien courant de quelques sentiers de randonnées pédestre et boucles avec les sentiers du nord Meusien identifiés au PDIPR ou EuroVélo19 « la Meuse à vélo » (accroche du territoire à Verdun-vallée de la Meuse, accroche au PNR Lorraine, etc.). o Travail d'identification à réaliser avec les communes et associations puis balisage-signalétique développement d'un parc locatif de vélo, etc. o Réflexion sur les besoins et éventuelle création d'une aire de camping-cars - Création d'animations itinérantes dans les communes (Cf. actions « Culture ») - Appui aux hébergeurs/restaurateurs dans la création/adaptation de leur équipement : hôtellerie « classique », hôtellerie atypique (plein-air, habitat léger de loisirs, labellisation gîtes de pêche...) - Création d'une signalétique directionnelle touristique homogène 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Communes et associations présentes dans les communes - Porteurs de projet « tourisme » et hôteliers-restaurateurs - Prescripteurs départementaux et régionaux 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation des animations à La Halle : 20 K€ TTC en 2022 - balisage-entretien des sentiers de randonnée pédestre sur le territoire : 15 K€/an TTC à partir de 2023 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Meuse Attractivité, Région Grand-Est - Partenaires techniques : Meuse Attractivité, PETR Grand Verdun 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Km de sentiers balisés - Nombre de nuitées sur le territoire (données Meuse Attractivité) 	

AMBITION 2 : Consolidation des moteurs de l'attractivité économique

CHANTIER 2-3 *La valorisation des ressources humaines du territoire*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Actions complémentaires de promotion et de développement économique :
 - o Soutien des actions en faveur du développement de l'emploi et en faveur de l'insertion professionnelle : ACSI, Carrefour Emploi, Mission Locale du Nord Meusien, Maison de l'Emploi du Nord Meusien, etc.

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Notre intervention foncière et immobilière en faveur des entreprises ainsi que notre action en termes d'animation économique doivent nous permettre d'engager un rebond de nos activités.

Elles doivent se conjuguer avec une politique en faveur des ressources humaines dans les différentes filières économiques présentes sur le territoire : artisanat, industrie, agriculture, commerces-services, etc. En ce sens, il s'agit de préserver nos savoir-faire et répondre aux mieux aux besoins de nos entreprises.

Pour ce faire, nous souhaitons faire « monter en gamme » l'expertise de nos actifs qui possèdent des niveaux de qualification initiale dans la moyenne meusienne et présentent l'avantage d'un fort potentiel de développement et un faible turn-over (fidélité à leur entreprise).

Par ailleurs, il s'agit de soutenir les démarches locales en faveur de la réinsertion économiques des publics les plus éloignés de l'emploi ; tel que le travail engagé depuis de longues années par le chantier d'insertion ACSI.

L'ensemble de ce travail sera engagé en étroite coopération avec nos partenaires institutionnels privilégiés sur cette thématique de l'emploi-formation-insertion : Région au titre de sa compétence « formation professionnelle », Département au titre de son action sociale, Education nationale, Pôle Emploi, Mission Locale du Nord Meusien, centres de formation implantés sur Verdun, etc.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 231 : Accompagner une politique d'emploi-formation dans nos filières emblématiques (industrie, artisanat...)

231 - Accompagner une politique d'emploi-formation dans nos filières emblématiques (industrie, artisanat...)	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'une démarche territoriale de Ressources Humaines dans nos filières « emblématiques » : industrie, artisanat, agriculture, commerce-services - enquêtes, « forum-assises » ou autre pour qualifier les besoins quantitatifs et qualitatifs des entreprises locales œuvrant dans ces différentes filières - définition et organisation de plans de formations en lien avec les structures compétentes et présentes dans le département ou en région : Région, Département, Greta et Afpa à Verdun, Pole Emploi, etc. - forum ou salon local pour inciter de nouveaux actifs à s'engager dans ces métiers : en lien avec l'Education nationale (collège Etain, Lycée Verdun), en lien avec les structures d'insertion sociale par l'économie (ACSI par exemple) - définition de nouvelles offres de services en direction des salariés ou publics en alternance-apprentissage, formation continue ou en insertion sociale par l'emploi : offre d'hébergement, offre de mobilité locale, etc. 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Chefs d'entreprises - Actifs locaux - Publics en insertion sociale et/ou professionnelle 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de la démarche dans le cadre des missions renouvelées du service « Pôle aménagement et développement territorial » avec ½ ETP dédié à l'animation du développement économique (Cf. Chantier 2-2 « L'animation économique : entreprenariat, structuration de filières courtes et locales ») 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Région, CD55 - Partenaires techniques : Education nationale, Région Grand-Est, CD55, ACSI, structures nord meusiennes de la formation professionnelle et/ou alternance (Greta-Afpa), Mission Locale du Nord Meusien, etc. 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées - Nombre d'actions de « découverte métiers » organisées avec collèges, Mission Locale... 	

AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée

CHANTIER 3-1 *La qualité urbaine et villageoise*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace :
 - o Plan Local d'Urbanisme (PLUI)
 - o Constitution de réserves foncières et acquisition de biens meubles et immeubles permettant de réaliser les projets de la communauté de communes dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : incitation et accompagnement (c'est-à-dire mise à disposition de moyens humains et matériels) des communes pour des actions d'aménagements paysagers et d'embellissements des villages

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

L'attractivité résidentielle future de notre territoire passera par notre capacité à planifier et organiser son développement qualitatif en cultivant notre singularité rurale.

Tout d'abord, il s'agira de renforcer bien évidemment l'attractivité de notre petite ville centre mais également de nos bourgs ruraux. Pour ce faire, la CCPE accompagnera les efforts des communes dans les aménagements qu'elles souhaitent réaliser à l'instar des réflexions-actions déjà engagées sur la ville d'Étain dans le cadre du dispositif national « Petites villes de demain » : qualité des espaces publics, cheminements doux, espaces partagés susceptibles de créer du lien social (places-placettes, aire de jeux...), adaptation au changement climatique, reconquête d'espaces délaissés (friches, anciens corps de ferme...), etc.

Au-delà de la sobriété de nos consommations foncières pour de nouvelles urbanisations (habitat, développement économique), nous devons également mieux préserver et gérer nos espaces naturels (l'Orne et les milieux humides associés à cette rivière, nos espaces boisés) et agricoles pour relever les défis de la transition écologique et énergétique. C'est selon ce degré d'exigences que nous pourrons nous prévaloir d'une ruralité innovante et soucieuse de notre cadre de vie. Pour anticiper sur le long terme ces enjeux, nous souhaitons élaborer collectivement un plan local d'urbanisme.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 311 : Mettre en œuvre l'urbanisme stratégique à l'échelle du territoire : le PLUi
- Action 312 : Assister les communes dans la rénovation de leur centre-bourg

311 - : Mettre en œuvre l'urbanisme stratégique à l'échelle du territoire : le PLUI	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du PLUI de la CCPE : <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de l'étude au second semestre 2022 pour une durée estimée de 4 ans - Volonté d'une démarche d'élaboration concertée et largement partagée avec l'ensemble des élus du territoire, les habitants, les acteurs économiques locaux, etc. - Modification du PLU de la commune d'Étain sur la période 2022-2023 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Communes et ensemble des élus du territoire - Habitants - Acteurs économiques 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du PLUI : assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'études spécialisé en urbanisme et études-expertises complémentaires (agricole, environnement-patrimoine) pour un 1^{er} coût total estimé de 450 K€ TTC (50 K€ en 2022 puis 100 K€/an 2023-2026) - Actions complémentaires de la CCPE en termes de sensibilisation-informations-communications en direction des élus, en direction de la population et autres acteurs locaux : 4 K€/an - Mobilisation de l'ingénierie CCPE existante 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat (DDT à hauteur 40% HT pour la réalisation du PLUI et modification PLU Etain), autres financeurs (Agence de l'eau sur les études complémentaires « environnement ») - Partenaires techniques : Personnes Publiques Associées dont Etat (DDT, etc.), Région, CD55, CAUE, Consulaires, etc. 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Date d'approbation du PLUI - Nombre de réunions de concertation « grand public » réalisées 	

312- Assister les communes dans la rénovation de leur centre-bourg	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des communes dans leur politique d'aménagement et revitalisation de leurs centres-bourgs : actions de conseils et accompagnement technique pour : <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements des espaces publics, en lien avec la prise en compte du changement climatique et la transition écologique, paysagers, les itinérances douces, ... - la mise en œuvre du PLUI (explication pour l'application des zonages du PLUI, etc.) - Poursuite de la politique CCPE de soutien aux démarches de revitalisation du centre-ville d'Étain (politique nationale « petites villes de demain, etc.) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- Communes	
	moyens CCPE	- Création d'une ingénierie CCPE « habitat-urbanisme » : cf. fiche action 112 Développer l'offre de logements locatifs	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : fonds nationaux, Région, CD55 - Partenaires techniques : DDT55, CAUE, etc. 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	- Nombre de projets accompagnés	

AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée

CHANTIER 3-2 *La préservation des patrimoines naturels et aquatiques*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Aménagement de l'espace : plan Local d'Urbanisme (PLUi) ; constitution de réserves foncières et acquisition de biens meubles et immeubles permettant de réaliser les projets de la CCPE dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées
- Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement
- Hydraulique : animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique telle que définie dans l'article L ; 211-7 du Code de l'environnement
- Protection, mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : en lien avec les collectivités, mise en œuvre d'actions en faveur de la protection et valorisation de l'environnement et des milieux naturels. Conseils et expertises sur ces domaines auprès des communes et des particuliers

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Notre territoire se distingue par une certaine diversité de milieux naturels/aquatiques, d'habitats et de paysages (foncier agricole, espaces boisés, vallée de l'Orne, et les espaces humides de la plaine de Woëvre...). Certains d'entre eux apparaissent fragilisés : il nous faut donc œuvrer à préserver ces patrimoines tout en veillant à maintenir les grands équilibres hydrauliques pour nous prémunir notamment du risque d'inondation.

Pour ce faire, nous comptons nous appuyer sur certains acquis liés en particulier à la mise en œuvre de la compétence GEMA-PI qu'il nous faudra poursuivre et amplifier, à travers un nouveau programme d'intervention. Il s'agira aussi de donner un nouveau souffle à nos partenariats dans ce domaine, notamment avec le CPIE. Le PLUi à venir sera de la même manière un levier pour passer un cap et intégrer en amont les enjeux de maillage écologique et de biodiversité dans nos choix d'aménagement.

Au-delà, nous souhaitons œuvrer de manière volontariste à la connaissance, la préservation et la valorisation de notre biodiversité, en ouvrant un large champ des possibles. Il s'agira notamment de mieux caractériser les milieux naturels et les enjeux écologiques du territoire, d'intensifier le « classement » ou la restauration d'un certain nombre d'espaces remarquables ou fragiles (corridors écologiques, haies et bocages, milieux humides...) ou encore de contribuer à la massification des « bonnes pratiques », quels que soient les publics...suggérant notamment d'amplifier nos actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 321 : Poursuivre et amplifier nos interventions au titre de la GEMA-PI
- Action 322 : Préserver et restaurer la biodiversité

Action 321 : Poursuivre et amplifier nos interventions au titre de la GEMA-PI	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - La finalisation du programme « Orne-Affluence » en cours dont l'opération de renaturation sur l'ancien site de la baignade/de reméandrage de l'Orne en amont d'Étain : <ul style="list-style-type: none"> o Restituer les équilibres hydrauliques et d'adapter le profil du linéaire aux écoulements en supprimant notamment les seuils ; o Valoriser l'espace au plan écologique via le projet de création d'un Espace Naturel Sensible (voir action 322), incluant la création d'un sentier pédagogique - La définition et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'intervention <ul style="list-style-type: none"> o L'engagement d'une réflexion sur le nouveau programme de travaux et la sélection d'un bureau d'études ayant vocation à les accompagner o Lister les demandes des communes et intégrer les enjeux écologiques (biodiversité, zones humides...) o Phases de travaux suivant nouvelle DIG de 5 ans 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- Habitants et usagers de la ressource en eau (entreprises, agriculteurs, pêcheurs...)	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Mission d'assistance à MO et MOE complète : 100 000 € TTC - Travaux « urgents » : de 20 à 25 000 € TTC par 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhin-Meuse, CD55, région Grand Est (au global, taux de 80% attendus) - Partenaires techniques : Agence de l'eau Rhin-Meuse, CD 55 (SATE), DDT 	
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de cours d'eau traité, - Nombres de bras morts renaturés ou nouvelles zones humides 		

objectifs
descriptif

et

- **Intégrer la préservation de la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre du futur PLUi**
 - o Mieux connaître/caractériser les patrimoines naturels, les continuités écologiques et les enjeux écologiques
 - o Encadrer la conservation/restauration des espaces naturels/continuités écologiques
 - o Construire un langage/une culture partagés en matière d'aménagement durable
- **Mieux connaître les milieux et les enjeux écologiques**
 - o Réaliser un inventaire « zones humides » (en lien avec l'action 321)
 - o Réfléchir à la réalisation d'un atlas intercommunal de la biodiversité, dans le prolongement de l'ABC de Etain et/ou un inventaire ciblé sur les haies (maillage, typologie...)
 - o S'associer aux éventuelles démarches sur la trame verte et bleue à une échelle intercommunautaire, voire à l'échelle du PETR du Pays de Verdun (appel à projet « TVB 2022 »)
- **Gérer le nouvel Espace Naturel Sensible sur l'ancien site de la baignade**
 - ⊖ Définir un cadre de gestion : formalisation éventuelle d'un plan de gestion
 - o Réaliser des aménagements « légers » propres à favoriser la découverte et l'interprétation du site : sentier pédagogique, panneaux d'information...
 - o Favoriser un lieu animé et vivant permettant le déploiement d'animations : visites guidées, animations scolaires et/ou saisonnières...
- **Initier de nouvelles actions de restauration/gestion**
 - ⊖ Susciter et accompagner des démarches volontaires (particuliers, entreprises, agriculteurs...) de préservation/restauration des milieux humides et des continuités (plantation, entretien, restauration, renaturation...) : haies, mares, zones humides etc.
 - ⊖ Réfléchir à une stratégie locale ciblée sur les haies : renforcement du maillage, principes d'entretien et de gestion
 - o Classer éventuellement de nouveaux ENS (ex : verger de Moulainville, terrains militaires de Rouvres, etc.)
 - o Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : information, réflexion stratégique, lignes de conduites
 - o Promouvoir des démarches ciblées dans les zones d'activités (AMI « Entreprise & Biodiversité »)
 - o Approfondir les potentialités et les conditions de développement de l'éco-pâturage
- **Sensibiliser à l'environnement et diffuser les bonnes pratiques**
 - o Structurer un programme d'éducation à l'environnement inscrit dans le parcours éducatif global
 - ⊖ Déployer des animations et des formations pour tout public (agriculteurs, scolaires, élus, habitants...)

niveau de
priorité
+ / ++ / +++

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir l'éco-exemplarité publique en tant que moteur du changement de pratiques : gestion écologique des espaces publics (zéro pesticide, désimperméabilisation des sols...) ; modernisation de la flotte de véhicules et recours aux modes doux ; réflexion sur la trame noire ; etc. .
public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants et publics scolaires - Entrepreneurs et agriculteurs
moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements divers et animations dans le cadre du nouvel ENS : 10 000 € TTC (budget 2022)
dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : CD55 (ENS), Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région Grand Est - Partenaires techniques : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Meuse (CPIE), Département 55, Conservatoire d'espaces naturels Lorraine ; PETR Pays de Verdun, Chambre d'Agriculture
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'animations réalisées - Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions de sensibilisation-formation - Nombre d'ENS/superficie d'espaces classés ; linéaires de haies ; superficie des zones humides...

AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée

CHANTIER 3-3 *Le renforcement de l'autonomie et de la maîtrise énergétiques*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Protection et mise en valeur de l'environnement, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : soutien des actions portées par des partenaires institutionnels publics ou privés à but non lucratif pouvant avoir pour but l'incitation aux économies d'énergies

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

En dépit d'un contexte réglementaire et politique toujours plus « incitatif » (objectifs inscrits dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, trajectoire, décret Tertiaire, « Région à énergie positive et bas carbone »...) et jusqu'à ce jour, très peu d'actions ont pu être réalisées pour réduire notre empreinte énergétique/carbone.

Il s'agit donc là d'un défi majeur, qu'il convient de relever sans se disperser, en portant dans un premier temps prioritairement nos efforts sur :

- la massification des rénovations des logements privés (voir action 111) ;
- une montée en puissance de l'efficacité et la maîtrise énergétiques du patrimoine public local, qu'il relève de la CCPE ou des communes, celui-ci apparaissant à ce jour particulièrement énergivore (bâtiments, équipements, éclairage public...). Nous nous inscrivons pour ce faire dans le programme gouvernemental « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE II), avec comme objectif principal de conforter l'efficacité énergétique des bâtiments/équipements récents et d'engager des rénovations plus lourdes pour les plus anciens. Au-delà des stricts aspects énergétiques, cette démarche répond à une exigence d'éco-exemplarité, de maîtrise des dépenses communautaires et communales, mais aussi de valorisation globale de ces infrastructures et d'amélioration des conditions d'accueil des publics, dans un contexte de besoins majeurs de rénovation/modernisation des équipements.

De manière complémentaire, si l'exigence de développer les énergies renouvelables pour renforcer notre « autonomie », réduire l'impact de nos activités et valoriser les ressources locales, commence à infuser les esprits...elle n'apparaît pas complètement mûre aujourd'hui. Nous souhaitons donc nous laisser un peu de temps pour approfondir notre réflexion à ce sujet (besoins, potentialités, conditions d'implantation...) et cadrer au mieux nos interventions futures.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 331 : Engager un plan de rénovation et de maîtrise énergétiques des patrimoines publics
- Action 332 : Définir une stratégie territorialisée de développement des énergies renouvelables et locales

331 - : Engager un plan de rénovation et de maîtrise énergétiques des patrimoines publics	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre en lien avec la CC de Damvillers-Spincourt, le plan d'action proposé dans le cadre du dispositif SEQUOIA 3 <ul style="list-style-type: none"> o Le recrutement d'un économe de flux et sa mise en réseau avec celui de Damvillers-Spincourt o Le diagnostic et le repérage des patrimoines « prioritaires » : réalisation d'audits, de bilans énergétiques et d'études pour identifier les bâtiments ou équipements les plus énergivores - La définition d'une stratégie territoriale de rénovation du patrimoine public (CCPE, communes) assortie d'un plan pluriannuel d'investissement de travaux et de gestion des bâtiments/équipements 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- CCPE, communes	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission flux (recrutement en 2022) : 85 k€ - Outils de mesure et de suivi, études techniques 103 k€ TTC: 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE ; co-portage avec la CCDS - Partenaires financiers : Etat, ADEME, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) - Programme Séquoia 3 : 50% des coûts d'investissements et de fonctionnement - Partenaires techniques : Etat ; ADEME ; Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse (FUCLEM) 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Diagnostics réalisés : - Nombre de bâtiments réhabilités/rénovés - Nombre d'actions de sensibilisation/ 	

Action 332 : Définir une stratégie territorialisée de développement des énergies renouvelables et locales	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation d'une étude stratégique permettant de mettre en débat et de définir le cadre de l'action <ul style="list-style-type: none"> o Une réflexion à engager à propos de l'échelle pertinente de réflexion : échelle intercommunautaire ; PETR du Pays de Verdun o Approfondissement des besoins et potentiels locaux ; conditions d'implantation des énergies renouvelables (biomasse-énergie, éolien, solaire, géothermie...) en tenant compte des enjeux d'aménagement du territoire ; modèles économiques et mobilisation de l'écosystème local ; etc. o La mise à profit du PLUi pour réaliser les premiers repérages et les premiers cadrages (ex : aires d'implantation des panneaux photovoltaïques, en limitant autant que possible les emprises au sol) - Une stratégie ayant vocation à faire émerger des premières pistes opérationnelles à court/moyen terme <ul style="list-style-type: none"> o Le ciblage sur une ou deux filières o Le positionnement dans le projet (maîtrise d'ouvrage, animation et fonctions d'interface...) o Le soutien aux opérations exemplaires (ex : bois-énergie/biomasse-énergie via en particulier une meilleure exploitation/valorisation des forêts locales) en s'appuyant le cas échéant sur 2 ou 3 communes pilotes 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - CCPE, communes - Entreprises, agriculteurs, habitants 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'étude : 25 K€ TTC 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : à définir - Partenaires financiers : Région Grand Est ; ADEME - Partenaires techniques : ADEME, PETR du Pays de Verdun 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets engagés 	

AMBITION 3 : Qualité environnementale, villageoise et urbaine revisitée

CHANTIER 3-4 *Le confortement des services environnementaux*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Mise en place et gestion d'un Service Public de l'Assainissement non collectif

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

La bonne gestion des déchets est un levier essentiel pour faire face au renchérissement actuel des matières premières et de l'énergie, relever le défi du changement climatique, limiter les pollutions ou encore contribuer à la propreté des espaces publics. Tout en nous appuyant sur nos acquis, notre volonté consiste à « aller plus loin », pour accélérer la transition écologique du territoire dans un contexte de pression réglementaire - généralisation du tri à la source des biodéchets à compter de 2024 notamment - et de tarification des externalités négatives liées à une faible valorisation des déchets qui vont en s'accroissant.

Il s'agira en particulier de :

- réduire la production des déchets à la source, par tout moyen : actions éducatives, citoyennes et de sensibilisation, en direction du grand public, réalisées avec l'ensemble des partenaires ; leviers incitatifs divers, intégrant l'évolution souhaitable de la tarification du service de collecte... ;
- renforcer la valorisation des déchets, à travers notamment la qualification de la déchetterie, la création d'une ressourcerie ou l'élargissement de la collecte sélective ;
- promouvoir les approches d'économie circulaire aux échelles de proximité, vecteurs d'emploi local, de lien social et d'efficacité environnementale.

De manière complémentaire, la performance des **services d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable** est une condition indispensable non seulement à notre attractivité et à notre capacité d'accueil de nouvelles populations, mais aussi à la préservation de la ressource en eau. A compter de 2026, la CCPE sera compétente en AEP et en assainissement : il nous faut dès à présent nous projeter à cet horizon, avec l'objectif de sécuriser l'accès à une eau potable de qualité et d'optimiser le traitement eaux usées.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 341 : Approfondir la collecte sélective et réduire la production de déchets à la source
- Action 342 : Anticiper la prise de compétences intégrales sur l'eau potable et l'assainissement

objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser le service pour en limiter les coûts et l'impact sur l'environnement : la raréfaction et l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, la limitation des pollutions et la propreté des espaces publics, le changement climatique et la volonté de ne pas augmenter trop fortement les tarifs de la redevance nécessitent une évolution du service et des comportements. Différentes actions sont envisagées : <ul style="list-style-type: none"> o La modernisation de la déchetterie d'Étain <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'extension et la mise aux normes de l'infrastructure ▪ L'amélioration du fonctionnement et des conditions d'accueil : identification des usagers, mise en place d'un système de vidéo-protection... ▪ La création d'une ressourcerie ▪ Les réflexions relatives à l'évolution de la tarification du service o L'amélioration de la qualité du tri et la réduction des déchets à la source : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement d'actions de communication-sensibilisation auprès des habitants ▪ Le recrutement d'un « conseiller prévention » (1/3 temps ; emploi partagé avec d'autres territoires) ▪ Le renforcement des sessions d'animation-sensibilisation auprès des écoles, collège et conseil des jeunes o La valorisation des biodéchets et des déchets verts <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réalisation d'une étude d'approfondissement de la connaissance du gisement ▪ Différentes solutions de réduction et de valorisation à approfondir : compostage, méthanisation locale; maillage d'aires de stockage/broyage des déchets verts ... o Anticiper le renouvellement des marchés pour les adapter aux nouveaux besoins (ex : fréquence de collecte...) 	niveau de priorité + / ++ / +++
public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants - Scolaires et adolescents 	
moyens CCPE	- Travaux déchetterie : 550 k€ / Etude- « biodéchets » : 15 k€ / Recrutement d'un conseiller prévention (1/3 temps) : 12 000 k€/an	
dispositifs d'appui et financement	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCPE / Coportage de l'emploi partagé « conseiller prévention »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires financiers : Région Grand Est (125 k€), Etat (170 k€), Département 55 (105 k€) - Partenaires techniques : SMET, ADEME 	
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'usagers de la déchetterie, - nombre d'actions de sensibilisation réalisées - évolution des tonnages de déchets (dans le rapport annuel) 	

342- Anticiper la prise de compétences intégrales sur l' eau potable et l' assainissement	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de poursuivre des politiques communautaires mises en place sur l'assainissement individuel: accompagnement des propriétaires dans la création et réhabilitation de leurs installations ; contrôle décennal (nouvelle campagne 2021-2023) - L'anticipation du transfert obligatoire des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif <ul style="list-style-type: none"> o Le souhait de la CCPE d'exercer ses nouvelles compétences via les syndicats locaux (Syndicat intercommunal des eaux de Piennes (SIEP) et Syndicat Mixte des eaux Lafon de Ladebat (SIELL)), regroupant déjà des communes du territoire o L'objectif de poursuivre la dynamique d'adhésion des collectivités compétentes actuellement aux 2 syndicats pressentis : information concertation ; propositions d'échéancier en lien aux syndicats et aux communes ;... 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	- Services d'eau ou d'assainissement	
	moyens CCPE	-	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : - Partenaires techniques : SIEP, SIELL, ARS, CD55 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	- Nombre d'adhésion aux syndicats	

AMBITION 4 : Coopérations locales renforcées et ouverture à 360°

CHANTIER 4-1 *Un nouveau pacte de solidarités au sein du couples CCPE - communes*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- *Compétence générale de la CCPE*

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Dans le prolongement de l'élaboration du projet de territoire qui a défini un plan d'actions en investissement et fonctionnement pour la période 2022-2026, il s'agit d'établir les nouvelles « règles du jeu » budgétaires, financières et fiscales entre la CCPE et les communes pour mettre en œuvre tout ou partie des actions du projet de territoire en préservant les grands équilibres financiers de nos collectivités.

Les derniers comptes administratifs (exercice 2021) font ressortir les principaux agrégats financiers suivants en matière d'emprunt :

- Encours de dette (au 31/12/21) : 2 354 338 €
- Capacité de désendettement : 4,13 ans
- Aucune augmentation fiscale depuis 2015 :

Taxe d'Habitation (pour historique) :	15.88 %
Taxe Foncière sur le Bâti :	17.15 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	25.98 %
Taux CFE :	12.50 %
Taux CFE Zone :	20.03 %

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 411 : Réaliser un pacte financier et fiscal CCPE-communes

411- Réaliser un pacte financier et fiscal CCPE-communes	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Pacte financier et fiscal <ul style="list-style-type: none"> o Analyse rétrospective – diagnostic et identification des marges de manœuvre budgétaires, financières et fiscales de la CCPE o Intégration des actions du projet de territoire : réalisation d’une prospective budgétaire et financière o Arbitrages sur les leviers budgétaires, financiers et fiscaux du bloc communal pour financer tout ou partie du projet de territoire 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - CCPE - Communes 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Coût du diagnostic : 50 K€ TTC (20 K€ en 2022 et 30K€ en 2023) 	
	dispositifs d’appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d’ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : - Partenaires techniques : Etat (Trésorerie) 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Date de signature du pacte financier et fiscal 	

AMBITION 4 : Coopérations locales renforcées et ouverture à 360°

CHANTIER 4-2 *La consolidation du partenariat local et les coopérations institutionnelles*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Toute action intéressant le développement du territoire communautaire

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

La mise en œuvre de notre projet de territoire nécessitera un travail en étroite coopération entre la CCPE et les communes. Pour exercer pleinement ses compétences et nouvelles actions, pour soutenir le travail des communes, la CCPE devra monter en puissance au niveau de son ingénierie. Le recrutement de nouvelles personnes sera indispensable à l'horizon 2026.

Face aux difficultés de recrutement que la CCPE et les communes connaissent, nous souhaitons développer une approche concertée et davantage mutualisée de notre fonction publique territoriale afin de renforcer l'attractivité locale dans ces métiers : expertises RH, expertises finances, expertises juridiques-marchés publics, etc. Complémentairement, cela permettra de renforcer l'efficacité et l'efficience de notre ingénierie et de nos services administratifs.

Les difficultés d'attractivité et de recrutement dans les métiers des services à la personne sont également une réalité : assistants maternels, Atsem, animateurs enfance-jeunesse, auxiliaires de vie pour les personnes âgées, etc. Au titre des compétences gérées directement par la CCPE (Atsem des écoles) ou dans le cadre de compétences déléguées à des acteurs associatifs ou encore du soutien financier qu'elle apporte à d'autres associations, il apparaît important que la CCPE engage une réflexion globale sur les conditions d'attractivité de ces métiers de l'aide et services à la personne.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 421 : Renforcer l'attractivité et l'efficience de notre fonction publique locale
- Action 422 : Consolider nos offres d'emplois dans les métiers de services à la personne et de l'économie sociale et solidaire

421- Renforcer l'attractivité et l'efficacité de notre fonction publique locale	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des champs possibles de mutualisation locale : <ul style="list-style-type: none"> o expertises finances et RH et progiciels associés o expertises juridiques, marchés publics o expertises en recherche de financements et montage de dossiers, etc. - Définition des modalités de cette mutualisation : <ul style="list-style-type: none"> o développement de plans communs de formation, notamment sur les dimensions finances et RH o harmonisation – achats groupés de logiciels-progiciels-matériels informatiques notamment sur les dimensions finances et RH o création d'un service de remplacements mutualisé 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Agents des communes - Agents des syndicats existants sur le territoire - Agents de la CCPE 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien en ingénierie des agents de la CCPE 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : - Partenaires techniques : Centre de gestion 55, CNFPT, CA Grand Verdun, CC Territoire Fresnes-en-Woëvre, CC Damvillers-Spincourt 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de thématiques donnant lieu à mutualisation entre communes et CCPE 	

422- Consolider nos offres d'emplois dans les métiers de services à la personne et de l'économie sociale et solidaire	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'une démarche territoriale de Ressources Humaines dans les métiers des services et de l'aide à la personne (assistants maternels, Atsem et autres personnels dans ALSH et autres services « jeunesse », auxiliaires de vie, etc.) <ul style="list-style-type: none"> o enquête, « forum-assises » ou autre pour qualifier les besoins quantitatifs et qualitatifs des structures-organismes œuvrant localement et les conditions d'attractivité dans ces métiers o mise en place d'un plan d'actions concertées : forum ou salon local pour inciter de nouveaux actifs à s'engager dans ces métiers, soutien CCPE à la vie associative selon une logique d'approche mutualisée, groupement d'employeurs pour créer des emplois à temps plein, etc. 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés des communes et CCPE travaillant dans les métiers de l'aide à la personne - Structures associatives travaillant dans les métiers de l'aide à la personne 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la politique d'animation dans le cadre des missions du Pôle Cohésion Sociale et du Pôle Education-Enfance-Jeunesse-Sports de la CCPE 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE / voire si potentiellement CD55 sur démarche innovante ? - Partenaires financiers : CD55, CAF-MSA, etc. - Partenaires techniques : CD55, CAF-MSA, autres ? 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions d'animations collectives réalisées 	

AMBITION 4 : Coopérations locales renforcées et ouverture à 360°

CHANTIER 4-3 *Le marketing territorial*

COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE

- Actions complémentaires de promotion et de développement économique
- Actions touristiques, culturelles et sportives
- Toutes les études relevant de la mise en œuvre des compétences communautaires

CONTEXTE ET DESCRIPTIF GÉNÉRAL DU CHANTIER DE TRAVAIL

Notre ambition d'« attirer – être choisi – s'ouvrir », qui constitue le socle de notre projet de territoire, doit nous permettre d'accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités sur le territoire. Notre positionnement géographique nous situe à l'interface de la vallée de la Meuse, du sillon lorrain, du Luxembourg dans lequel nous pouvons faire valoir nos spécificités.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord nous réinterroger sur ce que nous sommes (nos valeurs, nos atouts) et ce que nous souhaitons montrer de nous-mêmes vis-à-vis de l'extérieur. De même, il s'agira d'objectiver nos avantages comparatifs par rapport aux autres territoires nord meusiens qui peuvent se prévaloir du même positionnement territorial. Il s'agit là de bâtir une stratégie de marketing territorial.

Sur ces bases, nous pourrions construire une politique de promotion de notre territoire et de prospection vis-à-vis des clientèles (habitants, entreprises) que nous ciblons. Avant toute idée de « marque territoriale », nous souhaitons mettre en place quelques réalisations et animations très concrètes à même de changer progressivement notre image et montrer le meilleur de nous-mêmes.

Enfin, il va de soi qu'au-delà des efforts de l'institution CCPE, c'est bien l'ensemble des élus, habitants, acteurs socioéconomiques du territoire qui doivent devenir des ambassadeurs de notre territoire et des prescripteurs de la destination « Venez vivre et investir dans le Pays d'Étain ».

Nous souhaitons inscrire ce travail en cohérence et en articulation avec le travail engagé par Meuse Attractivité sur cette thématique.

ACTIONS PROPOSÉES

- Action 431 : : Définir une stratégie globale de marketing territorial
- Action 432 : Mettre en œuvre une stratégie de promotion - prospection
- Action 433 : Créer un festival culturel irriguant le territoire communautaire

431 - Définir une stratégie globale de marketing territorial	objectifs descriptif	et <ul style="list-style-type: none"> - Identification des attentes des nouveaux résidents potentiels sur la base de la valorisation de l'enquête réalisée par Meuse Attractivité auprès de 400 ménages : <ul style="list-style-type: none"> o Interviews éventuelles de quelques nouveaux résidents sur le Pays d'Étain pour connaître les raisons de leur choix d'implantation. o Réalisation d'un exercice de benchmark afin d'identifier les « bonnes pratiques » engagées sur d'autres territoires (éventuellement dans d'autres régions) - Identification des avantages comparatifs mais également des faiblesses du territoire CCPE dans l'espace Nord Meusien et au-delà (Meuse, Nord Meurthe-et-Moselle) en termes d'attractivité résidentielle et d'attractivité économique. - Mobilisation des acteurs locaux (élus, acteurs économiques et socioéconomiques) afin de bâtir cette stratégie croisant attentes des potentiels résidents et avantages comparatifs du Pays d'Étain - Sur la base de cette stratégie : mettre en œuvre des opérations concrètes de promotion et prospection (cf. action 432) 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - habitants région Ile-de-France, habitants région Grand-Est, habitants Luxembourg - acteurs économiques (TPE, artisans, créateur d'entreprise...) 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'ensemble des services de la CCPE pour accompagner Meuse Attractivité qui animera cette démarche de concertation entre les acteurs locaux – coûts d'animation pris en charge par Meuse Attractivité dans le cadre de ses partenariats avec les territoires – réalisation de ce travail sur 6 mois entre octobre 2022 et mars 2023 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE Meuse Attractivité - Partenaires financiers : Meuse Attractivité - Partenaires techniques : Meuse Attractivité 	
	indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Date d'approbation de la stratégie de marketing - Nombre de personnes associées à la définition de la stratégie de marketing 	

objectifs descriptif	et <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la communication digitale de la CCPE sur Internet et réseaux sociaux - Développement de la promotion du territoire : <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place une stratégie de référencement sur les réseaux sociaux et de travail avec des influenceurs à engager en avril 2023 (suite à la définition de la stratégie : cf. Action 431) o Mise en place d'une politique de conduite du changement : formation-Éductour à destination de tous les prescripteurs du territoire o Mise en place de 2 journées/an de découverte du territoire pour des potentiels nouveaux résidents et/ou entrepreneurs : visite des crèches, des écoles-collège, équipements et associations culturelles/sportives, visite de biens avec des agences immobilières, visite des sites d'intérêt (sites naturels, touristiques, etc.) - Acculturation-formation de l'ensemble des acteurs locaux qui constituent des « portes d'entrée du territoire » pour les potentiels nouveaux résidents et/ou entrepreneurs - Veille sur les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt sur ce même sujet (UE, Etat, Région, CD55...) 	niveau de priorité + / ++ / +++
public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs du territoire : élus, services administratifs des communes-CCPE, Pôle Entrepreneurial Nord Meusien - habitants région Ile-de-France, habitants région Grand-Est, habitants Luxembourg - acteurs économiques (TPE, artisans, créateur d'entreprise...) - élus et administrations supra-CCPE : élus régionaux et départementaux et leurs structures (Meuse Attractivité, etc.) ; services de l'Etat en région et dans le département 	
moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise spécialisée (agence de communication) ou un travailleur freelance : 20 jours/an et achats de référencements - Éductour : 1 journée par an - Journées découvertes 	
dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : ? - Partenaires techniques : Meuse Attractivité 	
indicateurs de réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de « journées découvertes » réalisées 	

433- Créer un festival culturel irriguant le territoire communautaire	objectifs descriptif et	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de l'image du territoire : <ul style="list-style-type: none"> o Changement de l'image du territoire dans le nord meusien voire au-delà (échelle meusienne, nord Meurthe-et-Moselle) : territoire animé, attractif, innovant o Renforcement du sentiment d'appartenance des élus et habitants au territoire o Développement d'une démarche participative des élus de proximité, des associations de proximité, des habitants - Création d'un festival culturel annuel se déroulant sur une semaine et développant une offre itinérante de spectacles sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> o Recrutement d'un emploi aidé en appui des Maires, acteurs associatifs et bénévoles pour concevoir, organiser et réaliser le festival culturel 	niveau de priorité + / ++ / +++
	public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - élus et habitants du territoire - acteurs associatifs locaux - habitants du nord meusien voire du nord Meurthe-et-Moselle 	
	moyens CCPE	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un emploi aidé : 16 K€/an à compter de mi-2022 - Achats de matériels, autres : 8 K€/an à partir de 2023 	
	dispositifs d'appui et financement	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage : CCPE - Partenaires financiers : Etat : l'emploi aidé à hauteur de 50% ; institutionnels, mécènes privés : 50% du matériels, etc. - Partenaires techniques : associations locales, services des communes, autres ? 	
	indicateurs réalisation et de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de spectacles réalisés - Nombre de spectateurs 	